

C'est bien meilleur
avec un verre de

Goron Beau Rival
Viollaz

Tél. (027) 8 74 37.

P 502 S

Nouvelliste du Rhône

Tél (027) 2 31 52 - CCP 19-274 - Publicité : PUBLICITAS SA (027) 2 44 22 - Le no 30 ct

PREMIER QUOTIDIEN VALAISAN DU MATIN

POUR VOS MEUBLES

UNE BONNE ADRESSE :

**HALLE AUX
MEUBLES S. A.**
rue de la Dixence 9
SION

Lausanne : r. des Terreaux, 13 bis-17

Une des plus grandes
expositions de Suisse

P 171 S

Knesseth: adoption unanime (moins les 3 voix communistes arabes) des trois lois sur la protection des Lieux saints

JERUSALEM — Le Parlement israélien a adopté mardi, après trois lectures, les trois projets de loi présentés par le gouvernement sur la protection des Lieux saints et sur les prérogatives données au ministère de l'intérieur, d'annexer certaines localités aux municipalités existantes.

Ces textes de loi qui rendent possible la réunification de Jérusalem et assurent la protection des Lieux saints par les autorités israéliennes ont été adoptés par le Parlement. Seuls ont voté contre trois députés du groupe communiste arabe.

Ces textes ont été adoptés d'urgence grâce à une procédure exceptionnelle. D'ordinaire un certain délai est observé entre la première lecture d'un texte et la troisième et dernière.

CETTE LEGISLATION DOIT EVITER DES REMOUS EXCESSIFS

Les trois projets de lois présentés mardi à la Knesseth permettent de réaliser effectivement la réunification de Jérusalem mais sans proclamation solennelle et spectaculaire de l'événement.

Le recours à des législations pour la fusion des deux municipalités, et l'organisation de la protection des Lieux saints sous la juridiction de l'Etat, a été choisi plutôt qu'un acte solennel du Parlement afin d'éviter des remous excessifs à l'étranger, croit-on savoir.

Des rumeurs avaient circulé mardi matin laissant prévoir que le gouvernement israélien avait décidé de réunifier Jérusalem et de placer le monde devant le fait accompli. Les projets de loi ont donc provoqué quelque surprise mais, dans l'optique du gouvernement, le résultat est en définitive le même.

Les trois lois ont été présentées conjointement par MM. Jacob Shapiro,

ministre de la Justice, Zerah Wahrhaftig, ministre des Affaires religieuses et le ministre-adjoint de l'Intérieur.

La « loi fondamentale » pour la protection des Lieux saints prévoit des peines allant jusqu'à sept ans de prison pour quiconque tenterait de les profaner, attenterait d'une manière quelconque à la liberté religieuse, ou empêcherait un fidèle de se rendre au lieu du culte de sa religion. Cette loi est destinée, particulièrement en ce qui concerne les chrétiens, à garantir le maintien du statu quo découlant des divers règlements adoptés en Terre Sainte depuis la domination turque.

Cette nouvelle législation couvre l'ensemble des Lieux saints, tant ceux qui se trouvaient déjà en territoire israélien, tels que Nazareth, que ceux de la vieille ville de Jérusalem ou qui sont encore sous l'administration militaire israélienne. Les Lieux saints musulmans — tels que la Mosquée

d'Omar — et juifs se trouvent protégés au même titre.

Les deux lois concernant la fusion des municipalités permettent au ministre de l'Intérieur d'inclure, par simple acte administratif et sans revenir devant le Parlement, un territoire dans le cadre d'une quelconque municipalité et de nommer parmi les habitants de ce territoire de nouveaux conseillers municipaux. La législation israélienne devient alors automatiquement applicable au territoire ainsi « annexé ».

Jérusalem n'est pas spécifiquement mentionnée dans ces deux lois, mais c'est évidemment en vue de l'unification de cette ville que celles-ci ont été rédigées. Avant même de s'appliquer à l'ensemble de la vieille ville, pense-t-on, elles pourraient déjà permettre de rattacher à la municipalité de la capitale israélienne l'ancien quartier juif où se trouve le « Mur des Lamentations » et où les Israéliens ont depuis une dizaine de jours librement accès sans permis spéciaux.

A l'issue de la discussion devant la Knesseth, M. Eshkol doit recevoir dans son cabinet tous les leaders religieux d'Israël et des territoires occupés. Un « Conseil permanent » des dignitaires des trois religions, chargé de surveiller l'application de la nouvelle loi sur la protection des Lieux saints, pourrait, pense-t-on, être constitué dans un proche avenir à l'issue de cette importante rencontre.

SOLENNELLES DECLARATIONS D'ESHKOL, DU PATRIARCHE ORTHODOXE, DU GRAND MUFTI ET DU GRAND RABBIN

JERUSALEM — « Le gouvernement israélien prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le libre accès des Lieux saints aux fidèles de toutes les religions », a déclaré le premier ministre Levy Eshkol, aux chefs de toutes les communautés religieuses d'Israël et des territoires sous contrôle qu'il recevait mardi soir à la présidence du Conseil à Jérusalem.

« Dieu nous fournit l'occasion que nous ne devons pas gâcher d'assurer aujourd'hui une liberté religieuse totale à tous », a précisé le chef du gouvernement, en ajoutant : « Nous devons tous œuvrer pour atteindre cette harmonie des religions si nécessaire à la solution du différend arabo-israélien. »

Le patriarche orthodoxe de Jérusalem, Sa Béatitude Bénédicte, a répondu au nom des dignitaires chrétiens et musulmans suivants : le patriarche latin Mgr Alberto Gori, le délégué apostolique Mgr Augustin Sepinsky, le patriarche arménien, les archevêques coptes éthiopien et assyrien, les évêques luthérien et anglican, l'évêque maronite, le Mufti de Jérusalem,

les cadis de Nazareth, Acre et Jaffa, les responsables des mosquées d'Omar et des autres Lieux saints de l'Islam. Ils étaient effectivement tous présents.

Il a déclaré : « L'armée israélienne a montré au cours des derniers événements un très grand respect pour les Lieux saints, et s'est révélée être pleine de bonne volonté et de désir de coopération. Au nom de tous les responsables religieux ici présents, j'exprime ma confiance que le même respect et le même désir de coopération caractériseront dans l'avenir l'attitude du gouvernement israélien. »

Le Mufti de Jérusalem, Sayed Din Al Alami, a également exprimé ses remerciements aux autorités israéliennes pour le comportement de leurs forces lors des dernières semaines.

En conclusion, le Grand rabbin Untermyer a cité le Psaume 122 : « Nos pieds se sont arrêtés devant tes portes, ô Jérusalem... Jérusalem qui est bâtie comme une ville bien unie... Que ceux qui t'aiment jouissent de la paix... Que la paix soit dans tes murs et la prospérité dans tes palais. »

LE C.I.C.R. RAPATRIE TOUS LES PRISONNIERS JORDANIENS ET LES... 2 ISRAËLIENS

GENEVE. — Le CICR communique : « Sous les auspices du comité international de la Croix-Rouge, 425 soldats jordaniens, dont 17 officiers, en mains israéliennes sont rentrés hier dans leur pays. Avec eux se trouvaient trois civils irakiens libérés par les autorités israéliennes. Environ vingt-cinq prisonniers jordaniens blessés actuellement intransportables seront ramenés à Amman dès que leur état le permettra. »

Précédé d'une voiture battant pavillon du CICR, un convoi de 18 autobus est arrivé sur la rive occidentale du Jourdain, qu'ils ont traversé au niveau du pont Allenby. Cette importante opération de rapatriement, qui a affecté la totalité des prisonniers de guerre jordaniens en Israël, fait suite à un accord conclu par les délégués du CICR à Tel Aviv et à Amman.

» Dans le cadre du même accord, la Jordanie a remis aux autorités israéliennes, par l'entremise du CICR, deux pilotes israéliens faits prisonniers par les forces jordaniennes. Le CICR a également pu arranger le retour en Jordanie d'enfants séparés de leurs familles. Trente de ces enfants ont été transportés le 22 juin de Tel Aviv à Amman pour y retrouver leurs familles. »

» Dans le cadre du même accord, la Jordanie a remis aux autorités israéliennes, par l'entremise du CICR, deux pilotes israéliens faits prisonniers par les forces jordaniennes. Le CICR a également pu arranger le retour en Jordanie d'enfants séparés de leurs familles. Trente de ces enfants ont été transportés le 22 juin de Tel Aviv à Amman pour y retrouver leurs familles. »

Grand Conseil LA PROPORTIONNELLE AUX ÉLECTIONS COMMUNALES

Séance-éclair que celle d'hier matin. Les députés ont délibéré durant trois quart d'heure environ. Avant 9 h. 30 déjà les débats furent suspendus en raison des obsèques de Me Edouard Bagnoud.

Comme on s'était attaqué à l'objet le plus important de la session (la révision partielle de la Constitution), on eut juste le temps d'entendre les rapports en langue française (M. Jean-Marie Closuit) et allemande (M. Franz Steiner) et d'amorcer un semblant de discussion.

UNE CONSTITUTION SEXAGENAIRE

Malgré la présence de Mlle de Sépibus dans les tribunes, les députés remirent la question du vote des femmes à jeudi et abordèrent tout d'abord la révision des articles 87 et 52 relatifs aux élections communales et bourgeoises et à l'élection du Conseil d'Etat.

Il est intéressant de rappeler ici que notre Constitution cantonale est sexagenaire. Elle remonte au 8 mars 1907. Elle a subi au cours des ans diverses modifications importantes telles que l'introduction, en 1919, du système de la représentation proportionnelle au Grand Conseil. Malgré les modifications apportées, la Constitution ne répond plus, dans certaines de ses parties, note le Conseil d'Etat dans son message, aux nécessités actuelles. C'est le cas notamment pour le régime communal. La révision projetée vise ainsi à introduire tout d'abord la représentation proportionnelle comme mode d'élection principal des conseils communaux et bourgeoisiaux.

M. Closuit n'eut pas de peine à montrer combien était vexatoire pour les minoritaires de se voir contraints de recueillir la signature du 1/5ème du corps électoral pour avoir la moindre chance d'élection. La révision du mode d'élection est d'autant plus urgente que les communes le réclament à cor et à cri depuis plusieurs années.

On pense ainsi qu'il sera possible, si les travaux parlementaires suivent normalement leur cours et si le vote du peuple est affirmatif, que la révision souhaitée pourra être appliquée pour les élections de 1969.

s'applique aussi dans le cas où il y aurait deux excellents candidats du même parti dans le même district. On cite l'exemple de Sion qui n'a plus eu de conseiller d'Etat depuis un quart de siècle parce que certains élus sont venus habiter la capitale barrant ainsi la porte à tout autre candidat du district.

FAUT-IL ELARGIR LA REVISION ?

Sitôt terminée la lecture des rapports Me Gérard Perraudin souleva un problème qui allait occasionner certains tiraillements oratoires dans l'assemblée. L'intervenant en effet était d'avis qu'il fallait profiter de l'occasion pour envisager d'autres révisions que celles concernant directement les deux points précisés. L'article 87 par exemple, qui concerne le régime communal ne traite pas seulement du mode d'élection, mais de la date des élections, etc. Me Perraudin, soutenu en partie par Me Jean Vogt, demanda qu'on envisage d'autres réformes, cela d'autant plus, dit-il, que le Conseil d'Etat a accepté la motion Bodenmann tendant à une révision générale de la Constitution.

On amorce un semblant de discussion sur l'opportunité d'élargir la révision. Puis, faute de temps, ont dû remettre à un autre jour la suite des débats.

Demain c'est la fête des Saints Pierre et Paul

LE BOIS ET LA PIERRE

Paul, c'est du bois dur.
La loi est la loi. Malheur aux chrétiens mangeurs de songes !
Foudroyé, embrasé, il reste le même bois. Il réchauffe, il éclaire, il incendie, il brûle sans se consumer.
« Je ne veux savoir au milieu de vous que Jésus, et Jésus crucifié ! »
« Je veux être désintégré pour être avec le Christ ! »
Paul, tu nous donnes le vertige ! Obtiens-nous le vertige de Dieu !
Pierre pêche tout bonnement quand son frère André vient lui dire : « Nous avons trouvé le Christ. »
Il le suit sans rien dire.
Tu es Simon, lui dit Jésus, et tu es Pierre. Je t'appelle le Rocher. »
Il n'a rien de la pierre, il n'a rien du rocher. Il est marié et affligé d'une belle-mère malade du foie. C'est un de nous.

Il entre pourtant dans toutes sortes d'aventures. Par son métier même. Pêcheur bredouille, il jette encore le filet à la parole du Maître, et la pêche est miraculeuse.
Si peu habitué qu'il prend peur.
« Qu'est-ce qui m'arrive ? Eloigne-toi de moi, Maître ! Je ne suis qu'un pêcheur ! »
Ne crains pas. Désormais, ce sont des hommes que tu prendras.
Au filet, comme un humble pêcheur, et non à la flamme comme Paul. Jésus proclame qu'il est notre Pain et qu'il se donnera à manger. Tout le monde se retire. Jésus est fou !
« A qui irions-nous ? dit Pierre, Tu as les paroles de la Vie éternelle. »
« Qui dites-vous que je suis ? » demande Jésus à ses disciples.

« Tu es le Christ, le Fils de Dieu vivant. »
« Tu es heureux, Simon. Ce n'est pas la chair ni le sang qui te l'ont révélé, mais mon Père. Et moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtis mon Eglise. »
Le Royaume de Dieu pose ses fondements sur les hommes charnels que nous sommes. La foi d'Abraham. La foi de Pierre.
Pierre demeure réaliste comme au temps des poissons.
« Nous avons tout quitté. Nous t'avons suivi. De quoi nous paieras-tu ? »
Humble.
« Seigneur ! Jamais tu ne me laveras les pieds. »
Il accompagne le Maître au jardin (où il s'endort) et jusque dans le prétoire (où le sourire d'une servante fait de lui un renégat). Le Rocher s'est écroulé !
Non. Il s'est fondu. En larmes de pénitence.

Rien de plus fort que les larmes.
Il court en clopinant au tombeau, où Jean l'a précédé, mais le laisse entrer avant lui. Et il voit. Et il croit.
La dernière fois qu'il revoit Jésus, c'est au bord du lac de Tibériade, où il est retourné à sa pêche, non loin des Sept Sources.
Il ne prend pas plus de poisson qu'avant la grande aventure. Mais dès que Jésus est là, sa barque se remplit. Pierre ne lui demande plus de s'éloigner de lui, il se jette à l'eau pour le joindre.
Il est prêt à conduire les brebis de son Maître et à donner, comme lui, sa vie pour elles.
Pierre, si pareil à nous dans nos faiblesses, obtiens-nous une charité qui nous rende semblables à toi dans ta force.

Marcel Michelet.

ORDRE DU JOUR DE MERCREDI

- Loi sur les professions d'ingénieur et d'architecte, 2es débats.
- Crédits supplémentaires, 2e tranche.
- Décret concernant la construction de collecteurs à Randogne.
- Interpellation P. Steffen concernant le droit de location d'appartements ayant bénéficié de subventions et le remboursement de celles-ci.
- Interpellation Edgar Zufferey concernant l'imposition fiscale.

DEUX CONSEILLERS D'ETAT
DANS LE MEME DISTRICT

L'autre réforme essentielle qui vint sur le tapis mardi concerne la révision du principe selon lequel un seul membre du Conseil d'Etat peut être élu dans le même district.

En ce qui concerne l'élection du Conseil d'Etat M. Closuit montra l'anomalie qu'il y a actuellement d'empêcher par exemple les minoritaires de désigner un candidat de valeur dans tel district pour la simple raison que les majoritaires ont déjà un conseiller d'Etat dans ce même district. Le principe

DANS NOS CANTONS

Assemblée des délégués de l'Union des fédérations suisses de caisses maladie

Un seul et même tarif médical sur le plan suisse?

LUCERNE. — L'Union des fédérations suisses de caisses maladie, créée en 1965 et qui groupe le concordat des caisses maladie suisses, la Fédération des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande et la Fédération tessinoise des caisses maladie a tenu ses assises le 24 juin à Lucerne. L'Union représente les caisses maladie dans les associations internationales d'assurances sociales, mais, sur le plan suisse elle tend à un but avant tout : intensifier les contacts entre les trois associations suisses de caisses maladie et étudier la possibilité de conclure des conversations avec les différents partenaires de l'assurance maladie. C'est ainsi qu'elle s'est penchée sur le projet de contrat avec l'Association suisse des pharmaciens qui tend à régler les relations entre caisses et pharmaciens. Les délégués ont constaté avec inquiétude que la majorité des caisses

maladie ont enregistré des déficits importants au cours de l'année 1966. Dans ces conditions, si une convention était éventuellement conclue les infirmiers et les infirmières qui exercent leur activité à titre indépendant, les caisses ne pourraient consentir à assumer des prestations qui dépassent celles qui sont prévues dans les ordonnances d'exécution sur l'assurance maladie. Ainsi qu'il fut souligné, lors de la révision de la « LAMA », il n'a jamais été question de mettre à la charge des caisses les soins donnés à domicile. L'assemblée s'est occupée ensuite du tarif des analyses applicable, aux laboratoires privés qui doit être établi par le Conseil fédéral et a exprimé le vœu que ce

tarif demeure dans les limites raisonnables.

Dans de nombreux cantons le corps médical propose l'introduction de nouveaux tarifs médicaux. Ces tarifs sont très différents les uns des autres. Ils varient aussi bien dans les systèmes adoptés — qui comportent de 200 à 500 prestations — que dans les prix fixés. Tout en tenant compte des intérêts individuels des médecins, l'Union souhaite que l'on tende à une certaine unification des tarifs médicaux sur le plan suisse, cela d'autant plus que la caisse nationale, l'assurance militaire fédérale et l'assurance invalidité fédérale appliquent, elles, un seul et même tarif dans tous les cantons.

NON

à l'initiative foncière socialiste

Samedi et dimanche prochains, les citoyens sont appelés à se prononcer sur l'initiative sur le droit foncier déposée par le parti socialiste suisse. Cette initiative avait été lancée en vue de l'élection du Conseil national de 1963. Le comité central de notre parti a décidé à l'unanimité d'en recommander le rejet.

Le NON s'impose pour les raisons que voici :

- Le texte de l'initiative est conçu d'une façon si obscure que s'il était adopté en tant que disposition constitutionnelle, il pourrait donner libre cours à tous les abus.
- L'initiative veut étendre le droit d'expropriation et introduire dans la Constitution fédérale un droit de préemption en faveur des pouvoirs publics. Il faut arrêter à temps pareilles tendances étatistes.
- Les auteurs de l'initiative cherchent aujourd'hui à minimiser la portée du texte de l'initiative. Toutefois, ce qui est décisif, ce n'est pas de savoir comment l'initiative est interprétée aujourd'hui, mais bien ce que deviendrait le texte impératif de l'initiative sur la base du verdict du peuple.

Pour ouvrir la voie à un droit foncier suisse moderne, il faut rejeter l'initiative socialiste.

La nécessité d'une refonte du droit foncier et celle d'une base constitutionnelle pour l'aménagement du territoire sur le plan national et régional ne sont pas contestées. Le parti conservateur chrétien-social suisse a formulé des propositions pour deux articles constitutionnels. Nous sommes partisans de la propriété privée, comme nous faisons nôtres ses obligations sociales pour la sauvegarde du bien public. Le Département fédéral de justice et police a déjà mis au point la proposition d'un texte constitutionnel adéquat. Le message du Conseil fédéral a été annoncé et les Chambres fédérales ont déjà désigné les commissions qui auront s'occuper du texte dont il s'agit.

Ouvrons, dimanche, la voie à cette refonte constitutionnelle en disant NON à l'initiative socialiste, qui constitue le dernier obstacle.

Coire-Berne, le 26 juin 1967.

Parti conservateur chrétien-social suisse
Le président, Ettore Tenchio, conseiller national
Le secrétaire général, Martin Rosenberg

Rural détruit par le feu

COSSONAY. — Un incendie dont la cause n'est pas encore déterminée, a complètement détruit, dans la nuit de lundi à mardi, à Grancy, près de Cossonay, tout le rural de la ferme de M. Fritz Schmid et a endommagé la maison d'habitation. Le bétail a été sauvé, mais des poulets et des petits veaux dans une station d'élevage ont été carbonisés. Les machines agricoles sont restées dans le feu. Les dégâts sont importants.

Un pêcheur frappé par la foudre

DELEMONT. — Au cours d'un violent orage qui s'est abattu sur la ville de Delémont, lundi soir, vers 20 h. 30, la foudre a atteint un pêcheur qui se trouvait à la grande écluse. Debout sur une planche, il fut frappé par le fluide et projeté en arrière. Des témoins se portèrent aussitôt au secours et le firent transporter à l'hôpital au moyen de l'ambulance. La victime est M. Antonio Massa, ressortissant italien, âgé de 36 ans, habitant Delémont.

Hier soir, son état restait assez satisfaisant.

Un second orage s'est abattu sur la ville vers 23 heures, provoquant des perturbations sur les lignes électriques.

LA RESTAURATION DU DIACONAT PERMANENT

ROME. — Les modalités de rétablissement du diaconat permanent, et non pas comme une étape vers la prêtrise, sont établies dans le motu proprio « sacrum diaconatus ordinem », publié mardi à Rome.

Le document rappelle que le Concile a approuvé le principe de la création d'un diaconat permanent ouvert tant aux célibataires qu'aux hommes mariés. Cependant un célibataire ordonné diacre ne pourra plus se marier. Il appartient aux conférences épiscopales ou aux assemblées des évêques de décider de l'établissement du diaconat permanent, avec l'approbation du Saint-Siège.

Le diaconat permanent ne peut pas être conféré avant l'âge de 25 ans aux jeunes gens qui en le recevant s'engagent à rester célibataires. Le motu proprio insiste sur la nécessité de ne conférer le diaconat qu'aux candidats qui ont manifesté « une propension naturelle à l'esprit au service de la

hiérarchie et de la communauté chrétienne et ayant acquis un patrimoine doctrinal suffisamment riche ».

Les hommes mariés ayant plus de 35 ans pourront être ordonnés diacones, à condition d'avoir obtenu le consentement de leur épouse et pourvu que celle-ci « ait fourni la preuve de sa probité chrétienne et ait en elle des qualités naturelles qui ne constituent ni un empêchement ni une diminution pour le ministère du mari ».

Les candidats mariés au diaconat devront avoir fait preuve de savoir diriger leur foyer et avoir une femme et des enfants qui mènent une vie vraiment chrétienne.

Le document répète que les diacones célibataires, quel que soit leur âge, ne peuvent plus se marier une fois ordonnés. Il établit aussi que les diacones devront exercer un métier ou une profession qui ne les empêche pas de se vouer au ministère sacré.

Il appartiendra aux conférences épiscopales de veiller à ce que les diacones et leurs familles reçoivent des moyens de subsistance appropriés et qu'ils soient soumis aux assurances sociales. Ceux qui exercent une profession doivent subvenir aux besoins de leur famille avec les revenus de cette profession.

Avant d'être ordonnés, les candidats au diaconat devront être soumis à une période de probation de trois ans.

Le diaconat pourra être conféré aussi aux religieux, mais ce droit est réservé au Saint-Siège.

Les diacones auront pour tâche d'assister l'évêque et le prêtre dans les actions liturgiques, d'administrer solennellement le baptême, de conserver l'eucharistie et de la distribuer, ainsi que d'apporter le viatique aux mourants, et de donner la bénédiction eucharistique, ainsi que de bénir les mariages au nom de l'Église par délégation de l'évêque ou du curé, là où il n'y a pas de prêtre.

Les diacones pourront également présider aux rites funéraires et présider les services du culte là où il n'y a pas de prêtre. Ils devront réciter tous les jours au moins une partie de l'office divin qui sera établi par la conférence épiscopale. Tous les deux ans ils devront participer à des exercices spirituels.

Quant à leur tenue, elle devra se conformer aux habitudes locales.

La cérémonie d'ordination des diacones permanents, dont les protecteurs célestes seront les saints Etienne et Laurent, se déroulera conformément aux rubriques en vigueur, tant que celles-ci n'auront pas été modifiées.

Le motu proprio a été présenté à la presse par Mgr Pio Gaspari, de la secrétairerie d'Etat, qui a précisé qu'il avait été préparé par une commission épiscopale d'une vingtaine de membres.

BREVE CHRONIQUE EN CHRETIENTE

MESSES A TAM-TAM...?

Dans un excellent petit ouvrage qui vient de paraître aux éditions Salvator, de Mulhouse, intitulé **Qui est chrétien ?**, l'écrivain allemand Hans Urs von Balthasar écrit (pages 38-39) : « Estimant que l'adoration est superflue ou que le peuple ecclésial n'est pas assez majeur pour la faire, le clergé s'ingénie, dans sa fertile imagination, à remplir le temps d'une manière utile et riche en variations, jusqu'aux moindres intervalles. »

« La coulisse à produire du bruit fonctionne sans arrêt : quand des prières ne sont pas récitées ou que des textes sacrés ne sont pas lus et commentés, il faut chanter ou lire des répons... »

« Qu'on se représente que presque aucun des assistants n'a le temps ou l'occasion de se recueillir tant soit peu profondément en semaine, que les âmes ont besoin de se reposer personnellement et de reprendre leur souffle dans l'office dominical. Que

Dieu leur parle surtout dans le silence, que la dispensation liturgique de la parole encadre assurément — comme annonce et prière — la parole de Dieu, mais que l'acte de la recevoir et de lui donner dans le silence l'assentiment personnel requis est indispensable, sinon toute la semence risque fort de tomber sur les pierres et parmi les épines. »

C'est là un problème assez grave que le clergé devra résoudre avec infiniment de tact et de discrétion, alors surtout que les prières du Canon de la messe pourront être lues à haute voix en langue courante. Pas de paraphrases inutiles et agaçantes pour le public ; une lecture plus lente et plus recueillie. On doit espérer que le silence prévu après la communion du prêtre et des fidèles ne soit pas trop expéditif et facilité cet assentiment à la parole et à l'action intime de Dieu.

★

Un chrétien éclairé doit sans doute accepter ce que les responsables de l'Église jugent utile d'établir pour l'épanouissement de la communauté. En privé, je puis m'adresser à Dieu, la tête en bas, choisir ma formule préférée ou métrique ; en communauté, dans la prière publique et officielle, je dois m'adapter à l'ambiance liturgique actuelle, même si cela dérange mes habitudes.

Le renouveau liturgique est un des événements les plus heureux ; il a brisé des résistances séculaires, guéri des refoulements remontant jusqu'à la jeunesse de la chrétienté et commencé à rendre nouvellement évidentes des choses qui auraient toujours dû l'être.

Ce n'est pas le clergé, mais la communauté qui célèbre le repas commémoratif où son Seigneur se rend corporellement présent, où il intègre à son corps, au sens le plus original, et fait membres de son propre corps ceux qui se réunissent pour re-

cevoir son corps.

Que cela se fasse dans l'ordre que désire saint Paul et qui semble être réalisé de la manière la plus belle chez Ignace d'Antioche — la communauté réunie autour de son évêque — avec une large distribution des fonctions et des ministères ; que l'Écriture soit exposée au peuple dans une langue qui lui est compréhensible et qu'elle lui soit interprétée dans une homélie ; que donc l'homélie soit une docile interprétation et non une « allocution » ou prédication quelconque sur n'importe quel sujet ; que le lieu sacré corresponde au rassemblement de la communauté autour de la table du Seigneur, en ce qui concerne le plan, la disposition des places, de l'autel, de la chaire, puis l'ornementation inspiratrice de l'édifice ; qui ne voit aujourd'hui combien tous ces éléments ont gagné en vérité, laquelle se recommande elle-même, par le retour à l'essentiel ?

F. R.

24 heures de la vie du monde

- **LA QUESTION DU PETROLE A L'O.C.D.E.** — La France et l'Allemagne ne prendront pas part à la création d'un comité consultatif de l'industrie pétrolière de l'O.C.D.E.
- **NOUVELLES RESPONSABILITES POUR L'ARMEE DE LA FEDERATION DE L'ARABIE DU SUD.** — L'armée de la Fédération de l'Arabie du Sud assume, à partir de hier, la responsabilité du maintien de la loi et de l'ordre dans les seize Etats de la Fédération, à l'exception d'Aden.
- **LE « OUI » ALLEMAND A LA CANDIDATURE IRLANDAISE A LA C.E.E.** — M. Georg Kiesinger, chancelier fédéral allemand, a assuré, mardi, à Bonn, M. John Lynch, premier ministre de l'Irlande, du soutien allemand à la candidature irlandaise au Marché commun.
- **UN COLLABORATEUR DE L'AGENCE FRANCE-PRESSE BLESSE PAR LA FOULE A RANGOON.** — M. U Boon Htaing, un des collaborateurs de l'AFP à Rangoon, a été attaqué hier matin et blessé à la tête par la foule au cours des désordres anti-chinois qui ont eu lieu dans la ville.
- **ARRIVEE DE M. SUNAY A PARIS.** — Le général Cevdet Sunay, président de la République turque, est arrivé à Paris pour une visite officielle de quatre jours en France.
- **CHANGEMENTS AU SEIN DU COMITE DU PARTI COMMUNISTE DE MOSCOU.** — D'importants changements ont été décidés au cours d'un plénum du comité du parti pour la ville de Moscou, qui s'est tenu hier matin.
- **DECES DU MATHEMATICIEN THOMAS PIAGGIO.** — Le professeur Thomas Piaggio, éminent mathématicien et ami d'Albert Einstein est décédé à Nottingham (Nottinghamshire) à l'âge de 83 ans.
- **LES REFUGIES AU VIETNAM.** — Près de deux millions de réfugiés sud-vietnamiens se sont mis sous la protection du gouvernement de Saïgon au cours des trois dernières années.
- **QUADRUPLE NOYADE.** — Une voiture s'est jetée dans la Seine près du Havre, au cours de la nuit de lundi à mardi. Quatre membres d'une famille ont été noyés. Un cinquième occupant du véhicule, une fillette de 8 ans, a pu être sauvée par un passant.
- **TRENTE-SIX BRÉSILIENS PRIVÉS DE LEURS DROITS POLITIQUES.** — Le président brésilien Arturo Da Costa e Silva a signé lundi un décret privant de leurs droits politiques trente-six Brésiliens qui avaient refusé d'accomplir leur service militaire pour des motifs religieux.

Au chemin de fer du Montreux-Oberland bernois

MONTREUX. — Dans son 67e rapport de gestion pour 1966, le conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer Montreux-Oberland ber-

nois constate que si l'on compare les produits d'exploitation de 1965 et de 1966, on remarque une augmentation pour 1966 de 431.920 francs. Ce résultat est dû essentiellement aux transports de ciment destiné au barrage de l'Hongrin. La compagnie enregistre finalement un excédent de charge d'exploitation de 827.700 francs (1.074.000 en 1965), le total des produits se montant à 5.587.200 francs.

Rapports des compagnies de chemin de fer montreu-sien

MONTREUX. — Dans son 61ème rapport de gestion pour l'exercice 1966, la compagnie de chemin de fer Montreux-Glion constate que les produits d'exploitation se sont élevés, en 1966, à près de 26.000 francs, en baisse de 16.000 par rapport à 1965. Le compte de profits et pertes présente un solde actif de 25.991 francs (contre 35.185, en 1965). Le conseil d'administration a proposé de verser un dividende brut de 2,5 %.

Pour la compagnie du chemin de fer funiculaire Territet-Glion, le 87ème rapport de gestion constate que la situation financière de l'entreprise continue de se dégrader au cours de 1966.

L'assemblée générale du 20 juin a approuvé le compte de profits et pertes qui boucle par un solde débiteur de 4.840 francs, soit une perte d'exercice de 6.500 francs. Ce résultat défavorable ne permet pas le versement d'un dividende.

Quant à la compagnie du chemin de fer de Glion aux rochers de Naye, le 77ème rapport pour 1966 constate que le compte de profits et pertes présente un solde créditeur de 549 fr. Il ne permet pas non plus le versement d'un dividende.

Un nouvel ambassadeur d'Autriche en Suisse

VIENNE. — Le gouvernement autrichien a nommé M. Erich Bielka, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, en qualité de nouvel ambassadeur d'Autriche en Suisse. Le gouvernement suisse a donné récemment son agrément.

FONDS DE PLACEMENT SUISSE

Valeur Rachat

A. I. I. growth fund.

§ 10,55

Le Conseil national MAINTIEN LES PRIX IMPOSÉS POUR LE TABAC

Le Conseil national a poursuivi mardi son débat sur l'imposition du tabac. Il ne s'agit pas d'augmenter l'impôt, mais de modifier le système de perception pour s'adapter aux règles de l'AELE. Certains orateurs ayant, la veille, estimé qu'on pouvait prolonger le régime actuel, M. Bonvin, chef du département des finances, a montré mardi que nous devons respecter nos engagements découlant de la Convention de Stockholm.

L'entrée en matière, a été votée par 106 voix contre 33, la discussion de détail s'est concentrée sur deux points. Le premier (article 11 bis) concerne les réductions d'impôt accordées aux petites et moyennes entreprises de la branche du tabac. Le projet du Conseil fédéral voulait abolir cette faveur, après une période de transition. Mais c'est la version de la commission qui l'a emporté sans opposition: ces réductions d'impôt pourront encore être accordées après la date du 31 décembre 1968 (31 décembre 1972 pour les fabricants de cigares).

Le 2e point a été beaucoup plus controversé. Faut-il comme le voudrait le Conseil fédéral (et avec lui la commission des cartels) abolir les prix imposés, dont la base constitutionnelle n'est pas très certaine? Ou faut-il les maintenir et obliger les détaillants à vendre les cigarettes au prix indiqué sur l'emballage, en accordant éventuellement des rabais dont l'ampleur serait fixée par l'autorité?

La discussion fut longue. Les adversaires des prix imposés (notamment M. Vontobel, indépendant zuricois, et M. Schuermann, président de la commission des cartels), ont fait valoir que ce système — qui vient d'être supprimé dans le secteur alimentaire — ne se justifie pas. Il n'est pas normal que l'Etat garantisse des prix qui ne sont pas fixés par lui-même, mais par le fabricant. La suppression des prix imposés garantirait une concurrence plus saine, dans l'intérêt du consommateur. Les recettes de l'AVS n'en seraient nullement diminuées.

Tel n'est pas l'avis de l'autre camp, au nom duquel s'est notamment exprimé M. Martin (rad. VD). Les recettes fiscales, a-t-il dit, seraient compromises si les prix de détail étaient libres. En outre des milliers de petits marchands de tabac verraient leur existence menacée. L'expérience de 1936 montre que l'absence de prix imposés entraîne le désordre et l'augmentation des marges au détriment du consommateur.

Au terme de la discussion, M. Thevoz (lib. VD), rapporteur de la commission, a plaidé pour le maintien des prix imposés, système qui a l'appui de plusieurs organisations importantes et qui, depuis qu'il est appliqué, n'a conduit à aucun abus puisque les prix suisses du tabac sont les plus bas d'Europe.

M. Bonvin, président de la Confédération, a rappelé que le Conseil fédéral est opposé à la garantie relative des prix. Les prix imposés ne permettraient pas d'éviter de la contrebande car il y a aussi une concurrence sur le plan international. Les recettes du fonds de l'AVS sont assurées, quel que soit le rapport de l'impôt sur le tabac. Ce qui importe, c'est de faire jouer de nouveau le jeu de l'offre et de la demande, en accordant un temps d'adaptation aux détaillants.

Le Conseil a alors passé au vote. Par 85 voix contre 52, le Conseil a décidé de maintenir le système des prix imposés. Auparavant, en votation électorale, il avait approuvé ce système par 74 voix contre 72 en faveur d'une abolition en 1972. Cette décision n'est toutefois pas définitive, car le Conseil des Etats doit encore se prononcer.

Le débat sur le tabac fut alors interrompu, afin de régler une divergence relative au service de documentation pour les parlementaires (nombre des membres de la commission). Le Conseil national s'est rallié à la position du Conseil des Etats, de sorte que ce projet est maintenant définitivement approuvé.

Avant de lever la séance, le président a annoncé que le rapport sur les réacteurs nucléaires ne sera discuté qu'à la session de septembre.

Y AURAIT-IL REFERENDUM ?

BERNE — En séance de relevée, le Conseil national a terminé l'examen, en première lecture, de la loi sur l'imposition du tabac. La loi prévoit qu'une partie de l'impôt perçu est restituée aux cultivateurs indigènes afin de leur permettre de produire, à des prix couvrant les frais du tabac de qualité. Un amendement visant à aider les cultivateurs par des subventions prélevées sur les recettes générales de la Confédération a été écarté à une forte majorité. M. Bonvin avait fait remarquer qu'il n'appartient pas aux non-fumeurs de financer une telle contribution. Le régime adopté permet en outre la prise en charge obligatoire.

Au vote d'ensemble, la loi sur le tabac a été approuvée par 75 voix contre 20. En coulisse, on parle d'un éventuel référendum qui serait dirigé con-

tre le système des prix imposés. Mais le Conseil des Etats doit d'abord se prononcer.

LA DIVISION ABSURDE DU MARCHÉ EUROPEEN

M. Max Weber (socialiste, Berne) a ensuite développé une interpellation sur les effets du « Kennedy Round ». Ces négociations du « GATT » se sont terminées par un succès pour la Suisse et pour l'économie mondiale. Mais quelles en seront les répercussions sur les prix de détail, sur la production indigène, sur les exportations et sur les finances fédérales (diminution des recettes douanières)?

Le conseiller fédéral Schaffner a relevé que les résultats positifs des négociations « Kennedy » enlèvent de son acuité au problème de l'intégration. Mais quelle que soit notre satisfaction devant ces résultats, nous ne pensons pas que le problème de l'intégration s'en est trouvé définitivement résolu pour la Suisse. La division absurde du marché européen subsiste. Ses répercussions défavorables de part et d'autre ne résultent pas seulement de la discrimination douanière. Maintenant que cette dernière s'est atténuée et que les relations de bon voisinage avec les Etats membres de la « CEE » ont été renforcées, il devrait néanmoins être plus facile d'amener à maturité des solutions réellement raisonnables. De plus, en réduisant son tarif extérieur, la « CEE » a démontré qu'elle ne songe pas à se développer dans la direction d'un bloc économique autarcique mais qu'elle entend être un partenaire ouvert sur le plan des échanges commerciaux.

Répondant aux questions de M. Weber, M. Schaffner a déclaré que le Kennedy Round apportera à nos exportations une impulsion nouvelle, mais elle ne doit pas se replier sur elle-même et doit rationaliser davantage encore ses méthodes de production. En ce qui concerne les effets sur les prix de détail, ils ne peuvent être chiffrés et ils dépendent d'ailleurs de l'attitude de nos partenaires. Mais à longue échéance, une évolution profitable au consommateur devrait certainement intervenir.

NOS FINANCES SUFFIRONT

Reste le problème des finances fédérales. Il est évident que la diminution des recettes douanières va être sensible. Elle peut être compensée partiellement par l'accroissement des importations, mais comme nos dépenses augmentent aussi, notre budget sera difficilement équilibré. Mais ce qui importe avant tout, c'est que le Kennedy Round va stimuler les échanges et contribuer ainsi à la prospérité.

Répondant à une interpellation, M. Schaffner a ensuite promis de faire étudier par ses services les moyens de simplifier les contrôles des véhicules à moteur lourds. Les chauffeurs professionnels se plaignent en effet de devoir tenir un carnet de travail, alors que le tachygraphe fournit déjà des indications précises.

LE PROBLEME DE LA MAIN-D'OEUVRE

M. Cadruvi (ccs., Grisons) a interpellé le gouvernement sur l'état du marché du travail. La pénurie de main-d'œuvre s'aggrave. Ne pourrait-on atténuer les restrictions qui visent les travailleurs étrangers? Le Conseil fédéral, a répondu M. Schaffner, n'a pas pu renoncer, cette année encore, à une réduction de l'effectif des étrangers. Mais l'évolution récente traduit une stabilisation, qui s'explique en partie par les mesures de lutte contre la surchauffe. On note toutefois que certaines branches de l'économie et certaines régions du pays sont plus sensibles aux réductions que les autres. Mais le gouvernement devait aussi tenir compte du problème réel que présente la présence en Suisse d'un grand nombre d'étrangers. Il cherche à le résoudre par l'assimilation, par les naturalisations. Et M. Schaffner de reprendre le raisonnement qu'il avait exposé aux partenaires sociaux: stabiliser l'effectif, c'est l'augmenter. Il faut donc le réduire pour le stabiliser... Si le résultat du recensement d'août indique une évolution dangereuse, un nouvel abaissement devra être ordonné en automne. En résumé, il n'est pas possible, pour des raisons politiques, d'ouvrir de nouveau nos portes toutes grandes aux travailleurs étrangers. Mais qu'on interprète mal le risque de « surpopulation étrangère », le rapport que le Conseil fédéral publiera ces prochains jours (en réponse à l'initiative des démocrates zurichois) le montrera.

ET LES TOURISTES ANGLAIS

En fin de séance, M. Tschumi (pab., Berne) a demandé par quelles mesures on pourrait parer aux effets néfastes pour notre tourisme des restrictions de devises décidées par le gouvernement britannique. Des pourparlers ont eu lieu, a répondu M. Schaffner. Mais l'Angleterre devait consolider la livre sterling, et on ne pouvait la prier d'activer le tourisme en une période d'austérité. Nous devons donc nous-mêmes prendre des mesures, ce qui n'est pas si difficile puisque le nombre des touristes a augmenté dans l'Oberland bernois, malgré la défection des Anglais. Le Royaume-Uni se sentant maintenant fortifié (c'est du moins ce qu'il affirme à Bruxelles), on peut attendre qu'il fasse à son tour un geste en abolissant ces restrictions.

La session prendra fin mercredi.

La collaboration intercantonale en matière scolaire

L'ANNEE SCOLAIRE DEBUTERA PARTOUT A LA FIN DE L'ETE

BERNE — La Conférence suisse des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique s'est réunie, pour sa quatrième session de cette année, sous la présidence de M. Josef Müller, conseiller d'Etat d'Uri, à l'Hôtel de Ville de Berne. Elle a une nouvelle fois exprimé son opinion à l'égard de l'important problème de la collaboration intercantonale en matière scolaire. Afin de faciliter la coordination entre les divers systèmes scolaires cantonaux et indiquer une direction commune aux décrets en matière scolaire, elle est arrivée aux propositions suivantes destinées aux autorités cantonales:

Un règlement commun valable pour toute la Suisse devrait être obtenu dans la question du commencement de l'année scolaire, soit en fixant le début après les vacances d'été. Si un changement est nécessaire, il devrait s'opé-

rer autant que possible dans les différentes régions linguistiques en même temps, dans l'idée que la nouvelle réglementation soit réalisée au plus tard en 1972.

Pour l'âge d'entrée à l'école, une réglementation-cadre devrait être mise sur pied, et tout d'abord dans ce sens qu'un enfant est astreint à la fréquentation de l'école quand il a atteint 6 ans révolus entre le 1er janvier et le 1er juillet de l'année courante, dans le but de fixer d'ici 1972 une date uniforme valable pour toute la Suisse.

Pour la durée de l'école, une exigence minimum unifiée doit être fixée dans l'intérêt d'une formation égale, soit 9 ans pour la scolarité obligatoire générale et 12 ans au minimum pour la durée totale de la scolarité jusqu'à la maturité.

* LETTRE DE ROME * LETTRE DE ROME * LETTRE DE ROME *

LE CÉLIBAT SACERDOTAL

En la fête de saint Jean-Baptiste, son patron onomastique, Paul VI promulgue « sur le célibat sacerdotal » une Encyclique adressée « aux évêques, à ses confrères dans le sacerdoce et aux fidèles catholiques du monde entier ». (Voir NR de samedi).

Les alinéas sont numérotés. L'édition française, publiée par « la Libreria Vaticana », Cité du Vatican, couvre 66 pages. De très nombreux intertitres jalonnent le texte et facilitent la lecture.

Cette encyclique s'insère dans la ligne des documents des prédécesseurs du Pape actuel sur le sacerdoce: Exhortation de saint Pie X (1908), Encyclique de Pie XI (1935) Exhortation de Pie XII au clergé pendant l'Année Sainte ainsi que l'encyclique du même pape sur la virginité (1954), enfin, encyclique de Jean XXIII sur le curé d'Ars (1959).

UN DIAGNOSTIC

L'occasion de l'encyclique de Paul VI sur le célibat est la mise en question diffuse du célibat sacerdotal. Actualité et possibilité du célibat, difficultés pratiques, importance pastorale et incidences œcuméniques, connexité ou non entre le célibat et le sacerdoce: voilà autant de questions soulevées actuellement.

A lire les premières pages de l'encyclique, on est frappé de voir le souci de connaître, de comprendre et d'exposer loyalement toutes les difficultés et objections soulevées actuellement contre le maintien du célibat des prêtres, fussent-elles tirées, à tort d'ailleurs, de l'Écriture Sainte, des Pères, de la pénurie du clergé ou des exigences de la nature humaine.

Assurément, le charisme de la vocation sacerdotale est distinct de la grâce du célibat. Par ailleurs il appartient à l'autorité de l'Eglise d'établir, selon les lieux et les temps, les qualités requises à l'accès au sacerdoce.

Le problème ainsi posé, l'encyclique se propose de mettre en lumière, « en termes plus adaptés à la mentalité contemporaine, les raisons profondes du célibat sacré ». Les difficultés de la vie n'ont-elles d'ailleurs pas souvent pour effet providentiel d'inviter à un approfondissement de la doctrine et de la discipline?

CONSIDERATIONS DOCTRINALES

La première des deux parties principales de l'encyclique est un exposé doctrinal sur « la beauté, l'importance et la profonde convenance de la virginité sacrée pour les ministres du Christ et de l'Eglise ».

Raisons profondes du célibat ecclésiastique, rôle du célibat dans la vie de l'Eglise, enfin, rapports entre le célibat et les valeurs humaines: telles sont les trois idées centrales de cette partie doctrinale.

Si le Concile a reconnu que la virginité « n'est pas exigée par la nature même du sacerdoce, témoins la pratique de l'Eglise primitive et la tradition des Eglises d'Orient », Vatican II a néanmoins confirmé solennellement la loi ancienne et providentielle du célibat, telle qu'elle existe actuellement. Il a « exposé les motifs qui la justifient aux yeux de quiconque sait apprécier les dons de Dieu en esprit de foi et avec la flamme intérieure de la générosité ».

Décrivant l'efficacité pastorale du célibat, Paul VI observe entre autres: la virginité « assure au prêtre, le maximum d'efficacité dans le domaine pratique ainsi que l'attitude psychologique et affective la mieux adaptée à l'exercice continu de la charité parfaite: celle-ci lui permettra de se dépenser tout entier au service de tous d'une manière plus universelle et plus concrète; elle lui garantit certainement une liberté et une disponibilité plus grandes dans le ministère, dans une présence active et fraternelle au monde, selon la mission reçue du Christ ». La totalité du don que le prêtre fait de soi à Dieu par amour entraîne la totalité de sa donation aux hommes aimés pour Dieu.

La législation particulière de l'Eglise orientale en matière de célibat ecclésiastique, reconnue par Vatican II, tient à des circonstances propres à cette partie de l'Eglise universelle. Il n'en reste pas moins vrai qu'en Orient l'épiscopat est réservé aux prêtres célibataires, que les prêtres une fois ordonnés ne peuvent plus se marier et que des docteurs comme Grégoire de Nysse et Jean Chrysostome ont exalté les grandeurs du célibat sacerdotal.

Dans cette partie de son encyclique le Pape aborde le problème de la pénurie des vocations, l'attitude du monde à l'égard de la virginité, la contribution du célibat à l'épanouissement de la personne, la solitude parfois si accablante du prêtre.

FORMATION ET PRATIQUE DU CÉLIBAT

La formation des séminaristes, la vie sacerdotale, les douloureuses désertions, la paternité de l'évêque et la co-responsabilité des fidèles: ces titres révèlent le contenu de la deuxième partie, plutôt pratique de l'encyclique. Comme on le voit, le Saint-Père s'attache à considérer le problème dans toute son ampleur, sans esquiver la question si douloureuses des défections.

Avec les drames et les scandales qu'elles entraînent, ces désertions ne plaideraient-elles pas contre la connexité, maintenue par Vatican II, entre le sacerdoce et le célibat? L'Eglise ne doit-elle pas évoluer sur ce point et se relâcher de sa rigueur? En juger ainsi serait s'en tenir aux seules apparences et à des considérations simplement humaines. « En réalité, la responsabilité des défections retombe non sur le célibat sacré lui-même, mais sur le fait de n'avoir pas su toujours évaluer à temps de manière satisfaisante et prudente les qualités du candidat au sacerdoce ou bien sur la façon dont les ministres sacrés vivent leur totale consécration ». L'ordination ne dispense en effet pas d'une virile ascèse quotidienne. Le célibat sacerdotal est le fruit d'un effort continu, appuyé sur des moyens naturels, sur une vie spirituelle intense, sur une vigilance incessante contre les dangers, sur une ascèse quotidienne et, enfin, sur le soutien et l'exemple des prêtres voués au même idéal de donation sans partage au Christ.

A ces efforts personnels du prêtre doivent venir se joindre, à leur niveau l'aide de l'évêque et le soutien des fidèles. S'adressant aux prélats, Paul VI déclare à ce propos: « Vous devez le meilleur de votre cœur et de vos soucis pastoraux aux prêtres et aux séminaristes. Vous ne pourrez mieux manifester cette conviction... que par la charité... avec laquelle vous présiderez à l'éducation des séminaristes et aiderez par tous les moyens les prêtres à se maintenir fidèles à leur vocation et à leurs devoirs ». « Avant d'être des supérieurs et des juges, soyez pour vos maîtres, des pères, des amis et des frères bons et miséricordieux, prêts à comprendre, à compatir, à aider ».

Lourde est aussi la part de responsabilité indirecte des fidèles dans la fidélité du prêtre au célibat. « Dans certains cas les laïcs sont à même d'éclairer et de reconforter le prêtre qui, plongé dans le mystère du Christ et de l'Eglise, pourrait voir entamer l'intégrité de sa vocation du fait de certaines situations et des facteurs troublants de l'esprit du monde ».

Paul VI termine son encyclique en rappelant que malgré toutes les difficultés présentes, l'Eglise reste confiante: « elle a certes conscience de la pénurie dramatique des prêtres en face des besoins spirituels du monde, mais elle est néanmoins ferme dans son attente... fondée sur les ressources infinies et mystérieuses de la grâce ». En effet « la qualité spirituelle des prêtres entraînera leur augmentation numérique ».

Georges Huber

Le Conseil des Etats ne veut rien changer au réseau actuel des autoroutes

BERNE — Le Conseil des Etats a rejeté mardi deux motions du Conseil national concernant les autoroutes. Ces motions avaient été votées à une faible majorité, à la Chambre basse, contre l'avis du Conseil fédéral. La première, de M. Wenger (rad., BE) invitait le gouvernement à préparer dès maintenant un réseau complémentaire de routes nationales. La seconde, de M. Buhler (rad., ZH) réclamait une route de contournement au Nord de Zurich. La commission du Conseil des Etats s'est ralliée à l'avis de M. Tschudi: il ne faut rien changer au réseau actuel, qui entraîne déjà de gros sacrifices financiers. Une concession en entraînerait d'autres. Mais le gouvernement promet d'étudier avec bienveillance le cas de Zurich.

La motion de M. Wenger a été tacitement rejetée. Celle de M. Buhler l'a été par 22 voix contre 11. Les deux textes sont ainsi « enterrés » car pour être valable, une motion doit avoir l'approbation des deux conseils.

Le conseil a ensuite rapidement approuvé la révision de la loi sur l'Assurance-Invalidité, qui apporte une amélioration des rentes, mais aussi une hausse des cotisations. La loi a été votée par 30 voix sans opposition. Si le Conseil national l'adopte aussi, elle pourra entrer en vigueur le 1er janvier 1968.

Le Conseil des Etats a enfin procédé au vote d'ensemble de la loi sur le blé (25 voix contre 2), qui doit elle aussi passer encore devant le Conseil national.

Prochaine et dernière séance mercredi matin.

Apéritif à la gentiane
SUZE
à faible degré alcoolique

PAUL VIALAR

pas de pitié pour les cobayes

Copyright by Cosmospres

9

Mes parents ne s'inquiétaient jamais de mes retards, je les y avais habitués, ils savaient que faire des heures supplémentaires — non payées — était une vraie joie pour moi. Dans de tels cas, je ne dinais pas: je me contentais de grignoter un sandwich acheté sur mon chemin, en allant prendre mon métro à «Saint-Jacques», car, vous le savez, les bâtiments de «l'Institut» ont été édifiés sur un terrain appartenant à l'Etat, proche de l'Observatoire, comme a été transporté, pierre par pierre, au même endroit, l'hôtel de Massa qui sert maintenant de maison aux Gens de Lettres. Je restais seule dans tout le bâtiment, avec le concierge, et encore celui-ci était-il dans son pavillon, ne commençant ses rondes de gardien de nuit qu'après onze heures. Ma tâche se résumait à surveiller une température, à arrêter au moment voulu l'expérience, je me trouvais donc désœuvrée, mais heureuse d'assumer ce que je me représentais comme une responsabilité capitale, et cela, après tout, était vrai.

J'étais, à ce moment, encore si excitée de ce qui m'était arrivé lorsque j'étais entrée à l'Institut, que je passais en général ces heures-là debout dans notre laboratoire, sans pouvoir m'asseoir, allant d'une table à l'autre. J'aurais pu m'étendre dans la petite pièce contiguë où l'on avait placé un divan qui permettait, dans certains cas, à Filleul, à Jehu, à Leprée même, de passer la nuit si quelque expérience l'exigeait. Ce fut devant l'étuve que, vers neuf heures, Leprée me trouva.

J'entendis la porte s'ouvrir. Je le vis entrer. Je ne l'attendais pas. Il me dit pas «Ah! vous êtes encore là, Armelle?» ou quoi que ce soit du même ordre. Il ne justifia pas son retour par quelque prétexte. Il marcha seulement vers moi.

J'étais à la fois heureuse et étonnée de sa présence qui, pour la première fois, me plaçait en tête à tête avec lui, et je me questionnais sur la raison de celle-ci, lorsqu'il fut devant moi. Je me le rappelle à ce moment. Il me regardait et c'était pour la première fois — je sus ensuite que si, jusqu'alors, il n'avait pas vu mon visage, il avait tout au moins vu mon corps. Ses yeux étaient sans flammes mais son regard lourd plein de cette volonté systématique qui, dans tous les domaines, est toujours la sienne. Il me mit les mains aux épaules et, à cette seconde précise, et sans que ses joues ou son front se fussent colorés, sans j'en suis sûre que son pouls fût devenu plus rapide d'un seul battement, je sus qu'il me voulait.

Je fis un pas en arrière. Ses grands bras me rattrapèrent et me ramenèrent vers lui. Je reculais encore et ce fut malencontreusement dans la direction de la petite pièce de repos dont la porte était ouverte. La façon dont il me poussa vers elle ne me laissa aucun doute sur ses intentions.

J'étais à la fois surprise et d'abord atterrée. Rien, jusqu'alors, ne pouvait me permettre de croire qu'il m'avait remarquée. De plus, si je savais parfaitement à quoi m'en tenir sur les choses de l'amour, je n'avais jamais encore cédé à mes flirts quoique certains m'eussent parfois poussée assez loin dans mes derniers retranchements. Je fus donc envahie par l'étonnement et, en même temps, étant donné tout ce que cet homme représentait pour moi, par un sentiment que vous ne comprendrez peut-être pas, mais j'étais tout bonnement flattée que ce fût moi qu'il eût choisie. Leprée et moi! Jamais je n'avais pensé à cela. L'admiration que je n'avais pu lui cacher pour tout ce qu'il représentait à mes yeux l'avait, je le pensais à ce moment, touché. Oui, sans m'en rendre compte, je l'avais incité à tenter ce geste. Rien ne l'appela particulièrement au laboratoire ce soir-là. Il avait dû apprendre par Filleul que je restais. Il était revenu et c'était pour moi. Leprée était là pour moi!

Rien qu'à cette pensée je sentais sourdre en moi un commencement d'amour. Si je lui cédaïs ne serait-ce pas le début de quelque chose et ne faut-il pas savoir donner pour recevoir? De toute manière, tant qu'à faire que de sauter le pas, il valait mieux que ce fût avec lui qu'avec quelque camarade insignifiant. Et puis il me dominait et déjà j'étais émue et je sentais ses mains sur moi, si délicates lorsqu'elles maniaient les éprouvettes, les tubes de verre léger, les microscopes, mais à ce moment puissantes, volontaires, et lentement mais sûrement elles me poussaient vers le seuil de la petite pièce, vers le divan qui s'y trouvait. Quand nous en fûmes tout près et avant de m'y basculer à la renverse, je l'entendis souffler — cette fois je lus sur son visage: — «J'ai besoin de toi.»

Besoin de moi! Leprée! Jamais je n'avais espéré cela! Il ne mentait pas à ce moment: il avait besoin de moi, mais je ne savais pas que c'était seulement d'une certaine manière.

Le tutoiement, sa présence de mâle, tout enfin de ce qu'inconsciemment j'avais cristallisé autour de lui, me fit aussitôt fléchir, admettre que je ne pouvais me refuser à lui. L'aimais-je? Mais bien sûr que je l'aimais, seulement je n'avais pas osé lever les yeux vers lui et je ne me l'étais pas avoué à moi-même. Ah! qu'importe! Qu'il me prit puisque je lui étais nécessaire. Je m'abandonnai donc à lui puisqu'il était mon maître et qu'il le voulait.

Ce fut rapide et il ne me parut penser qu'à lui. Sans doute avait-il trop envie de moi. Pour moi je n'éprouvai d'autre volupté que celle de le rendre heureux si l'on peut appeler le bonheur cette libération d'une hantise, d'une idée fixe, qu'il obtint. Quand ce fut fini il se rajusta, poussa un soupir, celui d'un être déchargé d'un poids trop lourd. Plus tard, bien plus tard, quand je lui posai la question, lui demandai pourquoi il avait fait cela, il me répondit: «Tu étais nécessaire à mon équilibre.» Mais pour le moment, je ne pensai qu'à une chose: j'avais appartenu à un homme et celui-ci était Leprée. Quoique je n'eusse rien senti, quelque chose chantait en moi.

Il avait, du pied, repoussé la porte du réduit sur nous. Il la rouvrit et il partit. Je le suivis jusqu'au seuil du laboratoire, l'accompagnai en quelque sorte, servante-maîtresse à ses ordres. Les traits de son visage avaient repris leur rigidité un court instant perdue au moment du spasme — je l'avais regardé. Il s'en allait, grand, droit, sans se retourner, sans un mot ou même une caresse polie, on eût dit qu'il m'en voulait d'avoir eu besoin de moi mais tout, n'est-ce pas? était rentré dans l'ordre et il oubliait déjà ce qui était arrivé. Pourtant je me risquai à lui demander timidement: «Je vous reverrai?» «Bien sûr», me répondit-il, et cela, je le compris plus tard, voulait dire: «Quand j'aurais besoin de toi.»

A suivre

SUPERMAN



Juin
28

MEMENTO

SIERRE

Pharmacie de service. — Pharmacie Lattion, tél. 5 10 74.
Hôpital d'arrondissement — Heures de visite semaine et dimanche de 13 h 30 à 16 h 30.
Le médecin de service peut être demandé soit à l'hôpital, soit à la clinique
Clinique Sainte-Claire. — Heures de visite semaine et dimanche. de 13 h. 30 à 16 h 30
La Locanda — Orchestre Luc Marchal. Entrée libre tous les soirs.

SION

Cinéma Ariéquin. — Tél. 2 32 42. Voir aux annonces.
Cinéma Capitole. — Tél. 2 20 45. Voir aux annonces.
Cinéma Luz. — Tél. 2 15 45. Voir aux annonces.
Médecin de service — En cas d'urgence et en l'absence de son médecin traitant, s'adresser à l'hôpital, tél. 2 43 01.
Hôpital régional. — Heures de visite. tous les jours de 13 à 16 h.
Pharmacie de service. — Pharmacie Zimmermann, tél. (027) 2 10 36.
Ambulance. — Michel Sierro tél. 2 59 59 et 2 54 63
Dépannage de service — Michel Sierro, tél. 2 59 59 ou 2 54 63
Dépôt de pompes funèbres. — Michel Sierro tél. 2 59 59 et 2 54 63.
Maternité de la Pouponnière — Vistes autorisées tous les jours de 10 h. à 12 h.; de 13 h à 16 h.; de 18 h à 20 h. 30.
Euvre Sainte-Elisabeth. — (Refuge pour mères célibataires) — Toujours à disposition.

Samaritains. — Dépôt d'objets sanitaires, 8 chemin des Collines, 1950 Sion, tél. (027) 2 42 69 Ouvert tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h., sauf samedi et dimanche
Dancing La Matze. — Orchestre Nullo-Pagnin. Tous les soirs, dès 21 h. Le dimanche, dès 16 h. 30, thé-dansant. En attraction Marc Brachet et Marion, dans un show musical moderne, jusqu'au vendredi 30 juin.

Appartement 4 pièces Evionnaz

Confort, soleil. Bail à remettre. 220 fr. par mois. Libre toute de suite.

Pour visiter s'adresser à Mme Veuthey-Simcora, Evionnaz.

Pour traiter, s'adresser à M. J.-Claude Gianadda, Martigny. P 34068 S

SOYEZ DANS LE VENT :

Roulez avec la grosse moto

TRIUMPH - BONNEVILLE

Essais et renseignements au



44, avenue de Tourbillon - SION

P 388 S

Société exploitant

automates à photo à Monthey

cherche à louer emplacement abrité

si possible bien situé, centre ou éventuellement devant cinéma ou autre établissement.
Conditions intéressantes.

S'adresser sous chiffre PA 34141, à Publicitas, 1951 Sion.

MARTIGNY

Cinéma Etolite. — Tél 2 21 54. Voir aux annonces.
Cinéma Corso — Tél 2 26 22. Voir aux annonces.
Pharmacie de service. — Pharmacie Lovey, place Centrale, tél. (026) 2 20 32.

SAINT-MAURICE

Cinéma Rozzy — Tél. 3 64 17. Voir aux annonces.
Pharmacie de service. — Pharmacie Gallard, tél. 3 62 17.
Service d'ambulance — Tél. Nos (025) 3 63 67 ou (025) 3 62 21 ou (025) 3 62 12.
Samaritains. — Dépôt de matériel sanitaire: Mme M. Beytrison, rue du Collège, tél. 3 66 85

MONTHEY

Plaza. — Tél. 4 22 90. Voir aux annonces.
Monthéolo — Tél. 4 22 60. Voir aux annonces.
Pharmacie de service. — Pharmacie Carraux, tél. (025) 4 21 43.

S. O. S. TOURING-CLUB ET AUTOMOBILE-CLUB

Garage de service pour la semaine du 26 juin au 3 juillet

Zone I Garage Neuwirth & Lattion, & tél. (027) 8 17 84.
Zone II Garage Formaz, Orsières, tél. (026) 4 12 50.
Zone III Garage de l'Aviation, S. A., Sion, tél. (027) 2 39 24.
Zone IV Garage Tschopp, Chipplis, tél. (027) 5 12 99.
Zone V Garage du Lac, Montana-Crans, tél. (027) 7 18 18.
Zone VI Garage Albrecht, Visp, tél. (028) 6 21 23.
Zone VII Garage Touring, St-Niklaus, tél. (028) 4 01 18.
Zone VIII Garage du Simplon, Naters, tél. (028) 3 24 40.

Annonces diverses

A vendre
Etablissement horticole F. Maye, Chamoson. Tél. (027) 8 71 42, offre

beaux pétunias

en coloris variés, qualité exceptionnelle

Algérates, lobelias, bégonias, coleus, fuschias

Je fournis également caissettes avec terreau stérilisé. Prix avantageux. P 34157 S

Roover 2000 TC

mod. 1966, 24.000 km.
Radio, état de neuf. Facilités de paiement.

Tél. (027) 2 45 81.

P 446 S

A VENDRE, en ville de Sion, à Condémnes,

appartements

de 4 1/2 et 5 1/2 pièces

dans immeuble de 6 appartements. Prix avantageux.

S'adresser: Paul Proz, architecte, Grand-Pont 18 - Sion.
Tél. (027) 2 16 37.

P 885 S

IMS: 2 31 51

Sur nos ondes

SOTTENS 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Informations. 6.30 Roulez sur l'or! 7.15 Miroir-prémière. 7.30 «Roulez sur l'or!» Informations-flash à: 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00, 14.00, 15.00, 16.00 et 17.00. — 9.05 A votre service! 11.05 Emission d'ensemble: L'Orchestre de chambre de Lausanne. 11.40 Musique légère et chansons. 12.05 Au carillon de midi. 12.35 Dix-vingt-cinquante-cent! 12.45 Informations. 12.55 Le feuilleton: Un Lacustre en pierre polie (3). 13.05 Les nouveautés du disque. 13.30 Disc-O-Matic. 14.05 Réalités. 14.30 La terre est ronde. 15.05 Concert chez soi pour les JM. 16.05 Le rendez-vous de seize heures. 17.05 Perspectives. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Informations. 18.10 Le micro dans la vie. 19.00 Le miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 20.00 Magazine 67. 20.20 Suite en la. 20.30 Concert par l'Orchestre de la Suisse romande. 22.30 Informations. 22.35 La semaine littéraire. 23.00 Au pays du blues et du gospel. 23.25 Miroir-dernière. 23.30 Hymne national. Fin.

CONCOURS «ROULEZ SUR L'OR!»

Question du mercredi 28 juin: Un cycliste circule dans une rue à quatre voies, deux dans un sens, deux dans l'autre. Il est arrivé dans la voie de droite puis est passé correctement et à temps dans la voie de gauche qui est marquée d'une flèche oblique indiquant qu'au prochain carrefour on peut tourner à gauche. Mais dans quelle partie de cette voie doit-il désormais circuler? se demande-t-il. Puis il décide que, du moment qu'il va obliquer à gauche, il doit se mettre doublement en présélection et rouler à l'extrême gauche de la voie dans laquelle il se trouve. — A-t-il raison?

SECOND PROGRAMME 12.00 Midi-musique, concert quotidien du 2e programme romand. 14.00 Fin. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Emission d'ensemble. Pour les travailleurs italiens en Suisse. 19.30 Musique légère. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.20 Le feuilleton: Un Lacustre en pierre polie (3). 20.30 L'université radiophonique internationale. 21.30 Les sentiers de la poésie. 22.00 Aujourd'hui une émission d'actualité. 22.30 Sleepy time jazz. 23.00 Hymne national. Fin.

BEROMUNSTER Informations-flash à: 6.15, 7.00, 9.00, 10.00, 11.00, 15.00, 16.00 et 23.15. — 6.20 Mélodies populaires. 6.50 Propos. 7.05 Chronique agricole. 7.10 Chansons et danses populaires françaises. 7.30 Pour les automobilistes. 8.30 Concert. 9.05 Extracte, avec S. Schmassmann. 10.05 Concert populaire. 11.05 Emission d'ensemble. 12.00 Le Svenska Polka Band. 12.30 Informations. 12.40 Musique récréative. 13.00 Sortons de table en musique. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Radio scolaire. 15.05 Musique russe. 16.05 Sonate, Prokofiev. 16.30 Thé dansant. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Météo. Informations. Actualités. 18.20 Sérénade pour Cécile. 19.00 Sports. Communiqués. 19.15 Informations. Echos du temps. 20.00 Musique militaire des Armes réunies de La Chaux-de-Fonds. 20.15 La guerre froide ou l'histoire de la Suisse d'après-guerre. 21.20 Festivals romands. 21.50 Causerie. En suite: Musique. 22.15 Informations. Commentaires. Revue de presse. 22.30-23.15 Musique récréative.

MONTÉ CENERI Informations-flash à: 6.00, 7.15, 8.00, 10.00, 14.00, 16.00, 18.00 et 22.00. — 5.30 Météo. Cours d'allemand. 6.10 Musica stop. 6.38 Pairs et impairs. Hier au Parlement. 7.00 Musique variée. 8.30 Succès et nouveautés de France. 9.00 Radio-matin. 11.05 Contrepoint: Musique légère. 11.47 Magazine féminin. Oui ou non. 12.00 Revue de presse. 12.10 Musique variée. 12.30 Informations. Actualités. 13.00 Club du disque. 13.10 Feuilleton. 13.25 Ibéria, extraits, Albeniz. 13.50 Arrêt à la Grotte. 14.05 Vent d'été: Pour transistor en vacances. 16.05 Manfred, Tchaïkovsky. 17.00 Radio-jeunesse. 18.05 Rencontre amicale en musique, avec B. Gianotti. 18.30 Chansons d'autrefois. 18.45 Journal culturel. 19.00 Tangos. 19.15 Informations. Actualités. 19.40 Mélodies et chansons. 19.50 Petits métiers de l'été. 20.00 Tout pour le mieux! comédie de Pirandello. 21.30 Orchestre Radiosa. 22.05 Documentaire. 22.30 Sonate pour violon et piano, Mozart - Sonate pour piano, Beethoven. 23.00 Informations. Actualités. 23.20 Musique dans le soir. 23.30-24.00 Reflets suisses.

TELEVISION 17.00 Rondin, Picotin. 17.15 Le cinq à six des jeunes. 18.15 Vie et métier: L'hôtellerie (reprise). 18.45 Bulletin de nouvelles du téléjournal. 18.50 Les créatures du Bon Dieu: Le Fils des sables, avec Patrick Prêcheur. 19.25 Trois petits tours et puis s'en vont. 19.30 Le feuilleton: Une Mère pas comme les autres. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 Les Saintes Chéries: Eve à la maison. 21.05 Jeux sans frontières. 22.20 Téléforum: Bilan de la session des Chambres fédérales. 22.50 Téléjournal. 23.00 Fin.

La famille Flop



distribué par opera mundi



ENFANTINES



TOMY ET PIKY
AUTOUR DU MONDE
PAR S. AROLAS

JE ME DEMANDE CE QU'ILS ONT BIEN PU DIRE. MAIS L'IDÉE DE ME VOIR DANS UNE MARMITE NE ME FAIS PAS RIRE!

ALMY, BI PAR HASARD TU COMPRENDS QUELQUE CHOSE DE CE QU'ILS DISENT, TU POURRAIS NOUS LE TRADUIRE!

MAIS BIEN SUR QUE JE COMPRENDS / HEUREUSEMENT QU'ILS PARLENT UNE DES QUARANTE LANGUES PAPOUS QUE JE CONNAIS!

ALLONS LES ENFANTS, ON VA NOUS DÉCERNER UN PRIX. UN PEU DE PATIENCE ET VOUS COMPRENDREZ!

ET TOUS VONT, TRÈS CONTENTS, VERS LE VILLAGE PAPOU.

MANIMALOU, MOUKA LONDRA
BALAKO - MANIBO KONORO
BOULATI, OUN NOUGA
LAMARO!

MONO PARABO BI,
BOKO LABA
PARABIGO!

* NOUS SOMMES DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE TRADUIRE TOUT ÇA, CAR NOUS NE PARLONS PAS AUTANT DE LANGUES QUE NOTRE AMI ALMY!

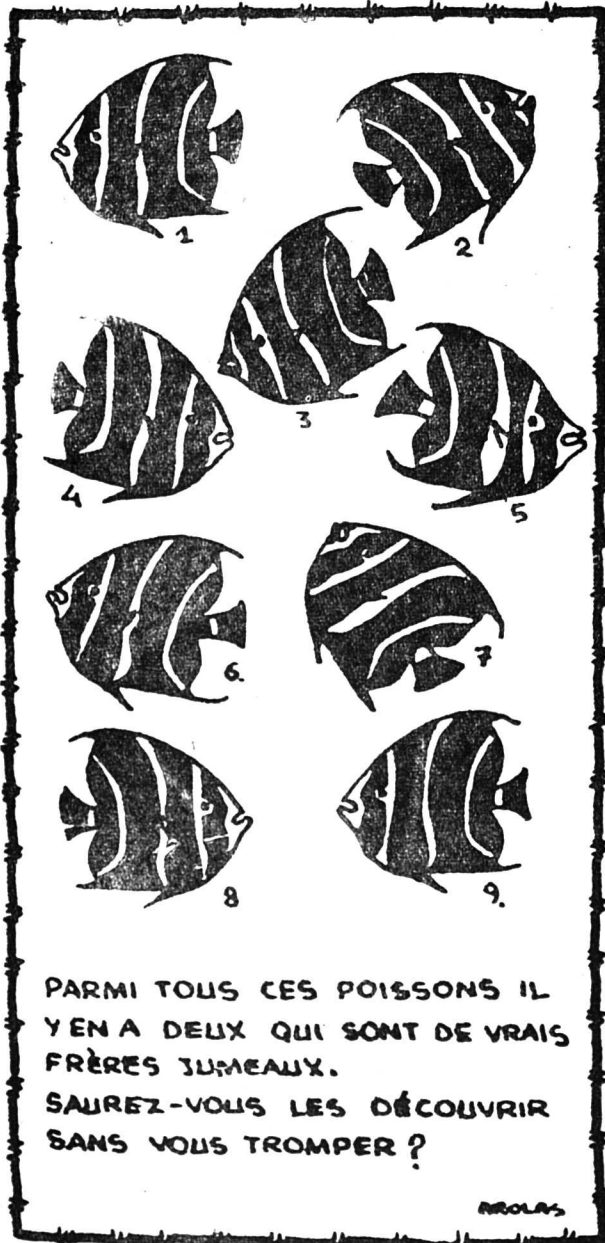
ÇA, DE NE RIEN COMPRENDRE, C'EST VRAIMENT ENNUYEUX! SI L'ON ESSAYE DE CONVERSER AVEC EUX?

COMMENT? DISONS N'IMPORTE QUOI EN IMITANT LEUR LANGUE. PEUT-ÊTRE ÇA RÉUSSIRA! ATTENDS, TU VERRAS!

BANIBA LOBO!
BOULKA?
BANIBA LOBO!

BANIBA LOBO!
BANIBA LOBO!
BANIBA LOBO!

VOUS L'AVEZ FAITE BONNE MAINTENANT! LORSQU'ON NE SAIT PAS QUE DIRE, ON SE TAIT! (À SUIVRE)



HELVIT et KY-TY
© by AROLAS 1967

TU VIENS JOUER? À QUOI?

À LANCER LE CAILLOU! CELUI QUI LE LANCERA LE PLUS LOIN, GAGNE UNE BOUTEILLE OFFERTE PAR LE PERDANT! D'ACCORD?

D'ACCORD!

TIENS, COMMENCE TOI!

PAS BIEN LOIN! TU VERRAS MAINTENANT! CAR JE NE SUIS PAS DISPOSÉ À TE PAYER UNE BOUTEILLE! HA! HA!

REGARDE!

HO! HO! ELLE EST ALLÉE TOMBER EN PLEIN VILLAGE! HA! CE N'EST PAS MOI QUI TE PAYS LA BOUTEILLE! HA! HA!

NON, MAIS TU EN AS PAS MAL À PAYER!

ET RAMASSEZ AUSSI LE CAILLOU!

VINS EL L'CU

NR - SPORTS NR - SPORTS NR - SPORTS NR - SPORTS NR - SPORTS NR

Le FC Sion remercie M. Law Mantula

Hier soir, au Parc des Sports, le comité du F.C. Sion avait organisé une petite réception pour prendre officiellement congé de son entraîneur, M. Mantula.

Cette brève cérémonie, empreinte de simplicité et de chaleur, fut ouverte par M. Vouillamoz qui releva les mérites de M. Mantula et sa fructueuse activité. Il rappela les circonstances difficiles qui marquèrent son accession au poste d'entraîneur mais aussi les grandes satisfactions qui suivirent et, notamment, la conquête de la Coupe Suisse. Le président du club souligna l'apport essentiel de M. Mantula dans la progression du F.C. Sion, grâce au travail obstiné qu'il a mené à bien dans une ligne de conduite stricte. M. Vouillamoz souhaila beaucoup de succès à son entraîneur pour la suite de sa carrière sur les bords de la Limmat où il trouvera un grand club, parfaitement à sa mesure.

Avec sa concision habituelle, M. Mantula exprima ses remerciements au comité qui l'a soutenu et surtout aux joueurs qui ont fait l'effort nécessaire pour atteindre des objectifs élevés. Il se plut à relever l'excellente santé morale des hommes qu'il a dirigés et se déclara convaincu que, sur cette base solide, le F.C. Sion continuera dans la voie du succès.

Il appartient à M. Paul Morand de remercier M. Mantula au nom de la presse sportive locale. Il le fit en termes choisis, mettant surtout l'accent sur la valeur humaine de M. Mantula, sa forte personnalité et la magnifique exemple qu'il a donné tant comme homme que comme sportif.

En témoignage tangible de reconnaissance, M. Vouillamoz remit ensuite au futur entraîneur du F.C. Zurich un service dédicacé avec plateau, channe et gobelets d'étain, un original transistor en forme de ballon de football et... une mystérieuse enveloppe.

UNE PAGE SE TOURNE POUR LE F.C. SION

Avec le départ de M. Mantula, c'est une page particulièrement glorieuse de son histoire qui se tourne dans le livre du F.C. Sion. Pour les sportifs valaisans, le nom de Mantula évoquera toujours la journée triomphale du Wankdorf, en 1965, et la Coupe d'Europe. Pourtant, son mérite doit être davantage jugé sur le travail fécond qu'il a entrepris et mené à bien que sur le brillant des résultats. C'est sur ce côté que nous aimerions insister.

Entré au F.C. Sion comme joueur en août 1962, Mantula dut reprendre en cours de saison la fonction d'entraîneur car l'équipe allait à la dérive. Avec les moyens du bord, il justifia la

confiance mise en lui et parvint à éviter une culbute qui aurait pu être catastrophique.

Confirmé dans ses fonctions, l'ex-demi du Servette fixa sa ligne de conduite et commença à modeler son équipe. Il fit adopter un système de jeu moderne, le 4-2-4, et entreprit l'éducation rationnelle de ses joueurs. La matière était là, mais brute ou en tous cas insuffisamment dégrossie pour mériter les galons de la catégorie supérieure. Par l'application d'un système prudent et une utilisation maximum des capacités de chacun, il obtint de beaux succès. Le F.C. Sion était devenu une redoutable équipe de contre-attaque. Sur cette base, Mantula garantissait le maintien en Ligue nationale



et put, en faisant travailler ses hommes d'arrache-pied, élargir le bagage de ses footballeurs, les mûrir. La réussite en Coupe Suisse vint apporter la notoriété et, conséquence inéluctable, imposer le respect aux adversaires.

C'était le moment de franchir un nouveau palier, de gravir un échelon particulièrement important. Le style de contre-attaque ne payait plus face à des opposants devenus méfiants. Il fallait s'affirmer, être de taille à tenir les rênes d'un match, à dicter les opérations. La transition fut difficile mais, une nouvelle fois, l'obstination de son entraîneur allait triompher. La récolte a commencé ce printemps et elle se poursuit maintenant en championnat d'été.

L'œuvre de Mantula s'est matérialisée d'année en année. Les progrès ont

été réguliers et, à notre sens, l'entraîneur s'en va trop tôt. Il a greffé l'arbre, l'a taillé, arrosé, soigné avec amour pour le remettre en d'autres mains au moment de la cueillette. Mais les fruits ne sont pas perdus pour le F.C. Sion et nous sommes persuadés que le travail de Mantula permettra à son successeur de couper de nouveaux lauriers.

Merci, Monsieur Mantula!

Fram

Cinquantenaire du Martigny-Sports

Aux membres anciens et actuels du Martigny-Sports et à leur famille

Dans le cadre des festivités du Martigny-Sports qui auront lieu du 4 au 12 août 1967, il sera édité une plaquette souvenir ainsi qu'un album-livre d'or.

Afin de donner un attrait particulier à ce jubilé une grande exposition aura lieu à l'Hôtel de ville sous le titre: exposition rétrospective du Martigny-Sports et du football en général, qui comprendra, photos et documents en tous genres et qui réunira tous les trophées, les objets d'art et coupes acquis au cours des compétitions.

Dans ce but, afin d'atteindre le maximum de résultats dans les recherches pour la réussite de cette manifestation, les responsables de ces initiatives font appel aux membres anciens

LES 8 ET 9 JUILLET A CHARRAT FETE ROMANDE DE LUTTE SUISSE

Le Club des lutteurs de Charrat-Fully prépare fiévreusement sa grande manifestation: la Fête romande de lutte suisse. C'est la première fois qu'il aura l'honneur de mettre sur pied une telle compétition et il veut s'en montrer digne. Le comité d'organisation est présidé par M. Léon Cretton, dont l'expérience, les connaissances techniques, le dévouement ne laisseront rien au hasard; il s'est entouré de

personnes compétentes au sein du C. O. qui comprend: MM. Paul Cretton, vice-président (président du Club des lutteurs); Roland Gay-Crosier (secrétaire); Fernand Giroud (caissier) et Raymond Darioly (un ancien champion), membre. Quatorze commissions se répartiront les diverses tâches; toutes sont dirigées par des personnes dévouées conscientes du travail à accomplir et qui le feront avec cœur.

245 lutteurs seront aux prises pour l'attribution du titre; sur ce nombre, une dizaine d'invités de marque de la Suisse centrale, Suisse du Nord-Ouest, Suisse du Nord-Est, Association bernoise et le fameux Karl Meili de Winterthur, 2ème des Jeux nationaux à la récente Fête fédérale de gymnastique à Berne. 27 concurrents viendront de Neuchâtel; 87, de Fribourg; 68, du canton de Vaud et une cinquantaine du Valais. Tous les meilleurs seront présents; citons simplement quelques témoins parmi les plus connus: Mottier Henri, Vignoble, les Pilloud et Tâche, de Châtel-Saint-Denis; les Piller, de la Singine; Maeder U., de Morat; Schwab et Pillonel, d'Estavayer; Paul Stucki (Emmenthal); Anderegg, Turrian, de Château-d'Oex; Brönimann (Yverdon); Schüpbach (Lausanne); Habegger (Lausanne); Bangerter (Lyss) qui mèneront certainement la vie dure aux plus forts Valaisans emmenés par le fameux trio Martinetti. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette magnifique participation et d'analyser les chances des nombreux favoris.

Pour l'instant, donnons un aperçu du programme général. La journée de samedi 8 juillet est réservée aux séances des divers comités pour la dernière mise au point de la manifestation. C'est dimanche matin, après l'office divin fixé à 7 h. 30 dans la belle et moderne église de Charrat que commenceront les luttes. Interruption à 11 heures, pour une petite manifestation en faveur des vétérans lutteurs; à 13 h. 15 le cortège officiel avec deux corps de musique: la Comberintze et l'Indépendante. A 13 h. 30, reprise des luttes et vers 16 h., les passes finales qui promettent des instants de fortes émotions. Proclamation des résultats vers 17 h. 30.

Journée bien chargée, on le voit, qui ne manquera pas d'agrément et que chacun réservera d'ores et déjà pour une visite à Charrat.

E. U.

Les marcheurs montheysans se distinguent au Luxembourg La Suisse obtient un 2e «doublé»

Dimanche, au Luxembourg, se disputait la revanche de la rencontre Suisse-Luxembourg. Ce fut un nouveau «doublé» helvétique grâce aux Montheysans Marc Monay et Jean-Daniel Marclay. Si le premier a renouvelé son exploit du 28 mai à Genève en sortant vainqueur, Jean-Daniel Marclay qui est saturé de compétitions s'est classé quatrième tandis que le Lausannois Apostoli obtenait la 2e place, la troisième revenant au Luxembourgeois Pierre Ketteli tandis que le troisième Suisse, Lerch, de Ste-Croix était 6e.

C'est donc une nouvelle victoire suisse due aux marcheurs du Club de Monthey qui étaient accompagnés du

président technique de la FSMA, M. René Chuard.

Quant aux juniors, ils enlevèrent aussi la victoire grâce aux trois Payernois Monnier, Gfeller et Volery qui se classèrent dans le triumvirat de tête, le quatrième étant un Luxembourgeois tandis que le Leytronain Bernard Besard obtenait la 5e place.

TROP DE COMPETITIONS POUR LES MONTHEYSANS

Remarquons d'abord que chaque club a sa propre commission technique, contrairement à ce que l'on peut supposer à la suite de certains communiqués de presse. En Valais, il n'y a donc pas de chef technique cantonal, les clubs affiliés à la FSMA ne composant pas des fédérations cantonales.

Depuis le début de l'année, les adhérents au C.M. Monthey ont participé à 9 épreuves en Suisse et ont toujours eu un des leurs en tête de classement. Il s'avère aujourd'hui, que Monay comme Marclay ou S. Raboud sont saturés. A l'avenir, les dirigeants du club devront faire un choix des compétitions pour chacun de leur marcheur.

Pourtant, dimanche 2 juillet, Monay, Marclay, S. Raboud et P. Favez participeront au Grand Prix des Trois Cols à Ste-Croix, épreuve de 27 km. Le 9 juillet, ce sera l'épreuve de côte Monthey - Les Giettes tandis que le Championnat suisse des 50 km. se déroulera à Yverdon le dimanche 16 juillet. Ce sera ensuite un repos bien mérité jusqu'au 6 août où se disputera une autre épreuve de côte, Monthey - Champéry.

Rappelons que le C.M. Monthey est présidé par A. Cottet, assisté de J.-C. Vionnet, L. Masson, R. Défago, L. Burdet et P. Chevalley, responsable technique du club.

JEAN-DANIEL MARCLAY AU TOUR DE ROMANDIE

Nous apprenons que Jean-Daniel Marclay participera au 7e Tour de Romandie qui se disputera en 7 étapes du 29 juillet au 5 août avec départ de Genève et arrivée à Monthey, comprenant un total de 319 km plus l'épreuve de côte Monthey - Champéry. Nous souhaitons au marcheur montheysan un beau succès en face des Jamier, Guyot, Rucka et autres marcheurs étrangers de classe internationale.

Athlétisme: avant le meeting de Cologne

Le meeting international de Cologne, qui ouvre traditionnellement la grande saison estivale européenne, aura lieu mercredi soir. Il revêtira cette année une importance relevée du fait que cinq épreuves compteront pour la formation de l'équipe européenne qui affrontera celle d'Amérique au mois d'août à Montréal. Il s'agit de 1500 m, du 5000 m et du saut à la perche ainsi que du 800 m et du lancement du disque féminins.

Sur 1500 m, après le forfait de l'Al-

Brodmann au FC Saint-Gall

Remplacé au FC Zurich par Law Mantula, l'international René Brodmann vient de signer un contrat d'entraîneur-joueur auprès du FC Saint-Gall (Ligue nationale B).

Pour sa part, le FC Bruel a engagé comme entraîneur Adolf Rimek, de Lindau, qui succède à Heini Bauer dont le contrat de deux ans arrivait à échéance.

Football: Coupe des Alpes

FC BALE-AC MILAN, 0-3 (0-1)

Stade Saint-Jacques. 12000 spectateurs. Kuenzi (Lausanne-Sports) joue avec Bâle. Arbitre: Scheurer (Bettlach). — Marqueurs: Mora (25e: 0-1), Fortunato (67e: 0-2), Trapattino (70e: 0-3).

Classement: 1. Eintracht Francfort, 3-6; 2. AS Roma, 5-6; 3. Munich 1860, 4-5; 4. AC Milan, 4-4; 5. AC Torino, 4-4; 6. Servette, 3-3; 7. Zurich, 3-1; 8. Bâle, 4-1.

Nouveau record du monde

C'est sur un très beau temps, presque sans le moindre vent et une température d'environ 17 degrés, que Ron Clarke a réussi un nouveau record du monde sur 2 miles en 8'19"8.

Le point de vue de Frédéric Schlatter

A Olten, le 1er juillet, il s'agira de sauver le hockey sur glace suisse

Samedi prochain, 1er juillet, à Olten, aura lieu l'une des assemblées de délégués les plus importantes que des sportifs suisses aient jamais tenues. Notre hockey sur glace y jouera son avenir immédiat, voire futur.

La situation de ce sport est bien connue: en Suisse, pays le plus riche d'Europe en patinoires artificielles, le hockey sur glace est quantitativement prospère. Cette prospérité-là l'oblige d'ailleurs à confier désormais son administration à un secrétariat permanent, avec personnel salarié, locaux et matériel.

Rien n'étant simple dans les grands sports et surtout dans les sports-spectacle, la prospérité quantitative ne suffit pas: pour l'étayer, pour l'accroître encore, il faut aussi une prospérité qualitative.

C'est là que notre hockey sur glace est en faillite, une faillite dont sont pleinement responsables plusieurs des dirigeants qui se sont succédé à la tête de la L.S.H.G. depuis 1950. Erreurs, entêtement, manque de logique et de clairvoyance, solutions boiteuses et médiocres ou solutions de facilité: tout a contribué, au fil des ans, à faire dégringoler le hockey sur glace helvétique. En 1950, il était encore champion d'Europe, et il traitait en seigneur avec celui des Tchécoslovaques, des Suédois, des Américains, voire des Canadiens. Dix-sept ans plus tard, le voici relégué dans la «petite classe» folklorique du hockey sur glace international, en série C, aux côtés de l'Afrique du Sud, de l'Australie si ce n'est (comme on le lui promet en guise de

quolibet) aux côtés de l'Oubanghi-Chari-Tchad...

Pour le tirer de cette invraisemblable pagaille, on croyait, l'an dernier, à l'assemblée de Brunnen, avoir trouvé le cerveau, l'homme capable, voire l'homme fort. On acceptait même qu'il fût Zurichois et, de surcroît, de Küsnacht, foyer permanent d'intrigues comme le hockey sur glace suisse l'a constaté depuis quelque temps.

Or, à Brunnen, l'assemblée s'est lourdement trompée. Pire: elle s'est fait berner, par un homme dont on ne suspecte pas l'honnêteté, mais qui n'eût pourtant pas celle de prévenir ses électeurs que ses occupations professionnelles ne lui permettaient pas de remplir convenablement le mandat qu'il sollicitait, et qu'il allait devoir, pour commencer l'exercice de sa présidence, s'absenter pendant de nombreuses semaines!

D'où pagaille encore plus intense, compliquée par la violente discordance qui s'est développée peu à peu entre ce président et son secrétaire général, c'est-à-dire entre les deux colonnes du temple de toute fédération sportive!

Pour faire table rase de ce passé ridicule et déprimant, il faudra élever enfin le débat, à Olten. Mais — ô dérision! — les responsables et les délégués n'y pensent pas tous: ce ne sont que quelques personnes et de clochers, accusations, dupliques et répliques, désir évident de faire passer le vis-à-vis pour un pauvre sire tout juste bon à la risée publique.

Voilà où nous en sommes, en 1967, dans le petit monde du hockey sur glace. La récente assemblée préliminaire des clubs romands a

Montana-Crans n'a fait, la plupart du temps, que le confirmer. On ne peut donc pas se montrer extraordinairement optimiste à propos de l'assemblée d'Olten et, pourtant, il faudra bien que celle-ci se décide à mettre une sourdine aux bêtises, pour bâtir enfin quelque chose d'un peu mieux. C'est d'ailleurs ce que l'on dit et écrit avant chaque assemblée annuelle de la L.S.H.G., depuis bientôt vingt ans...

Il y a un point cependant, sur lequel tout le monde est d'accord: la nécessité d'avoir au moins un secrétariat administratif efficace et capable. Or, à l'heure actuelle, il se trouve une ribambelle de «ministrucules» et de petits dirigeants qui croient encore vivre à l'époque dorée du dévouement désintéressé. Du moins le font-ils croire aussi. Ceux-là veulent, paraît-il, la «peau» du secrétaire général en charge actuellement, M. Wollner, qui a, j'en conviens, beaucoup trop fait parler de lui vers la fin de la saison dernière. Hélas pour ces démolisseurs, on ne trouve plus, en ce moment, à chaque coin de rue, un secrétaire général dont l'instruction et les capacités sont bien affirmées, un homme dont on peut, en une ou deux années, faire LE secrétaire par excellence! Pour le bien du hockey en Suisse, il serait donc bon que ces gens-là cessent un moment de se débiter des préjugés et se penchent sur le préjudiciable à tous. Ou alors qu'ils fournissent tout de suite, à Olten, «leur» secrétaire idéal: on verra d'abord ce qu'il vaut. Mais de cela, soyons-en sûrs, il en sont beaucoup moins capables!

Sr.

NR SPORTS - NR SPORTS - NR SPORTS - NR

Maison à Riddes
Jolie maison d'habitation, en parfait état. 5 ch., cuisine, W.C., cave et annexe. Situation plaisante. Prix, avec 1.000 m2 et grenier indépendant, 64.000 fr. Pour traiter: 25.000 fr.

5 tapis
Superbes milieux moquette, 260x350 cm., fond rouge ou beige. Dessins Chiraz. 190 fr. pièce (port compris)
G. KURTH
1038 Bercher
Tél. (021) 81 82 19
P 1673 L

TREUIL
A vendre d'occasion, 1 treuil Sismar, avec 100 m. de câble.
B. Florio, Vevey.
Tél. (021) 51 28 05
P 11520 L

MARTIGNY
Pour cause de départ, à louer
appartement
de 4 pièces, libre pour le 1er juillet, 1 mois de location gratuit.
S'adresser au tél. No (026) 4 91 39, après 18 heures.

A vendre
matériel de boulangerie
en bon état, comprenant: four avec réservoir à eau chaude, pétrin mécanique, pétrin à bras, moulin diviseur, chariot, etc. Excellente occasion pour installation bon marché.
Faire offres à droguerie Paul Marclay, Monthey.

Entreprise d'installations électriques du Bas-Vallais cherche
un monteur-électricien
avec ou sans maîtrise pour prendre en charge le groupe des installations intérieures.
Nous offrons:
- salaire élevé
- travail indépendant
- intérêt au rendement
Nous demandons:
- sens de l'efficacité et de l'organisation du travail
- intérêt à la rationalisation et à la commande des ouvriers.
Ecrire sous chiffre PA 34177 à Publicitas, 1951 Sion.

Maison Paul Marti
Matériaux de construction
Martigny
engage pour entrée immédiate ou à convenir

UN AIDE-MAGASINIER
ayant les aptitudes requises pour conduire ultérieurement un poids lourd.
- Salaire intéressant
- Caisse de retraite
- Place d'avenir pour candidat sérieux et travailleur.
Adresser les offres écrites à la direction.

Tir commémoratif 1967 - COLLOMBEY-MURAZ

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. Groups 300 m. 1. Lausanne, Police II Challenge Cardis. 2148

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. Groups 50 m. 1. Martigny, Catogne P. Chevalley «NR». 2304

Annonces diverses

Je demande à louer à l'année un appartement
ou petite maison même sans confort.
Ecrire sous chiffre PA 17939, Publicitas, 1951 Sion P 17939 S

L'annonce reflet vivant du marché

On demande un premier garçon de cuisine
aide au chef, à partir de 17 ans environ; ainsi qu'un portier
Places faciles et bien rémunérées. Hôtel du Glacier, Trient.
Tél. (026) 2 23 94
P 34054 S
Nous cherchons jeune fille
de 16 à 20 ans, de langue française, pour s'occuper d'un enfant de 5 ans. Bonne vie de famille. Bons gages. Occasion d'apprendre l'italien. S'adresser à: Ristorante Villa Recreatio, 6943 Vezia (près de Lugano) (TE)
Tél. (091) 2 81 76

A louer à Martigny, plein centre, places de parc
numérotées pour le prix de 15 fr. mensuellement. René Antille, rue de Sion 19, Sierre.
Tél. (027) 5 06 30
AS 639 S
A vendre une VW luxe mod. 62-63
Etat impeccable. Prix très intéressant. Garage Lugon, A. Bérard, Ardon.
Tél. (027) 8 12 50; (027) 8 17 38 (le soir).
P 364 S

On achèterait chapeaux valaisans pour dames
Provenance de costumes de différentes vallées. S'adresser: chaussures Cantin, Sion.
Tél. (027) 2 33 06
P 34167 S

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. 7. Kerzers, Hupper 2219
8. Saint-Maurice. N. J. de Cible Doigt 2209
9. Orsières, Marmotte 2204
10. Aigle, S.-O. Aiglon (19 classés). 2196

SECTIONS 50 m.

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. Cat. I. 1. Sion, Cible de Sion 94.807
Cat. II. 1. Martigny, Section pistolet 94.871
Cat. III. 1. Monthey, Les Carabiniers 94.918
2. St-Maurice, N. J. de Cible 94.471
3. Sierre, Le Stand 93.413
4. Sion, Sous-Officiers 91.312
5. Montreux, Pistolet 90.515
Cat. IV. 1. Coll.-Muraz, Carabiniers 92.202
2. Orsières, Eclair 91.805
3. Vouvry, Les Amis 89.523
4. Chexbres, Petit Calibre 88.816
5. St-Gingolph E. du Grammont 86.765
6. Ollon, Petit c. et pistolet 84.111

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. 300 m. 1. Sion, Sous-officiers 51.333
2. Sion, La Cible 51.000
3. Monthey, Carabiniers 50.888
4. St-Maurice, N. J. de Cible 50.850
5. Saint-Martin, Intrépide etc. 50.066

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. Cat. II. 1. Coll.-Muraz, Carabiniers 51.555
2. Ardon, Les Amis tireurs 50.500
3. Les Evouettes, Carabiniers 49.916
4. Lausanne, Jeunes patriotes 49.750
5. Glion-Veytaux, Soc. de Tir etc. 49.333

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. Cat. III. 1. Salvan, La Cible 51.555
2. Boudry, Mousquetaires 50.111
3. Charrat, Amis du tir 49.333
4. Saxon, La Patrie 48.666
5. St-Gingolph, E. Grammont etc. 47.666

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. ART 300 m. 1. Schuettel Jean, Sion 469
2. Aubert René, Lausanne 460/95
3. Délez Charly, Vernayaz 460/94
4. Waser Benjamin, Monthey 548/98
5. Staudmann J.-J., Lausanne 458/95 etc.

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. MILITAIRE 1. Lerch F. Utendorf (Thoune) 373
2. Planche M. Les Neyres Monthey 372/99
3. Magnenat Alfred, Penthaz 372/96
4. Wuilloud R., St-Maurice 371
5. Cuenod André, Cully, 369 etc.

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. COMMEMORATIVE 1. Locher Théo, Oron-le-Châtel 58
2. Besson Henri, Lausanne 58
3. Pfammater Léonard, Sion 57
4. Gaspoz Arthur, Saint-Martin 57
5. Schnorhk Henri, Saint-Maurice 57 etc.

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. VITESSE 1. Baeriswil H. Alterswil (Fr) 57-99
2. Meylan Claude, Lausanne 57-59
3. Uldry Louis, Vernayaz 57-98
4. Gillioz Henri, St-Gingolph 57-95
5. Oguey Floribert, Leysin 56-100

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. Cat. B. Barmaz 1. Gaspoz Arthur, St-Martin 947
2. Lamont Vincent, Flanthey 938
3. Schnorhk Henri, St-Maurice 937-91
4. Roy Lucien, Cossonay 937-86
5. Chablais François, Lausanne, 934 etc.

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. Art groupe 50 m. 1. Fret Robert, Pully 491
2. Meunier Gilbert, Martigny 481
3. Gerber Hans, Spiegel (Be), 480
4. Cornut Othmar, Monthey 477
5. Frocheboud Ignace, Collombey 476 99-95-91-90 etc.

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. Progrès vitesse 1. Pirard Paul, Monthey 58-100
2. Meunier Gilbert, Martigny 58-95
3. Froidevaux Muentschemier 58-95
4. Parvex François, Collombey 58 4x10-1922
5. Uldry Jean-D., St-Maurice 57-100 etc.

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. Militaire 1. Héritier Jean, Sion 469
2. Fluehmann Samuel, Kerzers 468
3. Vuifray Lucien, Lausanne 463
4. Bessard Henri, Sion 462
5. Fischbach Jean, Orsières 461 etc.

JUDO - La saison suisse s'est achevée pour le tournoi de promotion en catégorie élite à Winterthur. La première place s'est finalement jouée aux points. En effet, les deux candidats les plus sérieux à la promotion en catégorie supérieure, Nippon Zurich et Judokwai Lausanne, ne réussirent pas à se départager (12-12). Le club zuricois enleva la première place aux points (55-17 contre 50-22 aux Lausannois) et remplacera la saison prochaine Granges en catégorie élite.

Concours de tir des gendarmes

MARTIGNY. - Nous publions ci-dessous les résultats du concours de tir lors de la récente rencontre sportive des agents des polices municipales de la plaine du Rhône.

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. Combiné 1. Wolfer Franz, Monthey 252
2. Sarbach André, Collobey 236
3. Délez Charly, Martigny 229
4. Puchet André, Bex 227
5. Poget Marcel, Leysin 223
6. Rubath Jean-Paul, Aigle 222
7. Cosenday Jean, Ollon 216
8. Delavy Alfred, Martigny 202
9. Luthi Adolphe, Aigle 201
10. Duchoud Edouard, Monthey 198
11. Besson Gabriel, Monthey 197
12. Pfund Eugène, Leysin 196
13. Vaucher Marcel, Bex 191
14. Rime Georges, Leysin 190
15. Ducraux Henri, Aigle 185
16. Descartes Joseph, Monthey 177
17. Rudaz Jules, Aigle 167
18. Cherix Gilbert, Bex 154
19. Morisod Gérard, Monthey 154
20. Rapaz Paul, Bex 151
21. Jenzer Robert, Martigny 149
22. Gaillard André, Martigny 145
23. Riedo Roland, Monthey 141
24. Passaquay Alphonse, Monthey 139
25. Gianinetti Charles, Monthey 126
26. Rod Freddy, Bex 125
27. Monod Robert, Seppay 113+94
28. Maillard Jean, Leysin 113+41
29. Porchet François, Aigle 113+40
30. Lietti Jules, Aigle 105
31. Franc Edouard, Martigny 102
32. Croset Gilbert, Ollon 97
33. Pillet Edgard, Martigny 81
34. Saudan Pierrot, Martigny 81
35. Yergen Jean, Martigny 55

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. Invités: Sauthier Michel, Martigny 239
Cheseaux Jean, Renens 205

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. 300 m. 1. Wolfer Franz, Monthey 114
2. Cosenday Jean, Ollon 108
3. Descartes Joseph, Monthey 107
4. Délez Charly, Martigny 104
5. Sarbach André, Collobey 102
6. Rudaz Eugène, Leysin 100
7. Ruchet André, Bex 100
8. Delavy Alfred, Martigny 98
9. Rubath Jean-Paul, Aigle 95
10. Monod Robert, Seppay 94
11. Duchoud Edouard, Monthey 90
12. Poget Marcel, Leysin 89
13. Besson Gabriel, Monthey 89
14. Rime Georges, Leysin 86
15. Rudaz Jules, Aigle 81
16. Ducraux Henri, Aigle 80
17. Rod Freddy, Bex 79
18. Riedo Roland, Monthey 79

Table with 2 columns: Rank and Name/Score. Invités: Sauthier Michel 115
Cheseaux Jean 91

Le challenge pour le tir à 300 m. a été offert par l'Office du tourisme de Martigny. Ce geste fut très apprécié de la police municipale.

Fédération valaisanne des clubs de quilles sur planche
Deux nouveaux clubs: Fey et Grimisuat

Les membres de notre Fédération cantonale, se sont réunis en assemblée générale annuelle, le samedi 17 juin dernier, à l'auberge de la Belle-Ombre, au Pont de Bramois.

L'assemblée a été ouverte à 15 h. par notre président Jean Forclaz, avec un ordre du jour très chargé, devant un très grand nombre de participants.

Elle s'est déroulée dans un esprit sportif et constructif, ce qui est encourageant pour le développement de notre jeu.

Le rapport du président était réparti en quatre points: 1) activité du comité fédératif valaisan; 2) rapports avec la Fédération suisse; 3) rétrospective des compétitions effectuées durant la saison 1966-1967; 4) amélioration à apporter à notre activité pour la future saison.

Ce rapport fut très fouillé et détaillé, recueillant l'approbation unanime de l'assemblée.

La nouvelle saison, qui débutera en septembre, sera agrémentée par la présence de deux nouveaux clubs: Fey et Grimisuat.

Les diverses propositions du président furent acceptées par les membres, ainsi que le futur calendrier, ceci en tenant compte des prochains championnats romand et suisse qui se dérouleront en Valais pour la troisième manche.

Ainsi, les modifications ou réformes judiciaires acceptées, seront fécondes pour le développement de notre jeune Fédération.

DISTRIBUTION DES PRIX

Enfin le moment tant attendu de chacun, la distribution des prix, se déroula dans une atmosphère de satisfaction pour chacun, soit pour les clubs ou les membres, individuellement pour les diverses compétitions disputées durant la saison 1966-1967, dont voici les résultats:

En série A: Le club de Réchy est champion valaisan 1967, avec 19 points, et gagne définitivement le challenge Manzoli. 2ème: Flanthey avec 15 points; 3ème Salquenen avec 14 points; 4ème ex-aequo Champlan et Saint-Romain avec 12 pts; 6ème Bramois avec 7 pts et 7ème le club de Saint-Léonard, avec 5 pts.

Série B: Le club de Champlan est champion valaisan avec 22 points et gagne la coupe de la Fédération valaisanne. 2. ex-aequo Bramois, Saint-Romain et Flanthey, avec 18 pts; 5. Réchy, avec 16 pts; 6. Salquenen, avec 10 pts;

7. Bramois II, avec 8 pts et Saint-Léonard, avec 0 point. Le championnat individuel a donné les résultats suivants:

Série A: 1. Montani Werner, de Salquenen, champion valaisan pour 1967, avec 1.388 quilles; 2. Voide Charlot, de Pâchy, avec 1.367 quilles; 3. Cina Walther, de Salquenen, avec 1.361 quilles; 4. Venez Hermann, de Réchy, avec 1.357 quilles; 5. Bonvin Arnold, de Flanthey, avec 1.350 quilles; 6. Nanchen Antoine, avec 1.345 quilles; 7. Bonvin Edmond, avec 1.335 quilles; 8. Bruttin Jean, de Saint-Léonard, avec 1.329 quilles; 9. Vuignier Martin, de Champlan, avec 1.328 quilles; 10. Haefliger Jean-Paul, avec 1.323 quilles; 11. Métrailler Ernest, avec 1.317 quilles; 12. Quarroz Edouard, avec 1.309 quilles; 13. ex-aequo, Gav Francis et Montani Marcel avec 1.305 quilles; 15. Constantin Marc, avec 1.304 quilles, etc.

Série B: 1. Maillard Jean, de Champlan, champion valaisan pour 1967 avec 1.299 quilles; 2. Cotter Georges, de Champlan, avec 1.288 quilles; 3. Perruchoud Jocelyn, de Réchy, avec 1.283 quilles; 4. Cotter René, de Champlan, avec 1.280 quilles; 5. Perruchoud Robert, de Réchy, avec 1.275 quilles; 6. ex-aequo: Mathieu Albert et Perruchoud Edouard, avec 1.250 quilles; 11. Zoppi Italo, avec 1.245 quilles; 12. Bétrisey Bernard, avec 1.242 quilles; 13. Cina Peter, avec 1.241 quilles; 14. ex-aequo: Fellay Fernand et Caudin Bernard, avec 1.238 quilles, etc.

La finale de la coupe valaisanne 1966, disputée entre les équipes de Saint-Léonard et de Réchy, a été gagnée par la club de Réchy avec 774 quilles contre Saint-Léonard, avec 759 quilles, et s'attribue pour la première fois ce trophée, et ceci pour une année.

Le challenge Pernod-Pastis 51, disputé par équipe de 8 joueurs et sur 7 planches différentes, a été enlevé avec un magnifique résultat de 4.243 quilles par les amis de Champlan devant la belle équipe de Réchy qui a fait 4.203 quilles; 3. le club de Flanthey avec 4.191 quilles; 4. Saint-Romain; 5. Saint-Léonard; 6. Salquenen et 7. le club de Bramois, benjamin de la Fédération.

Le comité de notre Fédération remercie tous les membres actifs de tous les clubs fédérés, pour l'activité dont ils ont fait preuve durant toute la saison 1966-67, et ainsi, ont contribué au succès enregistré et au développement de notre noble jeu de quilles sur planche en Valais.

Sur les écrans valaisans

LA PROTECTION DE LA JEUNESSE par la censure cinématographique

« Cela rapportait plein d'argent aux producteurs »

Il y a un mois déjà, j'ai lu dans un journal politique valaisan, bien mal inspiré ces temps derniers, un très curieux argument contre la censure cinématographique. Je le résume : « La censure étant faite par des citoyens qui ne partagent pas toutes nos idées, elle ne peut être que néfaste voire imbécile. Donc supprimons-la. » Ce raisonnement ressemble à celui de certains communistes qui attaquent l'armée tant qu'ils ne sont pas au pouvoir, pour la réorganiser, la renforcer dès qu'ils ont accédé à ce même pouvoir. L'armée est alors choyée par ses détracteurs d'hier à condition qu'elle défende les nouvelles institutions et protège les nouveaux seigneurs. Dialectique, dialectique...

La semaine passée, un hebdomadaire concurrent posait une nouvelle fois le problème si délicat de la censure, en termes plus mesurés et réclamait sa rigoureuse application à l'égard des films pornographiques.

Il y aurait évidemment beaucoup à dire sur l'une et l'autre de ces prises de position. Mais je voudrais aujourd'hui limiter mon propos au problème de la protection de l'enfance.

Les avis seront toujours partagés au sujet de la censure. Cotes et censures apparaissent à beaucoup comme des institutions indéfendables. « Au fond, je trouve que l'on est injuste envers la censure. On lui reproche, entre autres, de ne pas être intelligente. A-t-on le droit d'accabler un âne parce qu'il n'est pas un cheval de course » (Claude Chabrol, cinéaste). D'autres au

contraire affirment que le cinéma étant un art des masses, il a une influence considérable sur la société. Celle-ci ne peut s'en désintéresser sans abdiquer ses responsabilités.

Les « moralistes » veulent recourir à cette arme pour sauvegarder les bonnes mœurs. Ils ont partiellement raison, de même qu'André Lang n'a pas tort d'affirmer : « La censure est impuissante à endiguer le flot des platitudes et des polissonneries qui corrompent le goût du public. Elle ne sort de sa torpeur que devant l'originalité du talent et la hardiesse de l'esprit prit ». C'est hélas ! parfois très vrai.

Mais la censure n'est-elle pas aussi la dernière barrière qui se dresse entre les exploitateurs du nu et le public, fragile barrière certes mais qui éloigne de nos écrans, l'exhibitionnisme rémunérateur. Le strip-tease est aujourd'hui le piment nécessaire de tant de films que ceux-ci deviennent de puissants agents de désintégration morale. Il n'est plus permis de prendre ces

choses à la légère quand on a lu le « Memorandum » que quatre cents médecins de langue allemande ont adressé au ministre de la Santé publique de la République fédérale. Il n'y est pas question de santé morale, mais de santé tout court et de santé mentale. Ce document, cité par C. Laplatte dans un ouvrage passionnant, « L'outrage public à la pudeur », dénonce un enchaînement de phénomènes, dont l'offensive contre la pudeur occupe le premier rang, qui contribuent à dénaturer les sensibilités normales et compromettent l'équilibre psychique des individus.

Des propos de Martine Carol me paraissent à cet égard plus révélateurs que toutes les théories. Dans ses souvenirs, l'actrice française décrit les bains qu'on l'obligeait à prendre pour révéler sa nudité dans les films où elle tenait un rôle. Elle nous livre crâment le motif de ses exhibitions : « CELA RAPPORTAIT PLEIN D'ARGENT AUX PRODUCTEURS ». LES DIFFÉRENTS ASPECTS DE LA PROTECTION

Adversaires et partisans de la censure sont au moins d'accord sur un point : celui de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Les plus farouches partisans de la liberté totale d'expression reconnaissent la nécessité de défendre les enfants contre un écran qui les excite, les brutalise et les déboussole. C'est le premier aspect de la protection, un aspect forcément négatif qui devra être complété par une éducation cinématographique appropriée.

C'est à ces conclusions qu'arrive M. Constantin Matthéos, auteur d'une étude très fouillée qu'il a intitulée : « La protection de la jeunesse par la censure cinématographique en France et à l'étranger ». (Librairie générale de droit et de jurisprudence).

Après avoir relevé les traits dominants du cinéma — son universalité, son caractère international, sa perception directe — ce juriste impartial décrit l'influence du cinéma, influence nettement plus forte que celle de la presse par exemple. Sans rechercher le titre de « moraliste », il n'hésite pas à écrire : « Le cinéma, avec ses images de violence, de terreur, d'érotisme, de mort contribue à créer chez les enfants et les adolescents une fausse conception du monde, d'après laquelle, ici-bas, règnent l'injustice et la cruauté ».

M. Matthéos voit quatre moyens pour combattre, ou au moins pour diminuer l'action nocive du cinéma et utiliser ce dernier en vue d'une action moralisatrice et éducative :

1) les mesures d'ordre restrictif : la censure, les âges d'admission. Il est bien clair que ces mesures évitent le pire seulement. Elles doivent être complétées par :

2) des mesures d'ordre sélectif : ce sont des méthodes très proches des cotations morales qui recommandent les films appropriés pour les mineurs et déconseillent les mauvais ou les médiocres. Dans cet ordre d'idée, il serait souhaitable que des organisations privées ou d'utilité publique préparent des programmes pour les enfants et les adolescents. Ceci implique une refonte de notre commission de censure dont la composition est trop restrictive. Elle ne compte aucun enseignant, aucun religieux, ni médecin, ni psychologue, et, lacune encore plus grave, aucune femme.

3) les mesures d'ordre éducatif : cours d'éducation cinématographique, création de ciné-club pour la jeunesse, débats, etc... En Grande-Bretagne, 400 000 enfants assistent chaque samedi matin aux ciné-clubs Gaumont et Odéon. Ces deux dernières mesures, nous pouvons les mettre en application dans notre canton. Il n'en sera jamais de même pour la quatrième.

4) les mesures d'ordre constructif, c'est-à-dire la production de films destinés aux jeunes. L'auteur reconnaît que, dans les pays occidentaux, la production de ces films est minime par rapport à la production totale et les besoins des ciné-clubs.

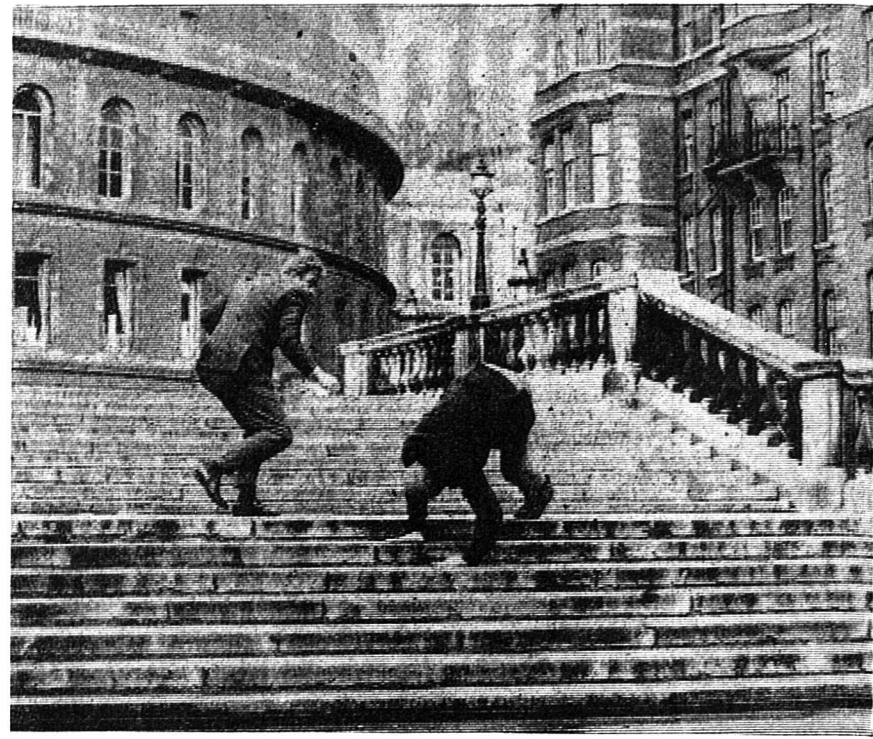
Au contraire, les pays communistes font une place très importante à la production des films pour la jeunesse.

Une solution sera peut-être trouvée à ce problème dans le cadre de l'UNESCO qui a créé à Bruxelles un centre international du cinéma pour la jeunesse.

Retenons enfin deux remarques intéressantes de M. Matthéos :

a) « L'habitude presque universelle d'avoir des commissions de censure constituées dans leur majorité par des fonctionnaires dépendant des différents ministères est condamnable et, avec raison, provoque des inquiétudes et parfois de réactions violentes parmi les hommes politiques et l'opinion publique ». Notre heureux pays fait exception...

b) « Le discernement et la faculté de jugement acquis grâce à la culture cinématographique constituent un filtre protecteur qui permet au spectateur de conserver le sang-froid et le sens critique nécessaires pour ne pas être



IPRESS, DANGER IMMEDIAT

le jouet aveugle d'une magie pernicieuse.

Un seul film mérite cette semaine un bref commentaire. Il s'agit de « Roger la honte » qui passe au cinéma Étoile de Martigny. Ricardo Freda (Les Misérables, les deux orphelins, les vampires, Theodora, 7 épées pour le roi) et son scénariste Jean-Louis Bo-

ry donnent un certain lustre à ce roman populaire. Ancien élève des beaux arts, peintre, le réalisateur italien utilise la couleur avec une virtuosité remarquable. Ce qui confère à ce mélo une beauté formelle qui nous procure un réel plaisir esthétique.

Hermann Pellegrini

ALLO, ICI VAL D'AOSTE

Ayant constaté les excellents résultats obtenus en Allemagne et en France, à la suite de l'adoption du code postal, remplaçant les noms des départements par des numéros, l'Italie adopte à son tour ce système à partir du premier juillet. Pour le val d'Aoste, le numéro de code sera III00. La célérité y gagne, mais pas la poésie, hélas. Rançon des temps modernes. Ecrire « Florence » sous une adresse n'est évidemment pas la même chose qu'écrire : « 16500 ».

Une société piémontaise a pris une option sur 30 000 mètres carrés de terrain à Chambave pour y construire une usine d'accessoires pour automobiles. Un protocole d'accord a été signé entre la municipalité et la société. Les travaux de construction de l'usine commenceront au début du mois de septembre.

Les gardes financiers, dont le rôle en Italie est beaucoup plus étendu que celui des douaniers français ou suisses, puisqu'ils remplissent en partie les fonctions des agents des contributions directes, ont fêté le 193^e anniversaire de la création de leur corps. A Aoste, le commandant Berlino a présidé, en présence des autorités civiles et militaires, une importante cérémonie au cours de laquelle il a exalté l'esprit de sacrifice des gardes financiers.

Fermée pour cause de travaux à la suite de l'éboulement de l'automne dernier, la bretelle construite sur la Nationale 26, à l'entrée de Châtillon, est ouverte à la circulation, à la grande satisfaction des usagers qui n'auront plus à craindre les embouteillages dans la traversée de cette pittoresque ville valdotaine.

Samedi 24 juin, Mgr Almici, l'évêque des motocyclistes, a été reçu à Aoste, par le moto-club Cogne, lors de son passage dans la capitale valdotaine, alors qu'il se rendait au Congrès international suisse de motocyclisme mondial qui se tient ces jours-ci à Fribourg. Il a été reçu par M. Rocca, président du moto-club du val d'Aoste et par les autorités régionales.

La coopération est la seule solution d'avenir pour les agriculteurs valdotains. C'est ce qu'ont bien compris les autorités régionales qui ont créé une fromagerie expérimentale à Valtouranche. Traitant 100 000 litres de lait provenant d'une dizaine d'alpages, elle devrait produire 130 formes de fontine par jour.

Près de 400 médecins spécialisés en génétique, et appartenant à tous les pays du Marché Commun participent actuellement au 8^{me} Congrès de génétique, où sont présents trois prix Nobel.

Ayant trouvé la Valpeline et ses paysages incomparables, une association belge de tourisme a élu domicile dans ses vertes vallées. Ils étaient 4 000 l'année dernière, et on prévoit l'arrivée de 6 000 campeurs cette année. Ce qui pose d'importants problèmes de ravitaillement et d'installation.

L'une des plus anciennes sociétés sportives valdotaines, celle du tir à la cible, dont l'acte de naissance coïncide pratiquement avec l'apparition des premières armes à feu en Europe, a remis une série de récompenses aux meilleurs tireurs de la région. Assistait à la manifestation : le colonel Saltalena, chef d'Etat-Major de l'école militaire d'alpinisme d'Aoste ; M. Ghignone, délégué valdotain du comité olympique national italien et M. Gueraz, représentant la ville d'Aoste, ainsi que M. Carral, président de la société.

Participant à Turin au championnat interrégional d'accordéon, le jeune Léonard Roux, du cercle culturel de la société nationale Cogne d'Aoste, a remporté le premier prix toutes catégories, suivi par G. Muzzolon de la société Cogne, qui prend ainsi la deuxième place. L'ensemble des accordéonnistes aostains se classe au premier rang pour le championnat national qui se déroulera au mois de septembre prochain.

Près de soixante juniors ont disputé, au Petit-Saint-Bernard, le challenge Paney, épreuve internationale de slalom spécial. Les deux premières places masculines ont été remportées par deux jeunes Français : Bonnevie et Técher. La première place féminine a été prise par la Valdotaïne Joux, du S.C. Pila.

Dans le cadre du programme de grands travaux décidés par M. Colombo, ministre valdotain des travaux publics, programme dont le total atteint le chiffre astronomique — si l'on songe qu'il sera exécuté en un an pour une population globale de 106 000 habitants — de trois milliards de lires, 350 millions de travaux viennent d'être adjudés. Ils concernent principalement des constructions de rues, d'églises, de place publique, etc.

Le sénateur Roda a interpellé à Rome, le ministre de l'Agriculture pour lui demander de régler une fois pour toutes la situation des 62 gardes-forestiers du parc national du Grand-Paradis dont les traitements s'échelonnent entre 540 F. S. et 900 F. S. Le ministre a répondu qu'un projet de loi sera présenté à cet effet, afin de donner satisfaction aux justes revendications des intéressés.

Plus de 200 médecins journalistes venus de toutes les régions d'Italie, ont participé au 7^e Congrès national de la presse médicale. Au cours des travaux, les participants ont remis une médaille d'or au professeur Péroner, président de la fédération de l'Ordre des médecins, « pour ses articles qui ont hautement honoré la médecine ». D'importantes communications ont été présentées dont, notamment, celle qui tend à garantir l'assurance médicale gratuite à tous les citoyens quelle que soit leur situation sociale.

Les 35 députés valdotains ont été convoqués pour le 23 et le 24 juin. Après avoir épuisé l'ordre du jour précédent, ils ont discuté de questions intéressant un peu tous les ministères locaux, ainsi que plusieurs motions et interpellations.

Venant de Genève, Lausanne, Chamoni, Annemasse, Anney et Salanches, près de 200 choristes appartenant aux célèbres chorales « A Cour Joie », ont été reçus à Aoste dimanche dernier 18 juin, par leurs collègues valdotains. Ce dimanche a été aussi une grande journée musicale, comme le fut le 3 juin dernier, lors de la grande assemblée des orphéons valdotains. En effet, 16 harmonies municipales piémontaises se sont données rendez-vous à Saint-Vincent pour un concert qui a été mémorable, étant donné que 4 sociétés valdotaines de musique ont également participé à la fête.

Dimanche 18 juin, a eu lieu l'inauguration de l'exposition des œuvres de G. Tarantino, peintre et sculpteur. Cette manifestation était placée sous le patronage de la municipalité d'Aoste. Tarantino a présenté 20 sculptures en bronze et 18 dessins. Né en 1916 à Palerme, cet artiste s'est fixé à Turin depuis 1942. Son art de sculpteur, très dépouillé, rappelle étrangement celui de Giacometti, le grand sculpteur suisse récemment disparu, aux figures d'une maigreur extrême. Fort connu en Italie où il a participé à la biennale de Venise ainsi qu'aux principaux salons de ces 20 dernières années, Tarantino s'est spécialisé depuis quelques années, dans la décoration d'églises : Rome, Turin, Udine, et plusieurs sculptures qu'il a présentées à Aoste sont justement à sujet religieux : crucifixion, déposition de croix, etc.

Sur l'invitation de la Chambre de commerce de Lyon, M. Aimé Berthel, ancien ministre local de l'éducation et président du club alpin d'Aoste, a tenu ces jours derniers, une conférence sur la langue française au val d'Aoste.

Dirigé par le guide Toni Gobbi, de Courmayeur, une équipe de neuf alpinistes est partie pour le Groëland pour explorer le massif de Staunli.

M. Parifique Acerbi, agent d'assurances et l'un des fondateurs des Lion's-Club du val d'Aoste, est décédé à l'âge de 58 ans, à la suite d'une longue maladie. Il était actuellement trésorier de l'assemblée.

M. Ghignone, délégué du C.O.N.I. (Comité olympique national italien) nous communique que le 4^e tour cycliste du val d'Aoste (706 km., cinq étapes) et auquel participaient 34 sociétés sportives, a été gagné par Pechialan, suivi de Fradusco.

Participant à la « Semaine internationale des ballons captifs » deux ballons partis de Murren, près de Berne, en Suisse, se sont posés respectivement à Donnaz, et à Arnaz, après avoir franchi la chaîne du Mont-Rose. Les quatre aéronautes qui se trouvaient à bord des deux appareils sont sains et saufs malgré un atterrissage forcé en pleine campagne.

Pierre Raggi-Pago



ROGER LA HONTE

contraire affirment que le cinéma étant un art des masses, il a une influence considérable sur la société. Celle-ci ne peut s'en désintéresser sans abdiquer ses responsabilités.

Les « moralistes » veulent recourir à cette arme pour sauvegarder les bonnes mœurs. Ils ont partiellement raison, de même qu'André Lang n'a pas tort d'affirmer : « La censure est impuissante à endiguer le flot des platitudes et des polissonneries qui corrompent le goût du public. Elle ne sort de sa torpeur que devant l'originalité du talent et la hardiesse de l'esprit prit ». C'est hélas ! parfois très vrai.

Mais la censure n'est-elle pas aussi la dernière barrière qui se dresse entre les exploitateurs du nu et le public, fragile barrière certes mais qui éloigne de nos écrans, l'exhibitionnisme rémunérateur. Le strip-tease est aujourd'hui le piment nécessaire de tant de films que ceux-ci deviennent de puissants agents de désintégration morale. Il n'est plus permis de prendre ces

Films déjà présentés

** Ipress, danger immédiat (Sion Arlequin) film britannique de Sidney Furie dont je vous recommande surtout la fantastique séquence de lavage de cerveau.

** Les grandes gueules (Ardon) de Robert Enrice. Une histoire de truands au cœur tendre, bien interprétée et tournée dans d'admirables décors naturels (Les Vosges)

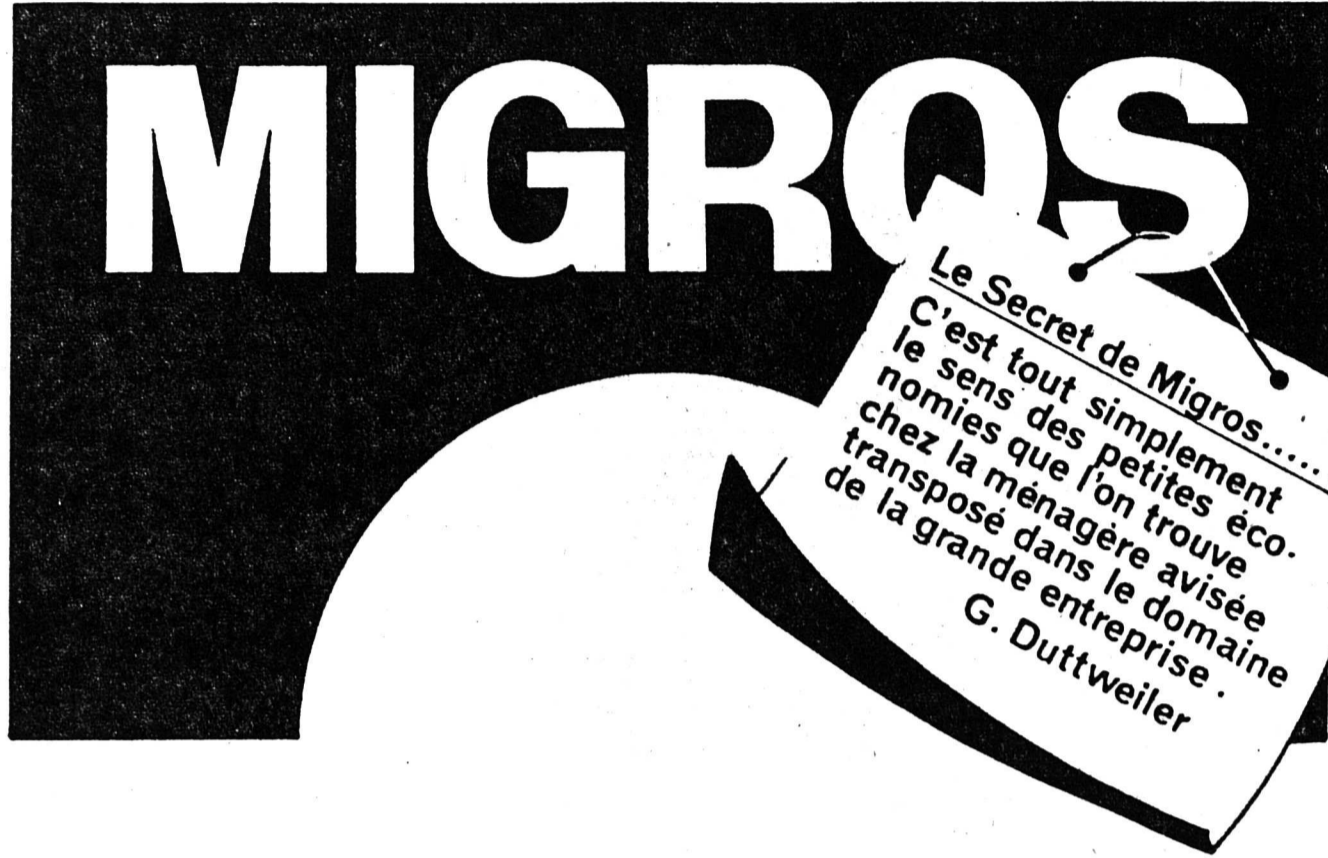
** Topaze, Monthey, cinéma Plaza, réédition d'un film tourné en 1933 et qu'il faut voir pour ses interprètes : Louis Jouvet, Edwige Feuillère, Pauley, Pierre Larquey, etc.

*** très bon

** bon

* à voir éventuellement.

*Du nouveau
à Montana-Crans*



**remplace
son camion de vente**

DESSERVANT LES LOCALITES DE CRANS - MONTANA-STATION - MONTANA-VILLAGE - BLOCHE - MOLLENS -
CHERMIGNON-DESSOUS ET LES BRIESSES

par

l'ouverture

**le 30 juin 1967 à 7 h. 30
d'un magnifique magasin
avec boucherie**

MIGROS

DES MARCHANDISES DE 1ère FRAICHEUR
D'UNE QUALITE IRREPROCHABLE AUX
MEMES PRIX A MONTANA QU'EN PLAINE.

échos du valais

DU BORD DU LAC A SAINT-MAURICE

Les disciples de Saint-Hubert s'entraînent



Le pigeon est figuré par des plaques rondes qui sont projetées au moyen d'une arbalète spécialement conçue. Ici, tandis que le tireur annonce « poule », un autre tireur, celui-là à l'arbalète que l'on peut diriger dans tous les sens, va lâcher le « pigeon »

TORGON. — Comme nous l'avons brièvement relaté dans notre relation de l'assemblée de la « Diana-Plaine » qui s'est tenue à la cantine de La Joretta le dimanche 18 juin, un « tir aux pigeons » avait été organisé afin de familiariser les chasseurs avec une des épreuves qui les attend à Sion lors du concours cantonal des 5 et 6 août prochains, compétition qui groupera quelque 1 600 chasseurs du canton.

Si les premiers essais ne furent pas tous concluants, il faut remarquer que les finales s'avèrent tendues car les pigeons avaient peu de chance d'échapper à l'œil du tireur qui, avec une dextérité déconcertante atteignait le but. Le « tir aux pigeons » est un sport qui mériterait de prendre plus d'ampleur en Valais car il n'oblige pas le tireur à de longs déplacements dans la nature à la recherche du gibier. (Cg)



Le tireur a épaulé et fait feu sur la « poule » qu'il vient d'appeler. Il s'agit d'être leste pour suivre la trajectoire, d'avoir bon œil et pan ! va le pigeon abattu

Pour l'Institut de musique Theurillat-Cimbri :

Une année féconde

MONTHEY — L'Institut de musique Theurillat-Cimbri vient de tourner avec beauté une nouvelle page musicale.

En effet, il n'a pas fallu moins de quatre auditions pour permettre à près de 70 élèves, dans les disciplines de piano, violon, violoncelle, de manifester leurs dispositions, leur progression, l'épanouissement de leur talent. Ainsi, un nombreux public de parents, de mélomanes, d'amis a pu goûter, au gré de ses désirs, les charmantes productions de degrés divers.

Eclectisme d'un programme bien conçu, où à côté de la séduction des compositeurs traditionnels, étincelaient l'esprit, la vivacité, la nouveauté d'auteurs contemporains ; choix judicieux des œuvres, effectué en tenant compte du tempérament, de la personnalité de chaque élève ; minutieuse préparation du soliste en herbe, tout contribuait à susciter un intérêt tel, que nombreux furent les auditeurs qui n'hésitèrent pas à participer à plusieurs manifestations.

L'Institut de musique Theurillat-Cimbri vient de démontrer que, quoi qu'on en dise, l'amour de la vraie musique est bien vivant au cœur de la jeunesse et que la patiente approche de sa beauté est un inestimable facteur de développement et d'enrichissement. Son dynamisme, sa vitalité témoignent également de l'excellence de l'enseignement pratiqué avec autant de pédagogie que de science musicale.

Nous en voulons pour preuve le plaisir offert par cette pléiade de jeunes talents ; la carrière artistique de Mlle Marie-Christine Theurillat, pianiste, tenant les belles promesses qu'elle laissait entrevoir ; le magnifique succès de Mme Michèle Giovanola-Guido, revenue au piano après de longues années de silence, et obtenant brillamment son certificat auprès de la Société suisse de pédagogie musicale.

Un merci enthousiaste à ces infatigables et fidèles serviteurs de la musique !

Deux bureaux mis à sac par des cambrioleurs

MONTHEY — Mardi, en début de soirée, un ou deux cambrioleurs ont pénétré, après avoir enfoncé les portes d'entrée, dans les bureaux de Maître Maurice Nantermod et de l'Agence immobilière Rhodania, tenue par M. Fracheboud.

Dans le bureau de ce dernier, ils s'en prirent à un coffre-fort mais ne purent arriver à leurs fins. Dans les deux bureaux, ils ont ouvert tous les dossiers, les mettant pour ainsi dire à sac.

Le cambriolage a été découvert vers 21 heures par M. Fracheboud qui se rendait à son bureau. Il semblerait que les cambrioleurs n'ont pu emporter que les clés des chalets de l'Agence immobilière, tandis que dans le

bureau de Maître Nantermod, ils n'ont rien découvert qui puisse être de rapport.

La police de sûreté enquête.

Un motocycliste gravement accidenté

BEX — Nous apprenions, dans la soirée d'hier, que M. Georges Ansermoz, né le 16 avril 1921, avait été gravement accidenté au circuit motocycliste de l'Arna, à Berlin. Nous n'avons pas d'autres nouvelles, sinon que son état de santé est très grave.

Marié, domicilié à Genève, ses parents habitent à Bex.

MARTIGNY ET LE PAYS DES DRANSES

283 morilles sur 10m2



FULLY. — Lors d'une promenade, la famille Gabriel Luisier, de Verdun, découvre un « coin à morilles ». Elle en dénombra 283 sur une surface des plus restreinte ; c'était dans le val Ferret, aux environs de la Fouly.

Au tunnel du Grand-Saint-Bernard Heureuse évolution du trafic en 1967

CHAMPEX. — La Société suisse du tunnel du Grand-Saint-Bernard, a tenu, à Champex, son assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Marcel Gard, président, ancien conseiller d'Etat du canton du Valais, avec la participation de personnalités représentant la quasi totalité du capital-actions et venues de toute la Suisse romande.

L'assemblée a approuvé les comptes se soldant par un léger amortissement. Le président a pu montrer l'heureuse évolution du trafic, en 1967, et dresser un tableau réjouissant des progrès accomplis en matière de voie d'accès au Nord et au Sud.

Il a exprimé le vœu que ces aménagements se poursuivent activement. En matière de trafic commercial, il est indispensable que les conditions légales suisses, en matière de circulation de nuit et de tonnages, soient adaptées aux normes européennes pour permettre au pays de jouer son rôle de pla-

que tournante des transports européens.

Pour remplacer au conseil d'administration M. Edmond Guinand, ancien conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel, décédé récemment, l'assemblée a appelé à lui succéder M. Rémy Schlaeppy, conseiller d'Etat neuchâtelois.

Emission radiodiffusée

RAVOIRE — La colonie de vacances de Ravoire recevra le vendredi 30 juin de 9 à 11 heures, M. Michel Dénériaz, de la Radio suisse romande.

M. Dénériaz y poursuivra ses émissions scolaires sur le thème de la chanson « Les jolies colonies de vacances ». Les parents des enfants de la colonie sont invités à suivre cette émission.

Votation fédérale du 2 juillet 1967 à Martigny

Arrêté fédéral concernant l'initiative de la spéculation foncière du 9 décembre 1966

Les heures d'ouverture du scrutin sont fixées comme suit :

Hôtel de Ville
— samedi 1er juillet 1967, de 12 h à 13 h.
— dimanche 2 juillet 1967 : de 10 h à 12 h.

Bâtiment de la Grenette, Bourg
— samedi 1er juillet 1967 : de 17 h à 19 h.

Tout citoyen de la commune de Martigny, quel que soit le quartier où il habite, pourra voter soit au bureau de la ville, soit au bureau du Bourg, en se conformant aux heures ci-dessus.

Conformément au décret cantonal du 18 novembre 1966, les citoyens qui doivent s'absenter pendant la durée du scrutin sont informés qu'ils peuvent remettre leur suffrage au président de la commune, à l'Hôtel de Ville, soit au greffe communal

à partir du jeudi 29 juin 1967. Le vote a lieu conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi sur les élections et les votations du 1er juillet 1933 (L.E.) au bureau communal.

L'administration

Décision du parti radical Non à l'initiative

MARTIGNY — Le comité central du parti radical démocratique valaisan s'est réuni à Martigny sous la présidence de Me Aloys Copt. A l'unanimité il a décidé de recommander le rejet de l'arrêté concernant l'initiative contre la spéculation foncière.

La décision a été prise d'autre part de proposer l'appareusement avec les autres minorités en vue des prochaines élections fédérales.

COMMUNE DE FULLY

Votation fédérale des 1 et 2 juillet 1967

Les électeurs sont informés que le bureau de vote sera ouvert aux heures suivantes :

— Samedi 1er juillet de 18 à 19 h.
— Dimanche 2 juillet de 10 à 13 h.

Administration communale

EAU 22

à la piscine de Martigny évidemment.

Pour la Saint Pierre

SION. — Elle n'est plus fête chômée.

Beaucoup le regrettent. Nous ne pouvons que nous incliner. Mais il y a moyen de la commémorer dignement. C'est pour cela que notre évêque demande que les jours de fêtes supprimés il y ait des célébrations du soir pour marquer la fête.

Cette année la fête des saints Pierre et Paul marque également le début de l'« Année de Foi » instituée par Paul VI.

A cette occasion notre évêque viendra personnellement chanter la messe et prononcer le sermon de circonstance, jeudi, à 20 heures à la cathédrale.

Beaucoup seront déjà en vacances. Mais que ceux qui restent dans la capitale viennent nombreux écouter le message de notre vénéré pasteur d'âmes.

C.

échos du valais

SION ET LE CENTRE

Clôture des cours de l'Ecole valaisanne de nurses Une étape terminée - Le départ d'une grande étape

SION — Les cours de l'Ecole valaisanne de nurses sont terminés. Hier après-midi s'est déroulée devant le chalet de la pouponnière, aux Mayens de Sion, la cérémonie de la lecture du palmarès et de la bénédiction des médailles. C'est une cérémonie toute simple, toute familière mais combien émouvante. C'est la récompense pour les élèves qui ont bien travaillé; c'est une grande satisfaction pour la direction de l'école, le personnel enseignant

de constater que le cours 1967 est un cours de grande valeur. L'année dernière, la cérémonie s'était déroulée à la chapelle du Conservatoire. La tradition, vieille de 36 ans, s'est perpétuée cette année. De très nombreux parents ont tenu à entourer leurs enfants lors de cette cérémonie. La fête s'est déroulée dans les meilleures conditions. Après un chant exécuté par les élèves, Mlle Zingg, l'inamovible directrice, a donné connaissance des

notes obtenues par les élèves. La moyenne est très élevée. Il a été procédé ensuite à la remise des médailles à chaque élève.

UNE ETAPE DE TERMINEE. LE DEPART D'UNE NOUVELLE ETAPE

Le vrd curé Gruber s'est adressé aux élèves. Cette remise de médailles marque la fin d'une première étape. Mais c'est aussi le départ d'une nouvelle et grande étape. C'est le départ dans la vie. Etre en possession d'une médaille, d'un diplôme, c'est un atout de valeur. Mais maintenant il faudra mettre en pratique les enseignements reçus. Cette grande journée postule un devoir de reconnaissance envers tous ceux qui ont donné des cours, envers la dévouée directrice et envers les parents.

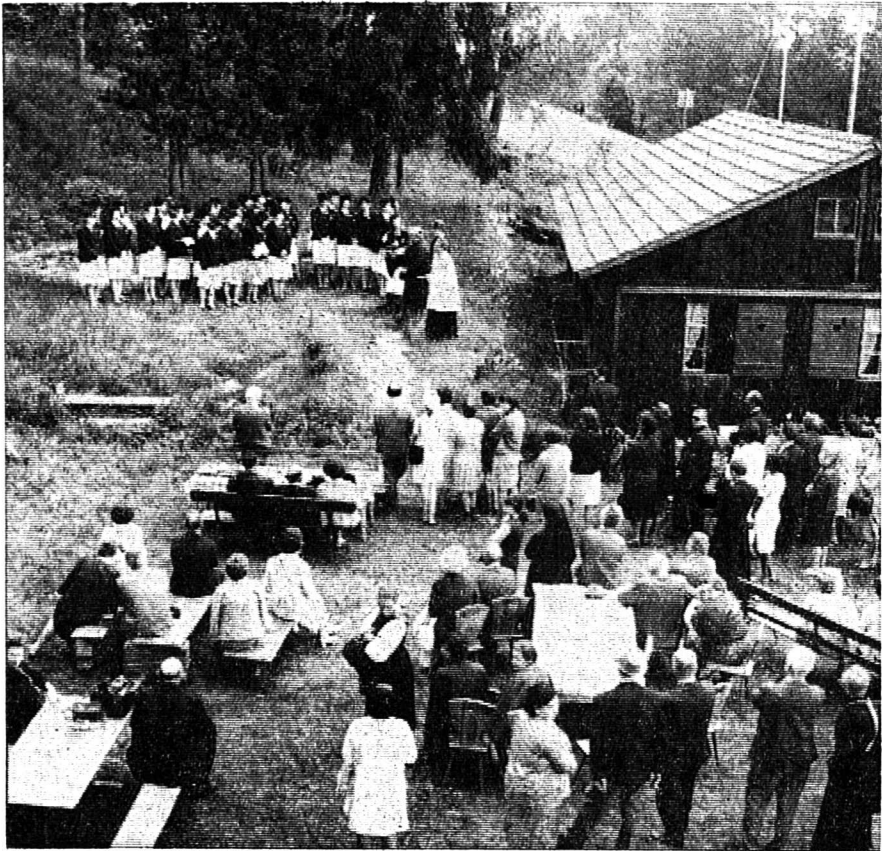
Chaque élève va partir dans la vie avec un excellent bagage de connaissances. Il faudra faire preuve de beaucoup de courage et de persévérance. La vie réserve parfois des difficultés, des contrariétés. Il sera indispensable de les surmonter, et surtout de ne pas perdre la belle devise de la nurse.

LISTE DES ELEVES AYANT OBTENU LE DIPLOME

Voici la liste des élèves de la volée 1967: Barman Anne-Lise, Bressoud Liliane, Boulard Marie-Hélène, Boulez Katherine, Charmillot Marie, Clémento Hélène, Coquoz Christiane, Danhieux Marie-Claude, Davoli Françoise, Dayer Marianne, Descartes Marianne, Dirix Christine, Geiger Marie-Thérèse, Gnessa Renata, Grand Josiane, Grichling Nelly, Hallenbarter Rosemarie, Houyet Christine, Jacquod Rose-Marie, Masson Agnès, Monnet Juliette, Remy Françoise, Revey Isabelle, Rey Marie-José, Rey Mathilde, Sarrasin Michèle, Salamin Anne-Marie, Schaller Madeleine, Schneider Anne-Marie, Schubert Eliane, Thiempondt Charlotte, Tornay Monique, Uldry Marianne, Woerndli Maria, Monnier Michèle.



Les élèves devant le chalet de la Pouponnière aux Mayens-de-Sion



Une vue d'ensemble lors de la cérémonie

Mlle Zingg, directrice de la Pouponnière, fête ses 70 ans



SION. — Aujourd'hui Mlle Zingg, la dévouée directrice de l'Ecole valaisanne de nurses et de la Pouponnière valaisanne fête ses 70 ans.

Il y a un demi-siècle exactement, elle arrivait pour la première fois dans notre ville, Bâloise d'origine, elle avait jeté son dévolu sur le Valais étant donné sa santé un peu déficiente. Elle fréquenta l'école de commerce. En 1929, elle fonda la Pouponnière, qui trouva domicile à la « Pagané ». L'année suivante ce fut le départ de l'Ecole valaisanne de nurses. En 17 ans, il fallut changer 12 fois de domicile.

UN MODESTE DEPART

Mlle Zingg a débuté modestement. Jamais elle n'avait pensé obtenir les résultats actuels. Au fur et à mesure que les années passaient, la Pouponnière et l'Ecole des nurses prenaient un essor toujours plus conséquent. Les difficultés ont été nombreuses et diverses, tout au long des années. Avec une grande foi Mlle Zingg a toujours été de l'avant.

Toutes les nurses qui ont passé dans l'école savent avec quel dévouement, avec quel courage, Mlle Zingg menait son affaire.

Il y a aussi un nombre incalculable de mamans qui répètent un grand merci. Combien d'enfants ont été hébergés et placés par la « maman » ?

C'est une vie de dévouement, de tra-

vail, de bienfaits à l'actif de Mlle Zingg.

Malgré sa santé déficiente elle poursuit sans relâche sa noble mission. Son mérite est d'autant plus grand.

Le « Nouvelliste du Rhône » vous souhaite un heureux anniversaire Mlle Zingg, et encore de nombreuses années à la tête des différentes œuvres que vous avez créées, et si bien dirigées.

—gé—

NOTRE PHOTO : Mlle Zingg, directrice de la Pouponnière valaisanne et de l'Ecole valaisanne des nurses.

Les épouses des conseillers fédéraux en fonction et celles des anciens conseillers fédéraux, à Sion



SION. — Il est une coutume, que l'épouse du président de la Confédération, reçoive les épouses des conseillers fédéraux en fonction, et celles des anciens conseillers fédéraux.

Cet honneur est revenu cette année à Mme Roger Bonvin.

Hier, donc les épouses de nos conseillers fédéraux sont venues en Valais. Les conditions atmosphériques du début de la matinée, ne laissaient rien présager de bon. Une visite de Valère a tout d'abord été organisée. Le dévoué gardien M. Maurice Wenger a donné tous les renseignements nécessaires. Un concert d'orgue a également été offert aux participantes qui se sont montrées enchantées.

Le Conseil d'Etat a offert un apéritif sur le prélet de la Majorie. La Chanson valaisanne, sous la baguette de M. Georges Haenni a présenté les plus belles œuvres de son répertoire.

Les épouses de nos hautes autorités fédérales se sont rendues ensuite aux Mayens-de-Sion au chalet du préfet Maurice D'Allèves ou M. et Mme ont

reçu les invitées dans toutes les règles de l'art.

La journée a passé très rapidement et les hôtes de Mme Roger Bonvin, ne tarissaient pas d'éloges sur la beauté de notre canton et la belle réception. « Nous reviendrons sûrement », disaient-elles!

—gé—

Promenade pour personnes âgées

SION — Jeudi, jour de la St-Pierre aura lieu une promenade pour les « aînés ». Prière aux personnes âgées de s'inscrire tout de suite auprès de Mme Bruttin (Poste Nord, 1er étage) tél. 250 18.

Le départ aura lieu à 14 h 15 de l'avenue Mathieu Schinner (nord du jardin public) et le retour s'effectuera à 18 heures environ.

Le Comité séduisois de la Fondation pour la vieillesse

NOTRE PHOTO : de gauche à droite : le préfet Maurice D'Allèves, Mme Gnägi, Mme Feldmann, Mme von Moos, Mme Bourgnicht, Mme Cello, Mme Roger Bonvin, Mlle Geneviève Bonvin, Mme Streuli, Mme Nobs (en partie cachée) et Mme Tschudi...

Mmes Petitpierre, Schaffner et Spühler avaient dû quitter plus tôt notre canton.

Décès de Mme Marie Zermatten-Maury

SION — Hier est décédée, à l'âge de 80 ans, après une longue maladie, Mme Joseph-Marie Zermatten, née Maury.

L'ensevelissement aura lieu à la Cathédrale, le jeudi 29 juin, à 11 heures. Nous présentons à la famille nos sincères condoléances.

Suppression des marchés de porcs

SION — Nous portons à la connaissance des intéressés que les marchés de porcs de Sion sont supprimés à partir du 30 juin 1967 et jusqu'au 15 août 1967.

Ainsi le premier marché qui aura à nouveau lieu est fixé au 19 août 1967.

Office vétérinaire cantonal

camping

AU SERVICE DES CAMPEURS LES PLUS EXIGEANTS, DE NOUVEAUX ARTICLES CHEVRONNES DONT LE CONFORT ET LES PRIX BIEN ETUDIÉS AMELIORERONT LA JOIE DES VACANCES

SAGEL/007.45.7.1

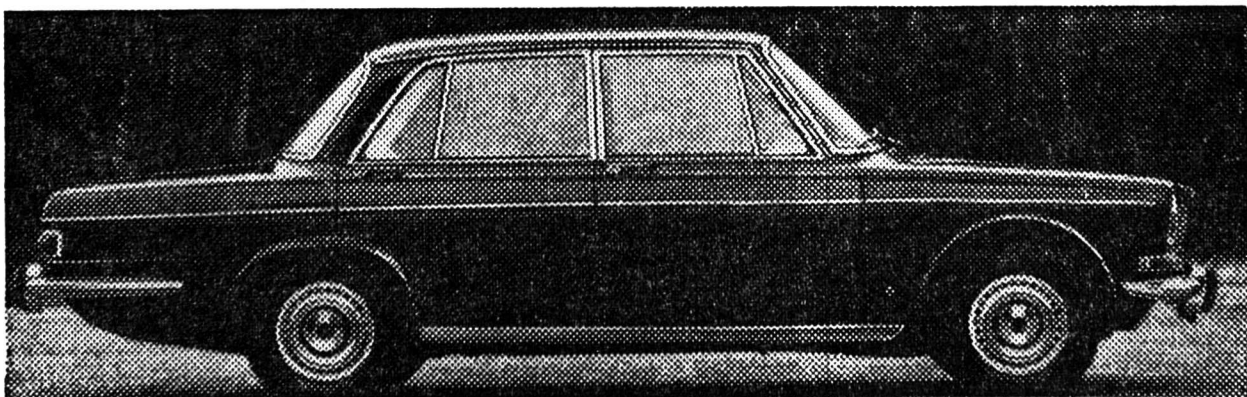
Garde-manger à suspendre, plastique écossais, fermeture éclair, porte en treillis nylon, 4 rayonnages paxatex de 35 x 25 cm, haut 100 cm 25.80

Transformé en fauteuil, un matelas pneumatique en toile caoutchoutée, dessin écossais exclusif, gonflable en 3 parties. Notre exclusivité 29.90

Sac de couchage avec capuchon, lavable, extérieur nylon, intérieur coton. Notre exclusivité 69.-

Lit de camp, tube acier zingué, toile écossaise, réglable en 6 positions à la tête et aux pieds. Notre exclusivité 35.-

Gonset



La nouvelle SIMCA 1301/1501

De véritables innovations en font une voiture accomplie:
Cette ligne racée, élégante, par exemple!

Un nouveau critère de l'élégance: la «Ligne Européenne». Nouveau radiateur — une voiture toute en glaces. Élégance que l'on remarque et qui a le droit de s'afficher. Quoi encore?

Garage la Matze SA
Sion, Tél. 027 2 62 62
J. Triverio, Garage International, Sierre

Beaucoup plus de plaisir à rouler avec la nouvelle Simca 1301/1501! Constatez vous-même. Il n'y a qu'un pas jusqu'à votre agent Simca — pour faire un essai.

Simca 1301 à partir de Fr. 8590.—
Simca 1501 à partir de Fr. 8990.—

Qualité? Oui, mais Simca offre davantage



Garage C. Rey
Martigny, Tél. 026 2 10 45
R. Ellenberger, Garage, Bourg-St-Pierre
Ch. Launaz, Garage, Monthey

protection
et entretien
facile



des SOLS CIMENT

Revêtement plastique liquide à durcisseur
Application facile à la brosse sans apprêt

Rend le ciment imperméable, anti-graisse, anti-acide
évite la désagrégation. 8 couleurs décoratives

DEMANDEZ DOCUMENTATION

SIBSA - 1814 La Tour-de-Peilz - Tél. 51 86 22

En vente dans les maisons de matériaux de construction

A Lausanne:
Rendez-vous au

*Café - restaurant de
l'Hôtel de Lausanne*

Tél. (021) 23 78 41 - 42.
René Dufey-Rausis.

P 98807 L

PRÊTS Discrets
Rapides
Sans caution
BANQUE EXEL
Rousseau 5
Neuchâtel
(038) 5 44 04



LOTÉRIE ROMANDE

plus que 3 jours!

à Cressier (NE)

échos du valaisais

Pour respecter une ancienne tradition Nos conseillers ont visité les «bisses»



SION — De tous temps les conseillers municipaux visitaient les «bisses» passant sur le territoire communal. Autrefois cette visite durait parfois deux jours. Depuis quelques années il est prévu une visite le printemps et une autre l'automne, après les vendanges. Si l'on songe aux bisses de Montorge, de Lentine, de Clavoz, cela fait quelques bons kilomètres à parcourir.

QUE D'EAU, QUE D'EAU!...

Nos municipaux ont pris le car de Sion à Pont de la Morge. Ensuite ils ont suivi le bisse de Montorge qui arrive vers le lac de Montorge. A mi-chemin, ils ont été surpris par l'averse. C'était le cas de dire: «Que d'eau, que d'eau!».

Il nous a été donné de rencontrer les personnes suivantes, trempées jusqu'aux os: MM. Jean Fardel, vice-

président de la commission d'irrigation, Firmin Sierro, Benjamin Perruchoud, Amédée Dénériaz, Alfred Krammer, Rémy Panchard, Serge Marguelisch, Jean Faust, directeur de la Poste, Gaspard Rielle et André Perraudin, président du conseil général. La réception chez le garde du bisse, Joseph Marguelisch a été appréciée de tous.

LA VISITE DU BISSE DE LENTINE

Alors que les conditions atmosphériques étaient plus clémentes, la visite s'est poursuivie sur le bisse de Lentine avec le départ de Montorge et arrivée à Drône.

Il était prévu de se rendre jusqu'aux Planisses, au-dessus d'Arbaz, mais le temps incertain a fait modifier le programme.



A Drône se sont joints aux valeureux marcheurs les autres conseillers municipaux, le président de la ville, plusieurs députés du district et les représentants des communes de Savièse, Grimisuat et Arbaz.

Un rapport a été dressé et l'occasion a été donnée de discuter des problèmes d'irrigation et de routes.

Les gardes, J. Jérôme Dubuis et Courtine étaient également présents. Ce fut une journée fort instructive à maints égards.

La visite d'automne, après les vendanges, sera réservée au bisse de Clavoz.

—gé—

Une médaille d'or pour la meilleure élève de l'année



SION — Il est de tradition, à la fin de l'année scolaire de l'Ecole valaisanne des nurses, de désigner la meilleure élève. Ce sont les élèves elles-mêmes qui désignent entre elles l'heureuse élue.

Ce plébiscite ne désigne pas nécessairement l'élève qui décroche les meilleures notes durant l'année et aux examens finaux.

C'est la désignation de la meilleure élève au sens large du terme, soit au point de vue caractère, esprit. Cette élève est celle qui durant l'année a été l'amie, la compagne de toutes et chacune.

L'honneur est revenu à Mlle Gnesa Renata, de Steg. L'heureuse élue n'en revenait pas. Lors de la remise de la médaille d'or offerte par la Maison Guigoz, elle a pleuré. Ses compagnes, c'est le cas de dire, pleuraient aussi de joie.

—gé—

Notre photo: Mlle Gnesa Renata, qui vient de recevoir la médaille d'or.

Avec les Jeunesses musicales

SIERRE — Hier soir s'est tenue à Sierre l'assemblée annuelle des Jeunesses musicales.

De nombreux problèmes étaient à l'ordre du jour, entre autres, le programme pour la prochaine saison musicale.

Nous relaterons demain, plus en détail, cette importante assemblée.



DE LA NOBLE CONTREE AU VAL D'ANNIVIERS

Passation des pouvoirs au Rotary-Club de Sierre



SIERRE — Créé à la fin du siècle dernier par un Américain, le Rotary-Club international exerce son activité partout dans le monde, à l'exception des pays du bloc de l'Est.

Hier, la section sierroise du Rotary était en fête. En effet, une petite cérémonie marqua la passation des pouvoirs: M. Simon Derivaz, publiciste, reprenait la présidence de M. Aldo Tavelli, négociant bien connu à Sierre.

Ce groupement exerce souvent une activité bienfaisante. Nous ne citons pour mémoire que la semaine de vacances blanches qu'il offre chaque année à une trentaine d'enfants de la région de Sierre.

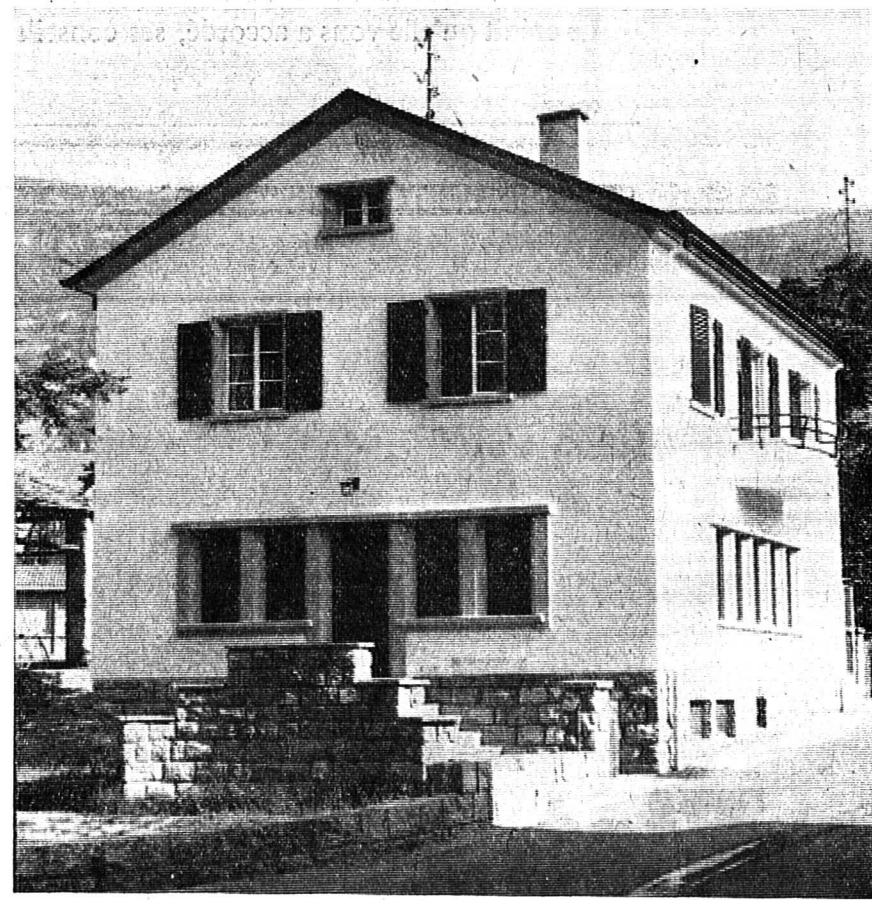
Nous félicitons M. Derivaz et lui souhaitons bonne chance et plein succès dans sa nouvelle fonction.

Notre photo: M. Spahr, juge cantonal, Derivaz, nouveau président.

De l'harmonie, du caractère

GRANGES. — Au centre du village on peut admirer le centre scolaire et la maison bourgeoise à l'image de sa bourgeoisie. Il ne manquait plus que la maison communale. Aujourd'hui c'est chose faite. Avec un extérieur entièrement rénové, les couleurs refaites le nouvel édifice s'intègre merveilleusement bien à la communauté tout en gardant et en conservant son caractère propre.

NOTRE PHOTO: la maison communale entièrement restaurée.



Un Sierrois à l'honneur

SIERRE — Samedi et dimanche passés, se sont tenues à Bienne, les assises de la Croix-Rouge suisse. A cette occasion, Me Guy Zwissig a été élu, à l'unanimité, membre du comité directeur de la Croix-Rouge suisse.

Cette distinction marque une étape importante et une juste récompense aux efforts que Me Zwissig a réalisés dans cette œuvre humanitaire.

Nommé secrétaire de la section de Sierre en 1943, il succédait à Me Louis Perraudin et prenait la présidence en 1947.

Créé, il y a 60 ans, par M. de Werra, ancien préfet, et le docteur Turini, ce groupement exerce son activité dans différents secteurs.

En effet, centres pour catastrophes, vestiaires, centre de transfusion sanguine, secours individuels, échanges mer-montagne et formation des auxiliaires hospitalières, sont les travaux de base de la Croix-Rouge suisse, section sierroise.

Maître Zwissig, qui sera le plus jeune membre du comité directeur, a déjà rempli de nombreuses fonctions importantes. Vers les années 1950, il a été le délégué de la Croix-Rouge en Allemagne pour traiter le difficile cas de l'intégration des réfugiés passant le rideau de fer. Quelques années plus tard, dans le cadre du secours aux en-

fants, il lui incombait la responsabilité de la surveillance des camps d'enfants en France.

Dernièrement encore, à l'occasion de la catastrophe de Mattmark, il représentait la Croix-Rouge au conseil de cette fondation.

Cette brillante nomination honore la section de Sierre, son comité et toute notre ville où Me Zwissig exerce une activité connue et appréciée.



Vous avez joué votre meilleure carte...



... et, en cet instant de détente, conclusion d'une affaire rondement menée, vous avez une pensée pour l'UBS. Elle n'est pas étrangère au climat de confiance que vous avez apprécié dès le début des pourparlers. Le crédit qu'elle vous a accordé, ses conseils

judicieux et sa renommée vous ont permis de développer rapidement votre affaire. Et maintenant, lors de vos fréquents voyages à l'étranger, vous retrouvez auprès de chacun de ses correspondants le même accueil et le même esprit de collaboration.



UNION DE BANQUES SUISSES
SCHWEIZERISCHE BANKGESELLSCHAFT
UNIONE DI BANCHE SVIZZERE
UNION BANK OF SWITZERLAND

08-07

MARTIGNY, Av. de la Gare

Et si les 'Niet' l'emportent le 2 juillet?

Les eaux continueront à couler non épurées dans nos lacs et nos rivières. L'enlaidissement des sites et le grignotement des espaces verts se poursuivront. Les logements tranquilles, ensoleillés et offerts à des prix abordables resteront rares et les routes embouteillées.

On continuera à aménager par pièces et morceaux, en ordre dispersé.

Cette méthode qui n'en est pas une sera toujours plus coûteuse pour le contribuable.

Ça ne peut vraiment pas continuer ainsi. On a assez palabré. Ce n'est pas avec des «non» que l'on construit l'avenir. Dans une démocratie c'est à vous, citoyen, qu'il appartient de prendre une décision. OUI pour une Suisse accueillante!

Le 2 juillet pour l'aménagement
du territoire et la réforme
du droit foncier!



Comités d'action pour l'aménagement du territoire et un droit foncier moderne.

A BON SOUPER BONS FROMAGES

Une nouvelle brochure «Le fromage suisse... sur un plateau» vient d'être publiée, à l'intention des amateurs de fromage. Vous pouvez l'obtenir en envoyant 80 ct. en timbres-poste à l'Union suisse du commerce de fromage S.A., à Berne, ou auprès de votre marchand de fromage.

DEMOLITION

rue de la Synagogue 31, 33, 35, 37 à Genève.

Magnifique choix de beaux matériaux : charpente, chevonnage, solivage, planchers sapin. Parquets : panneaux, fougères, lames, pichpin.

Portes palières et communications, barrières balcons fer forgé, tout le sanitaire. Deux ascenseurs modernes

S'adresser sur place ou téléphoner au (022) 28 44 09, Genève.

P 61549 X

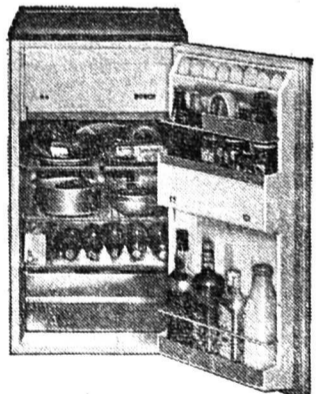
Pour vous dépanner
combien vous
fait-il :
500 ?
1000 ?
2000 fr.
rapidement et
sans formalités ?
Alors envoyez ce
coupon →

Banque de Prêts et
de Participations sa.
11 rue Pichard
1003 Lausanne NR
Tél. (021) 22 52 77
Nom et prénom : _____
Rue et N° : _____
Localité : _____
N° postal : _____

BOSCH

20 modèles
avec
dégivrage
automatique

dès Fr. 368.—
LA QUALITE
BOSCH



Veuthey & Cie
MARTIGNY Tél. No. (026) 2 21 26 - 27

ECONOMISEZ 15-20%

En achetant directement de l'importateur

Rotovateurs - herbes à disques
Charrues - cultivateurs
Pompes à membranes - fûts fibre
de verre
Nébulisateurs - charriots à traite-
ment
Pompes et tuyaux d'arrosage

DEMANDEZ NOS PRIX

P G S SUISSE

Louis Schweickhardt
Importateur
1906 Charrat
Tél. (026) 5 33 62.

NON à la socialisation du sol

Le droit de préemption prévu par l'initiative foncière socialiste entraînerait

UN ARBITRAIRE

dans l'intervention des bureaux officiels.

votez NON

les 1 et 2 juillet.

NON à la socialisation du sol

Notre offre !

Duvets
120x160 à 39 fr.

Oreillers
60x60, 800 gr. de plumes à 7 fr. 50

Duvets
réclame
120x150 à 28 fr.

Taies
60x60 2 fr. 90
60x60 3 fr. 90

Fourres
120x150 12 fr. 50

Couvertures
150x210 - 170x220 à liquider, cause de légers défauts. Rabais 8 à 10 fr. sur les prix 25 fr. 50 à 34 fr. 40

Draps de lit
molletonnés blanchis 170x250. Très belle qualité, à liquider à 10 fr. 90, pour cause de petits défauts.

Linges éponge
à fleurs couleur, 3 fr. 90 pièce.

Coupons de tissus
pour robes d'été 2 m. 50 à 14 fr. A profiter !

Rideaux décoration
satin imprimé, qualité lourde, largeur 120 cm. et 130 cm., à liquider pour cause de légères taches. Prix 6 fr. 50, 5 fr. 50 et 4 fr. 90.

A l'Economie
Röhner-Coppex
SION

Tél. (027) 2 17 39
Envois partout.

P 34 S

Simple comme bonjour

Pour le profane, la préparation d'une annonce de mode n'offre guère de difficulté. On prend un mannequin, une jolie robe et on photographie le tout. Un titre, quelques lignes de texte et le jeu est joué.

C'est aller un peu vite en besogne et oublier que, derrière toute campagne de publicité, se cache une longue chaîne de préparatifs indispensables. Si vous le voulez bien, faisons quelques pas dans ces coulisses. Nous allons confectionner ensemble une annonce destinée à faire vendre un produit déterminé. Voyons tout d'abord



les principales conditions que doivent remplir le titre et l'image. Notre produit offre certainement des avantages sur ses concurrents. Analysons-les. Ensuite, cherchons quels sont les acheteurs pouvant entrer en ligne de compte. Nous devons savoir si ce sont des jeunes, des moins jeunes, s'ils habitent la ville ou la campagne, à quelle classe sociale ils appartiennent, dans quels milieux ils se recrutent. Tout ceci est de la plus haute importance puisque, en définitive, nous devons adapter notre message à la mentalité de chaque groupe. Nous disposons maintenant de toute une provision de matériaux pour bâtir notre annonce: Les avantages du produit, ses vertus utilitaires, les caractéristiques des futurs acheteurs. Il nous faut encore trouver le ciment, c'est-à-dire l'idée publicitaire qui distinguera notre annonce des autres annonces, notre produit des autres produits. Ce véritable travail de création est du ressort du

spécialiste. Trouver ou présenter quelque chose d'original ne suffit pas. L'idée doit encore être étroitement liée aux principaux avantages; elle doit aussi, par l'image et par le texte, exprimer, sous une forme séduisante, l'essence même du produit. Alors, mais alors seulement, nous pourrons «prendre le mannequin, la robe et la caméra». Il nous restera à choisir les journaux dans lesquels notre annonce devra paraître, c'est-à-dire ceux qui toucheront avec précision et efficacité les futurs acheteurs de notre produit. Si nous avons bien préparé notre annonce et si nous l'avons publiée en temps opportun dans les journaux qui conviennent, le succès ne saurait se faire attendre.



L'annonce, reflet vivant du marché

Offres et demandes d'emplois

Vous êtes peut-être le

POSEUR DE SOL

que nous cherchons pour notre succursale de Sion.

Nous : une importante maison de tapis et ameublement, très honorablement connue et appréciée en Valais.

Vous : un jeune homme âgé de 20 à 25 ans, actif et désireux de se créer une situation d'avenir, ayant les capacités requises pour aider éventuellement à la vente.

Veuillez adresser vos offres écrites à case postale 373, 1931, Sion.

La manufacture d'horlogerie EXCELSIOR PARK S.A.

2610 Saint-Imier

Tél. (039) 4 11 45

engagerait

horlogers-praticiens

jeunes filles ou jeunes gens

pour adaptation sur parties faciles d'horlogerie (grandes pièces).

P 3905 S



TREVIRA®



Jumelles

A PRISMES ZEISS, Kern et autres marques 8x30, dès 100 fr.

Moret
Opticiens
MARTIGNY
Avenue de la Gare

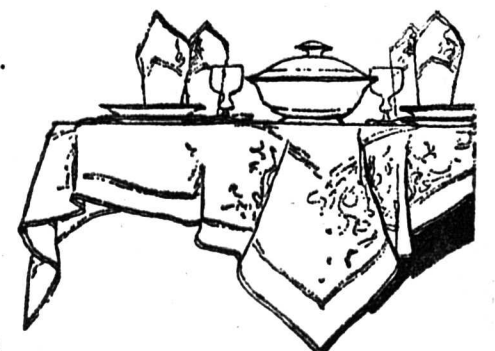
Pour toutes vos annonces 2 44 22



Le damas, une marque de raffinement dans l'art de vivre. Des nappes et des serviettes classiques en damas blanc ou teinté. Des nappes à thé en fil et organdi, brodées main, des sets de couleurs unies, voilà qui crée cette atmosphère détendue et qui augmente le plaisir de la table.

Pur fil et mi-fil... un luxe accessible! Cher? Mais non. Très avantageux même, à longue échéance... et parfaitement séduisant.

Grand choix. Cadeaux sortant de l'ordinaire. Exécution selon les exigences individuelles. Toujours des nouveautés en vitrine. Personnel qualifié et prévenant.



Lissage de toiles de **Langenthal SA**

Lausanne, 8, rue de Bourg Tél. 23 44 02

échos du valaisais

EMOUVANTES FUNÉRAILLES DE Me EDOUARD BAGNOUD

LENS. — C'est au milieu d'une foule d'autorités et d'amis, que Me Edouard Bagnoud, décédé dans des circonstances tragiques, a été conduit à sa dernière demeure.

Dans un bel élan de sympathie, la population du district ainsi que celle du dehors, ont su entourer la famille dans cette douloureuse épreuve. Nous

avons remarqué la présence des conseillers d'Etat MM. Marcel Gross, Marius Lampert, Arthur Bender et Wolfgang Loretan et de MM. Albert Biollaz l'actuel président du Grand Conseil, de nombreux députés, M. Luc Produit, président du Tribunal cantonal, ainsi que de nombreuses autorités civiles et religieuses. La fanfare la Cecilia de Cher-

mignon conduisait dignement le cortège funèbre. Il y avait également les représentants de nombreuses sociétés ou groupements à qui le défunt avait su prodiguer ses conseils toujours appréciés.

L'église de Lens n'a pu contenir la foule des fidèles venus rendre un dernier hommage à un homme qui a tant fait pour l'ensemble de la collectivité. Le chœur d'hommes de Lens a chanté une touchante messe de Requiem. Au cimetière, la cérémonie permit à chacun de dire un dernier adieu à ce cher Me Bagnoud dont la disparition soudaine nous afflige beaucoup.

Que l'épouse du défunt, Mme Charlotte Bagnoud qui fut un modèle de courage, son fils Jean-François qui aura ainsi la lourde tâche de perpétuer le souvenir impérissable de son cher papa, ses filles Marie-Madeleine, Danièle, Anne-Françoise, ainsi que Charles-Edouard, Nicolas et Pierre-Yves veuillent bien trouver ici l'expression de notre plus vive sympathie.

A. C.



Sur notre photo nous remarquons M. Perrig, président de Brigue, MM. Marcel Gross, Wolfgang Loretan, Arthur Bender et Marius Lampert, conseillers d'Etat



Le révérend prêtre Berthod pendant la cérémonie au cimetière

Fin de l'année scolaire à l'Ecole des Roches

BLUCHE. — L'Ecole internationale des Roches était en fête ces deux derniers jours. Il s'agissait en effet de procéder à la clôture officielle de l'année scolaire. Précisons que cette école groupe des élèves venant de France, Italie, Allemagne, Belgique, Brésil, Angleterre, etc. et qu'il règne dans ce charmant village une ambiance des plus sympathiques.

En présence des professeurs, de nombreux parents et de Mme et M. Marcel Clivaz, directeur, divers groupes se produisirent. Nous avons remarqué tout spécialement la variété des costumes écossais ainsi que la souplesse des danseuses anglaises. Les sportifs n'ont pas été oubliés puisque la piscine privée de l'institut a été le

théâtre d'une compétition acharnée. M. Marcel Clivaz se fit un plaisir de distribuer des récompenses aux meilleurs élèves de l'institut.

C'est à la maison des jeunes de Sierre que Cilette Faust nous présenta un spectacle de choix. Les jeunes filles anglaises s'illustrèrent dans des productions fort applaudies. En fin de soirée, le folklore américain mit une chaude ambiance dans l'assemblée.

Après ces belles distractions et une année bien remplie, élèves et professeurs vont profiter de quelques semaines de vacances bien méritées.

A. C.

Notre photo : Une vue de l'assistance avec au premier plan M. et Mme Clivaz ainsi que plusieurs professeurs.



HAUT-VALAIS

La grêle dans le Haut-Pays

BRIGUE. — Hier soir, vers 18 heures, la grêle s'est abattue sur la capitale valaisanne. Alors même que cela n'a pas duré longtemps et qu'il ne semble pas y avoir de dégâts, ce fait mérite d'être signalé pour n'être que très rarement constaté dans la région. Relevons encore que certains grêlons atteignaient la grosseur d'une noix.

Le Rhône charrie

BRIGUE. — Par suite d'un important orage qui a sévi dans tout le Haut-Valais durant la journée d'hier, le Rhône a grossi d'une façon insolite et a transporté de nombreux troncs d'arbres entrecroisés sur ses rives et que ses flots ont emporté sur leur passage. Sans avoir atteint sa cote d'alerte, le fleuve s'est tout de même montré menaçant à certains endroits puisqu'à Brigue, le long du « Grund », quelques jardins du « plan Wahlen » ont été immergés.

La nouvelle Société helvétique à Brigue

BRIGUE. — Le groupe du Valais de la Nouvelle Société Helvétique organise une série de conférence et de débats sous le titre général : « Le Valais face à son avenir ». Dans cette suite d'études un échange de vues, suivi d'une discussion, consacré aux questions relatives au tourisme aura lieu le vendredi 30 juin 1967, à 20 h. à Brigue, dans la salle de conférence du buffet de la gare de cette ville.

Le thème « Tourisme - voie vers l'avenir ? » sera traité par des personnalités particulièrement compétentes : M. Hubert Bumann, directeur de l'office du tourisme de Saas Fee ; M. Rodolphe Tissières, avocat, Martigny ; le prof. Walter Hunziker, directeur de la Société d'expansion touristique S.A. à Berne.

Nul doute que ces débats apporteront une contribution intéressante sur un sujet qui tient à cœur à beaucoup de valaisans.

A propos de la route du Lötschental

Ce qui se fait, ce qu'il reste à faire

LOTSCHENTAL. — C'est justement lors d'importantes manifestations comme celle qui s'est déroulée dimanche dernier à Kippel à l'occasion de la fête des guides valaisans que l'on peut se rendre réellement compte de l'important rôle joué par l'artère reliant Gampel au sympathique vallon.

Une route qui est encore sollicitée par les innombrables touristes et par les nombreux automobilistes qui l'utilisent pour se rendre dans le canton voisin ou en revenir. Rien d'étonnant donc si les milieux touristiques haut-valaisans mettent l'accent sur cette voie de communication qui — quoi que l'on en dise — mérite une attention toute spéciale du fait qu'elle est d'importance dans le développement touristique régional.

Nos autorités l'ont d'ailleurs compris puisqu'il y a déjà belle lurette que l'Etat y entreprend d'importants travaux de rénovation.

Il suffit de penser aux deux magnifiques galeries — dont l'une procure une sécurité complète aux automobilistes peu après avoir quitté la gare de Goppenstein et l'autre fait que maintenant la fameuse « avalanche rouge » n'est plus qu'un souvenir.

En effet, avant l'existence de ces deux tunnels, la route était bien souvent coupée durant l'hiver et — à pareille occasion — les indigènes étaient forcés de se déplacer à pied et bien souvent dans des conditions dangereuses.

Nous en voulons pour preuve le fait qu'il y a une quinzaine d'années, six personnes avaient été ensevelies sous de meurtrières masses de neige.

UNE NOUVELLE GALERIE COUTANT ENVIRON UN MILLION DE FRANCS

Mais si ces deux œuvres d'art ont déjà passablement amélioré la situation en facilitant le déplacement en plaine d'ouvriers, employés, étudiants et apprentis, qui journalièrement effectuent ce trajet, il n'en demeure pas moins que cette artère nécessite encore d'importantes rénovations.

C'est ainsi qu'au lieu dit « Faldum », on procède actuellement à la construction d'une nouvelle galerie qui aura une longueur d'environ 200 mètres et qui coûtera la somme approximative d'un million de francs.

Cette nouvelle construction — que l'on espère terminer pour l'hiver prochain déjà — s'avèrera d'urgence nécessaire pour la simple raison qu'à cet endroit les glissements de masses de neige sont nombreux et imprévisibles tant la pente est raide.

Un indigène nous a déclaré à ce sujet que durant la mauvaise saison la route y était fréquemment obstruée au moment où l'on s'attendait le moins. Ce qui nous a d'ailleurs été confirmé par M. Max Peter, ingénieur forestier, avec lequel, nous avons encore pu nous rendre compte de tout ce qui est entrepris dans le secteur.

CE QUE L'ON A ENCORE PROJETÉ

On a encore prévu la construction de trois autres galeries ; l'une entre Ferden et Kippel et les deux autres entre Mittal et Steg. On souhaiterait encore que sur ce dernier parcours quelques virages soient améliorés, entreprise qui — paraît-il — pourrait s'effectuer sans gros frais.

Tout en admettant que quelque 11 millions de francs ont déjà été investis pour l'amélioration de cette route, nous ne pouvons oublier que cette dernière est le nerf vital de toute la vallée. Une région dont la population a dou-

blé durant le siècle dernier. Ce qui veut dire que — ne serait-ce seulement pour cette raison déjà — la vallée du Lötschental mérite amplement l'attention qu'on lui voue dans le domaine des communications.

L'ère actuelle ne nous permet plus de rester complètement indifférents devant les problèmes posés à ces compatriotes qui ne demandent, en fait, que de pouvoir compter sur une liaison rou-

tière continue et assurée avec le reste du canton.

Un vœu combien légitime n'est-il pas vrai ?

Iudo

NOTRE PHOTO : une vue des travaux de la prochaine galerie de « Faldum ». Cette prochaine réalisation aura pour effet de préserver l'artère des nombreuses avalanches et du même coup de corriger un mauvais virage.



Le torrent de Ploseur

Dormeuse sur la mousse,
Tu te la coules douce.
Rien ne te pousse
Que ton léger poids.
J'entends ta faible voix
Chanter je ne sais quoi
Qui me met en émoi.

Quelle plainte douloureuse
Ou sagement rieuse
D'aieule sérieuse,

Toute coiffée de feuillage,
Cachant ton vieux visage
Sous les herbages ?

Et tu glisses dans le bois
D'un air narquois,
Me sifflant d'autrefois

Un reproche ?
Un mot d'amour ?
Mêlé au son de cloche
Qui dit : « Bonsoir ! Bonjour ! »

...

— Une peine d'amour,
Une très vieille peine
Si proche, si lointaine !

Nous nous sommes connus,
Tu sais, dans notre enfance.
Tu venais, les pieds nus,
M'emmenant sans offense,
Par des chemins creux
Mystérieux

Pour jouer à la cachette
Dans les prés en fleur
De Ploseur,

Ton regard épais me guette ;
Moi, devenu plusieurs,
Je me faufile entre les tiges
Et mes yeux étoilés
T'infligent des vertiges.

Tu m'attends au fond des prés,
Me cherchant de tes pieds,
Dont ma fraîche caresse
D'une fourmi te blesse
Sualement.

Nous étions enfants.
Il ne vient plus personne,
Aucun autre ni toi
Jouer avec moi.

Je coule vers le Rhône
Inutilement.
Je ne suis plus qu'un chant
Pour toi,
Ce soir,
Qui viens me voir...

24 juin 1967, Ploseur. — M. Michelet

I Torrin de Plosere

Tu tsante tant dzoumin,
Oun dery qu'y tu penetse !
Tu erdyée eigramin
Tote hlè crette chetse !
Tu voà tot à topon
Bâ par deço e bochon.
Te bale-tu ergogne,
U bèn che t'apochogne
De veïrre ouna gayoà
Ini per'inquyalà ?
Yo ey avuy tsantà,
Chéi inù l'aquouetà...
Di o tim, di o tim !
T'énchouèn, de Tsàtin.
Quand tu vigney erdyé,
Nu djuechè à catschyè
Prumiè e boquyè.
Adon.

Muchyéo bà p'è tindon
En faratin
To dzoumin
Pa bayè beyre u fin
E tu,
A pyà-nu,
Tu m'attinjey bà-fon,
E yo arrouà bà
Avoèna frumyà
Qyùè te moèrjey e pyà.
Ire ouna bèa vyà
Quand n'irechè meynà !
Ora, pa na dzin vèn mèy
Enséy de chy béy
Ma truon santerèy
Quand tu vèdrèy.

Chè di Bône.

Misaneuf

**Nettoyage chimique à sec
PRIX SANS CONCURRENCE**

Fr. 10.— COMPLET	Fr. 7.— ROBE
Fr. 5.— PANTALON	Fr. 4.— JUPE
Fr. 6.— VESTON	Fr. 11.— MANTEAU

Service dans les 24 heures. Envois dans tout le canton. Travail très soigné

BAUMGARTNER - Avenue de la Gare 24 - Tél. (027) 2 19 92 - 1950 SION
Ofa 109 L



AVIS DE TIR

Des tirs au canon auront lieu comme il suit :

1. Lundi	3 juillet 1967	1300 - 2300
Mardi	4 juillet 1967	0800 - 1200

Emplacement des pièces : Salanfe.
Région des buts : Salanfe pt 1953 - Haute Cime - Dent de Barma - Mont Ruan - Mur des Rosses - Pic de Tenneverge - Pte de la Finive - Le Cheval Blanc - Pte de la Terrasse - Aig. du Charmo - Les Perrons - Bel Oiseau - Ptes d'Aboillon - Pt 2967,7 - Col d'Emaney - Salanfe pt 1953.

2. Jeudi	6 juillet 1967	0700 - 1800
Vendredi	7 juillet 1967	0700 - 1800

Emplacements des pièces : Savatan - Lavey-Village. Daily - Morcles.

Région des buts : Cime de l'Est - La Gure - Gagnerie - Col du Jorat (exclu) - Dt du Salantin - Le Salantin - Cocorié Sur Frête - Fontaine Froide (exclu) - Foillet - L'au de Mex - Tête Motte - Cime de l'Est.

Pour de plus amples informations et pour les mesures de sécurité à prendre, le public est prié de consulter les avis de tir affichés dans les communes intéressées.

Le commandant de la place d'armes de Saint-Maurice
Tél. (025) 3 61 71.

Annonces diverses

A vendre chalet

mitoyen, à Saint-Luc (val d'Anniviers), tout confort, six lits, garage, vue imprenable, très ensoleillé. Prix avantageux.

Pour renseignements, tél. (022) 25 62 96, interne 91, ou écrire sous chiffre H 61596-18 à Publicitas, 1211 Genève 3.

Dr Pierre Carruzzo

Médecine interne F. M. H.

ABSENT

jusqu'au début août

P 34163 S

Bureau d'architecture et d'urbanisme à Martigny engagerait

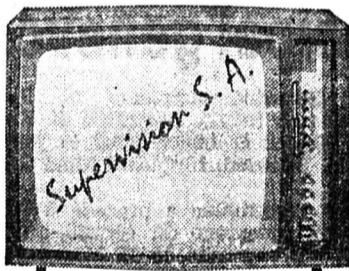
apprenti dessinateur en bâtiment

ayant terminé la deuxième année d'école secondaire.

Téléphoner au (026) 2 14 91.

P 65851 S

SUPERVISIO S.A.



Martigny, av. de la Gare 026) 2 20 88
Monthey Crochetan (025) 4 19 63
Angle, av. de la Gare (025) 2 11 12
Nouveau système de LOCATION d'appareils radio et TV. Pour une somme symbolique vous aurez la télé chez vous. Notre devise : la TV pour toutes les bourses. Demandez nos conditions au magasin le plus proche.

Vente, échanges, installation Hifi
Réparations rapides par techniciens diplômés

TELEFUNKEN

P 666 L

L'école secondaire régionale des garçons met au concours pour le mois de septembre

2 postes de maîtres secondaires littéraires ou scientifiques

à plein temps. Tarif selon décret du 11 juillet 1963.

Faire offres à la direction de l'école jusqu'au 8 juillet 1967.

A vendre

Ford Taunus transit

camionnette charge utile 1.350 kg. Parfait état. Expertisée. Facilités de paiement.

Tél. (027) 2 45 81
P 446 S

A vendre

Combi VW

8 places, charge utile 900 kg. Parfait état. Expertisée. Facilité de paiement.

Tél. (027) 2 45 81
P 446 S

A louer,

à Martigny pour le 1er septembre,

appartement 2 pièces.

S'adresser à M. Maxime Dumoulin, les Marronniers C, Martigny.

A vendre trois

berger appenzellois

de 2 mois et demi, bien marqués.

S'adresser à Pierre Reichenbach, à Illarsaz.
Tél. (025) 2 14 97

A vendre

pour cause de déménagement :

1 cuisinière électrique, 3 plaques et fours.
1 potager à bois, émaillé gris, avec plaques chauffantes et serpentin, marque «Sarina»,
1 fourneau à mazout avec pompe de remplissage.
Le tout en bon état.

S'adresser au tél. (025) 4 18 03, Auguste Oberson, à 1868 Collombey.

A louer dans les environs des Haudères, pour le mois d'août,

CHALET
Indépendant, 4 lits. Situation agréable.
Tél. (027) 4 63 51
P 34017 S

A vendre aux Giettes-sur-Monthey

terrain bâtir
8.000 m2. Belle situation. Prix intéressant.

Faire offres écrites sous chiffre PA 53283, à Publicitas, 1951 Sion
P 864 S

Contre vos

vieux écus
suisses de 5 fr. (avant 1928). Ecus de tirs fédéraux de 5 fr.; écus commémoratifs de 5 fr., 1939, je remets une pièce suisse de 20 fr. or. Case postale 127, Genève 6.
P 61569 X

Bar à café cherche SERVEUSE
Bon gain assuré, ainsi qu'une

femme de ménage
Tél. (039) 5 45 74.
P 10845 N

GRANGES (VS)
A vendre, pour cause de départ, un

appartement 4 pièces
véranda, cave, garage. Situation tranquille. Prix intéressant.

Ecrire sous chiffre PA 34049, Publicitas, 1951 Sion
P 34049 S

Offres et demandes d'emplois

La Société de contrôle fiduciaire

à Sion cherche pour les mois de juillet et août,

ETUDIANTE

comme aide au secrétariat.

Ecrire à case postale No 331 Sion 1, ou téléphoner au No 2 11 10.
P 34128 S

Vendeuses qualifiées

sont demandées pour magasin d'alimentation à Martigny. Avantages sociaux.

Faire offres par écrit ou téléphoner à Pellissier & Cie, Saint-Maurice.
Tél. (025) 3 62 46.
P 581 S

On cherche pour les Crosets-sur-Val-d'Illiez

cuisinier (ère)

pour cantine de chantier.

S'adresser à Gustave Trombert, 1874 Champéry. Tél. (025) 8 42 56.
P 34013 S

URGENT

Je cherche une

sommelière

pour la saison d'été. Débutante acceptée. Bon gain.

Sur la route du Grand-Saint-Bernard.

S'adresser au tél (026) 4 13 02.

Employé de bureau

de langue maternelle allemande, avec stage de 18 mois en Suisse romande; connaissances d'anglais, cherche place pour la saison d'hiver dans une station (non skieur).

Hans Scheurer

c/o Monod, Mirabeau, 1854 Leysins.
P 11543 L

Hôtel de montagne

cherche pour juillet et août,

2 jeunes filles

de 16 ans ou plus;

une aide-femme de chambre et une aide de cuisine.

Bons gages.
Tél. (026) 5 11 80.

On cherche une

sommelière

Faire offres au café de la Promenade à Monthey.

Tél. (025) 4 23 55.

On cherche

jeune fille

15-16 ans, pour buvette de montagne 4 à 5 semaines.

Tél. (026) 8 15 88, après 19 heures.
P 34051 S

Hôtel Rhodania, Verbier

cherche

commis de cuisine

Entrée 1er juillet.

Tél. (026) 7 13 25.

Annonces diverses

A vendre

CARAVANE

neuve, 3,80x1,90 m., 4 personnes. lit rabattable, toilettes.
Prix 5.000 fr.

Tél. (025) 5 28 16.

A vendre :
BMW 2000
modèle 1966. 31.000 km. 5 pneus 80 %. En parfait état. Comme neuve. Prix intéressant.
MG 1100
Modèle 1964. 46.000 km. Entièrement contrôlée. Avec accessoires. En parfait état.
VW 1200
Modèle 1965. 32.000 km. Comme neuve.
Garage du Simplon, Viscardi & Cie
Téléphone (025) 5 21 97.
P 37435 L

SAINT - MAURICE

A vendre

part d'habitation

en ville, comprenant appartement de 3 chambres, plus 2 chambres indépendantes, cave, grenier. Pas de confort. Prix modéré.

se renseigner chez M. Levat, Banque cantonale, agence de Saint-Maurice.

A vendre

jeune jeep Willys

type militaire.
8.000 km.
1.500 fr.

jeune VW 1200

Modèle 1961.
1.300 fr.

je tracteur Plumettaz

entièrement révisé.
1.500 fr.

jeune Opel Capitaine

Modèle 1963 luxe.
1.500 fr.

jeune Renault Floride

Modèle 1963.
0.000 km.
1.000 fr.

jeune Simca 1300

Modèle 1965.
5.000 km.
1.000 fr.

jeune Planchamp

891 Vionnaz.
Tél. (025) 3 42 75.

GAGNEZ PLUS !

en travaillant CHEZ VOUS, pendant vos heures de loisirs, grâce à la méthode de J.-K. Hellix, nouvelle en Suisse.

Documentation gratuite et sans engagement, avec liste de références de lecteurs, sur simple demande par carte postale à HOBBY IS MONEY, à 1604 Muldoux.

P 1477 L



M. WITSCHARD - MARTIGNY

rue de l'Eglise, tél. (026) 2 26 71

P 125 S

A vendre d'occasion

lot de pneus

regommés, toutes dimensions, camions, poids lourds, tracteurs de 100 fr. à 130 fr. Voitures de 20 fr. à 30 fr. Pneus à neige y compris.

Birchler, sentier de Chandoline, à 1950 Sion.

Tél. (027) 2 28 87.

P 33950 S

Entreprise de construction de chalets, à Genève engage d'urgence

contremaître

charpentier-menuisier

capable de diriger entreprise et surveiller chantiers.

Faire offres avec prétentions sous chiffre O 61603-18, à Publicitas, 1211 Genève 3.

P 315 X

Maison de la place de Sion cherche

radio-électricien

avec permis de conduire. Date d'entrée : tout de suite ou à convenir.

Ecrire sous chiffre PA 34138, à Publicitas, 1951 Sion.
P 34138 S

Apprendre l'anglais aux USA

Quelle jeune fille ou dame

désirerait aider au ménage dans une famille catholique américaine près de New York. Travail léger, ambiance de famille, voyage payé.

Salaires à convenir.
Genolet, tél. 2 49 50 Sion.
P 34126 S

Hôtel Rhodania à Verbier

cherche

garçons ou filles de service

Entrée : 1er juillet.

Tél. (026) 7 13 25.

P 34131 S

On cherche

vendeuse

pour épicerie-bazar.
Tél. (027) 6 81 87.
P 34164 S

Nous cherchons

jeune fille

de toute confiance pour garder une petite fille et aider au ménage, dans famille romande de Zurich.

Ecrire à Mme Blanc, hôtel Mirabeau, 3962, Montana, ou tél. (027) 7 39 12.
P 34165 S

Hôtel station de montagne

cherche

un garçon de maison un commis de cuisine une lingère

(débutante acceptée)

Entrée immédiate.

Faire offres : tél. (026) 4 11 03.
P 34147 S

On demande pour joli bar à café,

jeune fille sympathique

au bien deux sœurs ou amies pour le service dans bar bien fréquenté. Horaire de travail agréable. Travail facile.

Bonne mise ou courant pour débutante. Entrée selon convenance.

S'adresser : famille Paul Ruffieux, bar Le Central, 1895 Vouvry.
Tél. (025) 3 41 33.
P 34136 S

échos du valais

DE VALERE A TOUBILLON

Les reines luttent Les propriétaires discutent!

Un combat de reines est un sport. Il doit être pris comme tel. Lors de la compétition les propriétaires sont souvent plus nerveux, plus excités que les reines elles-mêmes.

Cela se comprend. Lors de l'inalpe il est parfois assez difficile de suivre et d'enregistrer les différentes luttes. Le troupeau est en effet conséquent.

Chaque propriétaire surveille, suit son propre bétail; celui que ne possède pas de bétail, avec un esprit sportif, attend seulement de belles empoignades. Il applaudira celle qui gagne la partie. Par curiosité il s'intéressera peut-être à connaître le nom du propriétaire et c'est tout.

Le mordu lui sait à l'avance les bêtes susceptibles d'enlever le titre. Il connaît non seulement le nom du propriétaire mais aussi celui de la bête ainsi que son ascendance.

Une fois la compétition terminée les commentateurs se poursuivent. Les « si » succèdent aux « si ». Le défi est lancé pour l'année suivante.

Une sorte de culte se perpétue ainsi.

La suite des luttes a joué — suivant les connaisseurs — un mauvais tour à telle bête. Il y a encore tant d'autres considérations qui sont discutées et motivées. Mais il est un autre fait, assez suggestif; au terme d'une journée d'inalpe vous essayez de connaître le classement des 5 ou 10 premières.

C'est très difficile d'être renseigné exactement.

Chacun a vu à sa façon, chacun a une idée propre.

Tout dernièrement, étant embarassé pour publier le classement des cinq premières bêtes, j'ai été extrêmement heureux que le comité du consortium me donne le classement officiel.

Ce classement m'a-t-on dit est faux! Sur quelles bases faudrait-il donc s'appuyer pour avoir un classement exact? Je me demande. Un propriétaire de bétail m'a dit:

« Les reines luttent loyalement... Les propriétaires discutent longuement... »

C'est vrai!

—gé—

Un incendiaire arrêté

GENEVE — Il y a deux jours, deux pavillons, situés sur la commune de Meyrin, dans la banlieue de Genève, avaient été dévastés par un incendie. L'un d'eux fut totalement détruit, et l'autre gravement endommagé. L'enquête avait établi que ces incendies étaient criminels. Leur auteur, un quadragénaire de Genève, a été arrêté mardi.

Séance constitutive du Conseil municipal genevois

GENEVE — Le Conseil municipal de la ville de Genève, élu à la fin d'avril, a tenu, mardi soir, sa séance constitutive sous la présidence de son doyen d'âge, Me Henri Livron, socialiste, né en 1895.

Dans son discours marquant l'ouverture de la législature, Me Livron a évoqué les événements internationaux et s'est félicité que notre petit pays puisse élire dans la paix ses conseils et ses magistrats. Il a salué l'arrivée au conseil administratif d'une équipe nou-

velle dont M. Jean-Paul Buensod, indépendant-chrétien-social, sera le premier maire et Mme Lise Girardin, radicale, la vice-présidente.

Le doyen d'âge a ensuite donné connaissance de la répartition des services de la ville de Genève: Finances: M. Picot (libéral), suppléant M. Buensod; Service immobilier: M. Claude Ketterer (socialiste), suppléant M. Raisin (libéral); Beaux-Arts et culture: Mme

Lise Girardin, suppléant M. Picot; Sports: M. Raisin, suppléant M. Ketterer; Ecoles et office pour la jeunesse: M. Buensod, suppléant Mme Girardin.

Puis l'assemblée a procédé à l'élection du président du conseil municipal en la personne de M. Maurice Aubert, libéral, qui a recueilli 64 voix.

L'assemblée a ensuite élu à la vice-présidence Mlle Jacqueline Wavre, socialiste, qui a recueilli 71 voix, et M. Ivan Carett, indépendant chrétien-social, qui a obtenu 67 voix.

Enlèvements politiques

ADEN — Le président du Conseil municipal d'Aden, M. Fuad Mahfood Khalifa, ainsi que cinq autres personnes, ont été enlevés lundi aux alentours de minuit, à leur domicile du district de Krater. Mardi, en fin d'après-midi la police n'avait toujours pas retrouvé leur trace. Khalifa est le chef du front de libération du Yémen du Sud (Flosy), mouvement soutenu par les Egyptiens et qui est l'un des deux mouvements nationalistes rivaux.

Explosion nucléaire française

PARIS — Une explosion nucléaire expérimentale de faible puissance a eu lieu mardi à 19 h. 30 GMT au-dessus du lagon de Mururoa, dans le Pacifique; c'est la seconde expérience française de la campagne 1967. La première, qui avait eu lieu le 5 juin dans le Pacifique et dont le tir s'était déroulé sans incident, était également de faible puissance.

Les essais en cours, précise-t-on dans les milieux informés, ont pour objet de mettre au point « l'allumette » dont sera dotée la première bombe « H » prévue pour la force de dissuasion française.

MARTIGNY ET LE PAYS DES DRANSES

En guise de sermon, une innovation fort mal venue
qui a scandalisé les braves gens d'Ovronnaz

Le faux communiste perturbateur ÉTAIT UN VRAI PRÊTRE

Puisque tout le monde en parle — y compris les bons plaisantins de « Mardi les gars » — nous nous sentons déliés de l'obligation de discrétion que l'on nous avait faite. Voici « l'histoire » telle que racontée par Pascal Thurre dans un quotidien neuchâtelois.

Une scène qui faillit fort mal finir s'est déroulée lors de la messe du dimanche dans la paisible station d'Ovronnaz, au-dessus de Leytron.

Un prêtre du nord de la France, en vacances chez M. Marcel Pedroni, de Saxon, disait la messe. L'abbé commença son sermon et évoqua devant l'assistance recueillie le problème de l'existence de Dieu. Parmi les habitants de la région, se trouvaient plusieurs estivants qui avaient gagné pour l'office le préau situé devant la chapelle. Soudain, bouches bées, les fidèles virent en plein sermon un étranger de passage interrompre brusquement le prédicateur en se disant

athée.

Comme l'homme portait un pull rouge sur ses pantalons gris, les gens d'Ovronnaz le prirent pour un communiste de l'extérieur venu semer le trouble dans les esprits.

« L'énergumène » déclara qu'il était en vacances en Valais et que ce n'est pas parce qu'il contemplait la beauté des montagnes qu'il arrivait à croire

en Dieu. Les murmures grondaient dans l'assistance. Des gens menaçaient d'emmener cet étrange auditeur, lorsqu'à l'étonnement général, le prédicateur s'écria calmement: « Mais volontiers, Monsieur, montez et discutez ». On assista alors à un dialogue entre l'athée et le prêtre portant sur l'existence de Dieu.

SCENARIO DE MAUVAIS GOUT

Ce n'est qu'à la fin de la messe que l'on apprit que le communiste au pull rouge n'était autre qu'un vicair, camarade du célébrant, en vacances dans le même chalet. Les deux prêtres français avaient « monté le scénario » pour frapper l'opinion des fidèles.

Ceux-ci, cependant, ne l'entendirent pas de cette oreille. Certains crièrent au scandale. On vit intervenir, après l'office, M. Luc Produit, président du tribunal cantonal, qui, habitant d'Ovronnaz, assistait à l'office, ainsi que M. Pierre Michellod, secrétaire municipal. On parla même d'en référer à l'évêché.

Les deux prêtres zélés, les abbés Bonduelle et Hoste, expliquèrent la pureté de leurs intentions et reconnurent qu'ils avaient voulu profiter de leur séjour dans un endroit éloigné de leur diocèse pour tenter cette expérience qui était, disent-ils, sou-

vent pratiquée dans l'Eglise d'autrefois. Les Valaisans prétendirent qu'il y avait là une part de comédie qui ne convenait guère aux pratiques religieuses très traditionalistes du Valais.

LA MORT DU FIGUIER

SAILLON — L'orage a grondé mardi sur une partie du Valais. On vit la tempête s'en prendre aux pots de fleurs des balcons, aux tôles des toits et déraciner même des arbres. Ce n'est pas sans un pincement de cœur que les gens de Saillon virent soudain hier, au gros de l'orage, s'écraser le figuier qui se dressait depuis de longues années au centre du village devant la demeure du juge de commune. Impitoyablement la tempête le jeta au sol. Ce figuier était l'un des attraits du vieux bourg. Les étrangers surtout ne manquaient pas de l'admirer lorsque l'automne, fait unique peut-être en Valais, l'on dressait l'échelle dans ses branches pour cueillir des « figues du pays ». C'était en même temps le dernier bouquet de verdure dans le village.

Nouvelles suisses et étrangères

Enquête Garrison
Le chef démissionne

LA NOUVELLE-ORLEANS. — M. William Gurvich, qui dirige l'équipe d'enquêteurs du procureur Garrison, a annoncé lundi sa démission. M. Gurvich a déclaré qu'il nourrissait des « doutes profonds » sur l'enquête menée par le procureur sur l'assassinat du président Kennedy.

M. Gurvich, qui a tenté en vain, lundi matin de pénétrer dans le bureau du procureur Garrison, avant d'annoncer par téléphone sa démission, a ajouté qu'il tenterait, dès qu'il verrait M. Garrison, de l'amener à reviser son enquête et à repartir sur de nouvelles bases.

Accident d'avion en Forêt Noire

Un général français tué

Le général de division français Jean-Marie Navelet commandant l'aviation légère de l'armée de terre, a trouvé la mort mardi au cours d'un accident d'avion en Forêt Noire, sur le Hornis Grinde.

L'appareil, un « Broussard » de l'aviation légère de l'armée de terre, qui avait décollé de Trèves en début de matinée pour se rendre à Fribourg s'est écrasé au sol sans doute après avoir été pris dans un orage. Son dernier contact radio avait été avec la tour de

contrôle de Strasbourg-Entzheim. Des cinq occupants, tous militaires, quatre ont péri.

Agé de 56 ans, le général Navelet était un ancien élève de l'Ecole polytechnique. En 1961 et 1962, il avait occupé plusieurs postes de commandement en Algérie.

4 diplomates chinois tués en voiture

BERLIN. — Quatre membres de l'ambassade de Chine populaire à Berlin-Est, dont le chargé d'affaires, ont péri mardi dans un accident de la circulation survenu près de Neustrelitz dans la province de Badenbourg en Allemagne orientale.

Explosion près de Naples : 2 morts

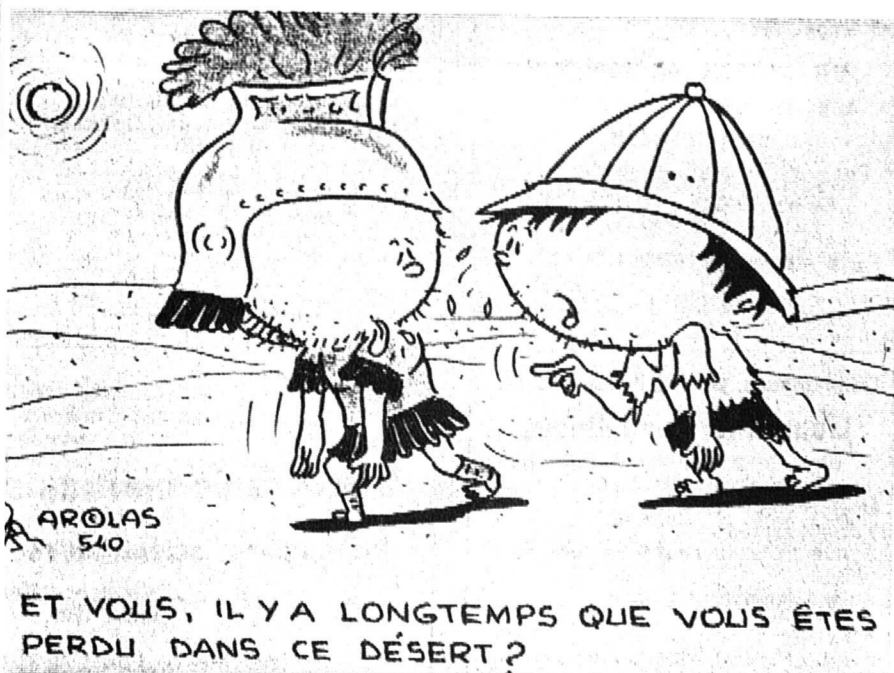
NAPLES. — Deux ouvriers ont été tués et huit autres blessés mardi à la suite d'une explosion dans une fabrique de feux d'artifice à Seconigliano, près de Naples.

Arlette Zola a triomphé



Au Festival international de la chanson à Sofia (Bulgarie) la jeune chanteuse fribourgeoise Arlette Zola a remporté la première place. Cette victoire, accompagnée d'une médaille d'or pour la Suisse, réjouira sans doute tous les admirateurs de la jeune interprète helvétique.

Le coin d'humour d'Arolas



CINEMAS

★ Sion - Arlequin ★

Du mercredi 28 juin au dimanche 1 juillet
Michael Caine - Nigel Green - Suzy Lloyd dans

DANGER IMMEDIAT

Ce divertissement policier tient ses promesses il dépasse de loin « Goldfinger » (Tribune de Lausanne)
Parlé français - Techniscope
16 ans révolus

★ Sion - Lux ★

Du mercredi 28 juin au dimanche 1 juillet
Un film série noire avec Eddie Constantine - Micheline Presle dans

Je vous salue Mafia

Parlé français - 18 ans révolus

★ Sion - Capitole ★

Du mercredi 28 juin au dimanche 1 juillet
Cliff Robertson - Georges Chakiris dans

MISSION 633

C'était une mission désespérée
Parlé français - Panavisioncouleurs
16 ans révolus

★ Martigny - Etoile ★

Dès ce soir mercredi - 16 ans révolus
La nouvelle version d'un film poignant

ROGER LA HONTE

avec Georges Geret et Irène Pappas

★ Martigny - Corso ★

Dès ce soir mercredi - 18 ans révolus
Un fracassant film d'espionnage

OPERATION LOTUS BLEU

avec Ken Clark et Helga Line

★ Cinéma d'Ardon ★

Aujourd'hui: Relâche

Samedi - Dimanche
LES GRANDES GUEULES

★ Riddes - L'Abeille ★

Ce soir: RELACHE

Samedi et dimanche

CONSTANTIN LE GRAND

16 ans révolus

★ Saxon - Rex ★

Aujourd'hui: Relâche

Jeudi 29 - 16 ans révolus

L'OR DES SIOUX

Dès vendredi 30 - 16 ans révolus

NEVADA

★ Fully - Michel ★

Mercredi 28 - 16 ans révolus

Un western avec Kirk Douglas

L'OR DES SIOUX

Dès vendredi 30 - 16 ans révolus
Toute la vérité sur l'espionnage...

L'espion qui venait du froid

★ Monthey - Montheolo ★

Ken Clark - Daniela Bianchi dans

Mission spéciale lady Chaplin

New-York - Paris - Tanger... pas une seconde de répit!

Scope-couleurs - Dès 16 ans révolus

★ Monthey - Plaza ★

Louis Jouvet - Pierre Larquey - Pauley revivront pour vous dans la ré-édition de

TOPAZE

de Marcel Pagnol.
Jusqu'à dimanche - 16 ans révolus

★ Bex - Rex ★

Ce soir 20 h. 30 - 16 ans révolus
Un grand western

LA DERNIERE CARAVANE

Scope - couleurs

NOUVELLES SUISSES ET ÉTRANGÈRES

L'étrangleur de Bruegg condamné à 15 ans de prison

La Cour d'assise de Bienne a rendu son jugement dans l'affaire du meurtre de Mme Erika Wagner, étranglée par son amant Harry Frommherz, le 20 janvier 1966.

Harry Frommherz a été condamné à 15 ans de maison correctionnelle, peine qui sera commuée en un internement d'une durée indéterminée. Il aura d'autre part à payer les frais de recours.

Rappelons brièvement les faits : Mme Wagner voulait rompre sa liaison avec Frommherz, qui, se refusant à le faire, l'étrangla à l'issue d'une vive discussion qui se déroula dans l'appartement de Mme Wagner. Une fois son crime accompli, le meurtrier chargea le

corps de sa maîtresse dans sa voiture, fit une tournée d'auberges avant d'aller déposer le cadavre dans le lit de la mère de Mme Wagner, alors absente.

En rendant son jugement, la Cour a insisté sur le fait que Frommherz avait agi délibérément et en toute conscience, et qu'il s'était montré particulièrement brutal. Frommherz n'est d'ailleurs pas un inconnu des tribunaux, et a subi plusieurs peines pour cambriolages.

Frommherz, entendant la sentence, a exprimé son indignation et déclaré qu'il aurait préféré une peine de prison à vie, car, a-t-il dit, « mon existence est ruinée ».

La route sanglante

OREE — Lundi soir, M. David Devenne, 56 ans, cantonnier à Premier, rentrant chez lui à motocyclette, a manqué un virage sur une route secondaire et a été projeté dans un pré. Il a été tué sur le coup. C'est son fils qui l'a découvert sans vie mardi à 4 heures.

YVERDON — Dimanche soir, une violente collision s'est produite près d'Yverdon, entre deux voitures. Il y a eu quatre blessés. M. Armand Pascualino, 34 ans, habitant Yverdon, qui avait plusieurs fractures, a succombé mardi matin à l'hôpital d'Yverdon.

YVONAND — M. Alfred Fawer, 70 ans, agriculteur à Yvonand, roulant à cyclomoteur sur la route Payerne-Yverdon, a été heurté par une automobile alors qu'il obliquait à gauche. Il a succombé pendant son transport à l'hôpital d'Yverdon.

BERNE — Un grave accident de la circulation s'est produit mardi après-midi, entre les hameaux de Niederwangen et Oberwangen, près de Berne. Le conducteur d'un camion fit, sur un tronçon de route où la visibilité était très mauvaise, une manœuvre afin de dépasser un tracteur qui se trouvait devant lui. Ce faisant, le lourd véhicule entra en collision, de front, avec une voiture venant en sens inverse qui tenait correctement sa droite, mais roulait à vive allure. Le choc fut terrible. Le chauffeur de l'automobile, un étudiant de nationalité américaine, de Fribourg, a été retiré des restes de la voiture grièvement blessé. Quant à sa passagère, elle est morte sur le coup.

Genève: deux cambriolages

GENÈVE — Un cambrioleur a pénétré dans une villa proche de la localité de Vésenaz (GE). Il s'y est notamment emparé de nombreux bijoux, estimés à plus de 50.000 francs.

D'autre part, un ou des inconnus ont cambriolé une pharmacie en ville de Genève. Ils n'ont pas touché aux produits pharmaceutiques mais ont fait main basse sur quelque 12.000 francs.

Dans le Glatt avec une auto volée 3 MORTS

WIL (SG) — Trois jeunes gens roulaient lundi soir à bord d'une voiture volée à St-Gall en direction de Gossau et Oberbueeren vers Niederuzwil. Par suite d'une vitesse exagérée, le conducteur manqua le pont qui enjambe la Glatt, sur le territoire de la commune d'Oberbueeren. La voiture fut précipitée dans les flots profonds de cinq mètres et heurta un pilier. Sous la violence du choc le conducteur fut tué sur le coup. Ses deux compagnons, deux jeunes gens de 20 ans, furent également grièvement blessés et se noyèrent dans la Glatt. Ils ne purent sortir du véhicule qui gisait sur le toit au fond de la rivière. Les trois malheureux n'ont pas encore pu être identifiés.

Grand Conseil tessinois Double approbation

BELLINZONE. — Le Grand Conseil tessinois a approuvé mardi soir le rapport et la gestion du Département des finances pour 1966. En outre, le législatif cantonal tessinois a approuvé, après quelques discussions le projet de construction de la route nationale sur le tronçon Camorino-Gorduno jusqu'à la frontière grisonne. La dépense pour les 12 km de ce parcours est estimée à 215 millions de francs dont le 8 %, c'est-à-dire 17,5 millions sont à la charge du canton.

Le Grand Conseil se réunira à nouveau en septembre.

Les jeunes démocrates ouest-allemands pour deux Allemagnes

BONN — Les jeunes démocrates ouest-allemands ont proposé au gouvernement de Bonn de conclure un pacte de non agression entre les deux Allemagnes. L'organisation junior de la FDP (libéraux) suggère, en outre, à Bonn, de renoncer à son droit de représentation unique de l'Etat allemand.

NOYADES

UZNACH — Un jeune habitant de Samstagern (Zurich), M. Hans Frei, âgé de 26 ans, laborant en photographie, s'est noyé dans la Linth, mardi, près de Grynau. Le malheureux ne savait pas bien nager et a soudainement disparu sous les yeux de sa compagne.

RORSCHACH — Un apprenti électricien âgé de 16 ans, Aloïs Dondin, habitant Noerswil (Saint-Gall), s'est noyé dans une gravière de Goldach, près de Rorschach. Le jeune homme s'était éloigné de ses compagnons et avait disparu de leur vue. Alors qu'il n'était pas réapparu le soir, le Service de sauvetage de Rorschach fut alerté. Le corps du malheureux fut retrouvé à plusieurs mètres de profondeur.

Profondément touchée de la sympathie que vous lui avez témoignée lors de son grand deuil, la famille de

Madame Jean PLATZ-GUÉX

vous remercie de tout cœur et vous exprime sa vive reconnaissance.

Jun 1967.

P 65814 S

Profondément touchée par les marques de sympathie témoignées lors de son grand deuil, la famille de

Jean Fournier d'Antoine, à Fey

remercie bien sincèrement toutes les personnes qui ont manifesté leur affection par leur présence et leurs messages, et les prie de trouver ici l'hommage de sa reconnaissance.

Un merci spécial aux révérendes sœurs de l'hôpital de Sion, au révérend recteur de Fey, ainsi qu'à la Société de chant de Fey.

Fey, juin 1967.

P 33092 S

Madame et Monsieur Robert ROSE-RENS-MOREND, à Verbier;
Monsieur et Madame Joseph MOREND-FELLAY, à Verbier;
Monsieur et Madame Adrien MOREND-CARRON et leurs enfants, à Verbier;
Monsieur et Madame Charly ROSE-RENS-CRETTAZ, à Verbier;
Monsieur Hermann DELEGLISE, ses enfants et petits-enfants, à Verbier;
Madame Francine MICHELLI-DELEGLISE, ses enfants et petits-enfants, à Verbier;
Monsieur et Madame Fernand GABIOUD-DELEGLISE et leur fils, à Verbier;
Monsieur Hermann MOREND, ses enfants et petits-enfants, à Sion, Verbier, Vétroz et Genève;
Monsieur Maurice MOREND, ses enfants et petits-enfants, à Verbier;
Monsieur et Madame Joseph MOREND, leurs enfants et petits-enfants, à St-Maurice;
La famille de feu Florian BESSON, à Verbier;
ainsi que les familles parentes et alliées, ont le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur Alphonse MOREND

leur cher frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin, survenu à l'âge de 56 ans, après une longue maladie, chrétiennement supportée, muni des saints sacrements de l'Eglise.
L'ensevelissement aura lieu le jeudi 29 juin 1967, à 10 heures, à l'église du Châble.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

LA CLASSE 1911 DE BAGNES

est priée d'assister en corps à l'ensevelissement de

Monsieur Alphonse MOREND

camarade fidèle et généreux.

Monsieur Albert VAUTHY;
Monsieur et Madame André ROSSET et leurs enfants;
Monsieur et Madame Marcel ROSSET et leur fils;
Monsieur Raymond VAUTHY, à Lausanne;
Madame veuve Berthe GABIOUD, ses enfants et petits-enfants;
Monsieur et Madame Paul DARBELLAY-RAUSIS, leurs enfants et petits-enfants;
Madame veuve Cécile FORMAZ-DARBELLAY, ses enfants et petits-enfants;
Monsieur et Madame Gratien LOVEY-DARBELLAY, leurs enfants et petits-enfants;
Monsieur et Madame Adrien DARBELLAY-TORNAY, leurs enfants et petits-enfants;
Monsieur et Madame Willy BIGLER-DARBELLAY et leurs enfants;
Monsieur et Madame Candide DARBELLAY-JORIS, leurs enfants et petits-enfants;
Madame veuve Suzanne PERRET-GENTIL-DARBELLAY et ses enfants;
Monsieur et Madame Albert DARBELLAY-MURISIER et leurs enfants;
Madame veuve Lucie PIERRROT, ses enfants et petits-enfants;
Monsieur et Madame Ulys VAUTHY et leurs enfants;
Madame veuve Louise VAUTHY et sa fille;
Madame veuve Elvina VAUTHY et ses enfants;
Monsieur et Madame Roger VAUTHY et leur fille;
ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont le grand chagrin de faire part du décès de

Madame Albert VAUTHY

née Martine Eugénie DARBELLAY
leur très chère épouse, maman, grand-maman, belle-mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine, marraine, parente et amie, enlevée à leur tendre affection le 26 juin 1967, dans sa 61ème année, réconfortée par les sacrements de l'Eglise.
Le service religieux aura lieu le jeudi 29 juin 1967, à 15 h, en l'église de Ste-Jeanne de Chantal, av. d'Aire, Genève, où le corps est déposé.
Domicile: 15, rue des Confessions, Genève.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Priez pour elle

Monsieur Candide VAUDAN, à Médières;
Les enfants et petits-enfants de feu Théophile VAUDAN, à Verbier, Médières et Martigny;
Monsieur Aloys GAILLARD, ses enfants et petits-enfants, à Médières, Verbier et Fully;
ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Mademoiselle Louise VAUDAN

leur très chère sœur, belle-sœur et tante, survenu dans sa 88ème année, après une longue maladie, munie des saints sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu au Châble, le jeudi 29 juin 1967, à 10 heures.

Selon le désir de la défunte, ni fleurs, ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.
P 65858 S

Il a plu au Seigneur de rappeler à Lui l'âme de

Madame Joseph-Marie ZERMATTEN

née MAURY
Tertiaire de saint François

décédée dans sa 80ème année, le mardi 27 juin 1967, après une longue maladie chrétiennement supportée et munie de nos saints sacrements.

La recommandation à vos ferventes prières:

Mademoiselle Esther ZERMATTEN, à Sion;
Madame et Monsieur André SOMMERZERMATTEN et leurs enfants Christine, Jean-Charles, Brigitte, Marie-Claire, à Sion;
Mademoiselle Mariette ZERMATTEN, à Sion;
Mademoiselle Rachel ZERMATTEN, à Sion;
Mademoiselle Eugénie MAURY, à Sion;
ainsi que les familles parentes et alliées.

L'ensevelissement aura lieu à la Cathédrale de Sion le jeudi 29 juin, à 11 heures.

Monsieur Henri HAUSWIRTH-ROUILLER, à Monthey;
Madame Germaine BEZET-ROUILLER ses enfants et petits-enfants, à Monthey, Genève et Lausanne;
Madame et Monsieur Jules POT-ROUILLER, leurs enfants et petits-enfants, à Monthey, Genève et Villars;
Monsieur et Madame Eugène ROUILLER-DUFOUR et famille, à Monthey;
Monsieur Eugène BURDEVET-ROUILLER, ses enfants et petits-enfants, à Monthey, Sion, Lavey et Val-d'Illiez;
Madame Louise CLARET-HAUSWIRTH ses enfants et petits-enfants, à Monthey;
Monsieur Paul HAUSWIRTH, à Monthey;
Madame Etienne HAUSWIRTH-POUSAZ et les enfants de feu Etienne HAUSWIRTH;
Monsieur Félix HAUSWIRTH, à Monthey;
Monsieur et Madame Jean HAUSWIRTH-LATTION et ses enfants, à Monthey et Sion;
Madame Maurice HAUSWIRTH-ALLEGRI, à Monthey;
ainsi que toutes les familles HAUSWIRTH, ROUILLER, DUCHOUD, LUGON, GALLAY, GALLETTI, parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Madame Amélie HAUSWIRTH

née ROUILLER

leur très chère épouse, sœur, tante, grande-tante et cousine, décédée le 27 juin 1967, dans sa 85ème année, après une courte maladie, munie des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Monthey, le jeudi 29 juin, à 10 h 30.

Madame Louis PIOTA-DELEGLISE, à Martigny;
Monsieur et Madame Jacques PIOTA-STOESSEL, à Martigny;
Mademoiselle Danièle PIOTA et son fiancé Jean-Gérard MORISOD, à Martigny et Vernayaz;
Mademoiselle Marguerite PIOTA, à Martigny;
Monsieur et Madame Henri PIOTA, leurs enfants et petits-enfants, à Martigny et Romont;
Madame Victor PIOTA, ses enfants et petits-enfants, à Martigny et Vevey;
Madame et Monsieur Maurice LOPONTE-PIOTA, leurs enfants et petits-enfants, à Genève, Lugano et Malaga;
Madame et Monsieur André METRAL-PIOTA, leurs enfants et petits-enfants, à Genève;
Monsieur Pierre PIOTA, à Martigny;
Madame Willy STALDER-PIOTA, ses enfants et petits-enfants, à Martigny;
Madame et Monsieur André MELLAND et leur enfant, à Martigny;
Monsieur et Madame Charly MORET, à Martigny;
ainsi que les familles parentes et alliées HANGARTNER, DELALOYE, JOLIAI, DENERIAZ, DAMAY, MEUNIER, RIGONI, LUISIER, DELEGLISE, BESSON et FELLAY, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Louis PIOTA

leur cher époux, papa, beau-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, pieusement décédé à l'âge de 67 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le vendredi 30 juin 1967, à 10 h, à l'église paroissiale.

P. P. L.

LE CHŒUR MIXTE POLYPHONIA de Vernayaz

à la douleur de faire part du décès de

Monsieur Louis PIOTA

papa de Mademoiselle Danièle Piota.

Les membres de la société sont priés de participer à la messe de Requiem qui sera chantée à l'église paroissiale de Martigny, le vendredi 30 juin, à 10 heures.

LE COMITE DE LA FANFARE MUNICIPALE EDELWEISS DE MARTIGNY

à la grand chagrin de faire part à ses membres du décès de

Monsieur Louis PIOTA

son ancien président et membre honoraire, père de son fidèle caissier Jacques Piota.

La fanfare assistera en musique à l'ensevelissement.

Rendez-vous, vendredi 30 juin courant, à 9 h. 30 au local.

La famille de

Monsieur Henri FOLLONIER

profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie reçus lors de son grand deuil, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui l'ont entourée et réconfortée par leur présence, leurs dons de messes, leurs envois de fleurs, leurs messages et les prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

Un merci particulier au Rd curé Moix et au docteur Wasem pour leur gentillesse et leur dévouement, au clergé, à la direction et au personnel de l'Hôtel Rhodania, à Crans-Montana, à la direction et au personnel du GP à Genève, ainsi qu'à la société de chant de la paroisse de Mase.
Mase, juin 1967.

NOUVELLES SUISSES ET ÉTRANGÈRES

Hier, à Baltimore, le président Johnson a tiré lui-même les conclusions qui découlent de ses 10 heures d'entretiens avec Kossyguine

« Essayer au moins de comprendre les vrais motifs de nos profondes divergences »

BALTIMORE (Maryland) — Dans un discours prononcé mardi au congrès national des « jeunes Chambres de commerce » le président Lyndon Johnson a déclaré qu'il était convaincu que ses récentes dix heures de conversation avec M. Alexis Kossyguine ont permis « de mieux comprendre les objectifs et les engagements respectifs » de leurs deux pays.

Le président a souligné que les conversations de la villa « Hollybush » à Glassboro avaient pour objectif de « rechercher une compréhension meilleure entre les deux nations » dont les responsabilités sur le plan mondial sont les plus lourdes.

M. Johnson a déclaré que les divergences entre les deux pays sont profondes, mais, a-t-il ajouté, « nous savions que dans l'intérêt du monde il était important que nous comprenions les motifs qui nous animent ainsi que nos engagements ». Il a affirmé que pendant deux jours, M. Kossyguine et lui-même avaient fait des efforts « religieux » pour accomplir cette mission.

Le président des Etats-Unis a alors répété qu'il s'était mis d'accord avec M. Kossyguine pour « maintenir un contact par la voie diplomatique et par d'autres moyens et de maintenir des contacts directs » entre eux.

Le président avait auparavant souligné que les Etats-Unis sont au Vietnam parce qu'ils veulent que « toutes les petites nations puissent jouir de l'auto-détermination, puissent choisir leurs dirigeants et la forme de gouvernement qu'elles désirent » et qu'elles soient libérées de la terreur et à l'abri de l'agression.

C'est en vertu d'engagements précis que les Etats-Unis sont au Vietnam a-t-il souligné. En ce qui concerne le Moyen-Orient, M. Johnson a déclaré : « Nous demandons le droit de vivre pour toutes les nations du Moyen-Orient et non pas pour une seule ».

Les entretiens Kossyguine-Castro se prolongeraient plusieurs jours

LA HAVANE — On apprend de source sûre que les entretiens Kossyguine-Castro se prolongeront plusieurs jours. « Ces entretiens étant amicaux et non protocolaires, précise-t-on, il est à prévoir que les deux hommes profiteront de l'occasion pour passer en

revue toutes les questions d'intérêt commun et non pas seulement les problèmes d'actualité. »

De même source, on apprend que le chef du gouvernement soviétique loge dans une villa mise à sa disposition par le gouvernement cubain à proximité de la résidence de l'ambassade d'U.R.S.S. sis à Mariano, quartier résidentiel sud de La Havane.

Au Maroc, l'Istiqlal fait boycotter les Juifs

RABAT — Le chef de la communauté juive du Maroc (forte de 50.000 membres), rapporte que le commerce juif est très affecté par un boycott officiel. Le boycott lancé par le parti de l'opposition, l'Istiqlal, il y a deux semaines, vise particulièrement les coiffeurs et magasins de vêtements juifs, les magasins de chaussures, ainsi que les cinémas juifs. De même les médecins et les avocats juifs sont affectés par ce boycott. L'Istiqlal avait incité les Musulmans à ne pas soutenir le commerce juif, mais en fait, le boycott vise l'ensemble de la communauté juive. L'Union marocaine du travail a d'autre part annoncé qu'elle demandait une purge des « éléments sionistes » des différents ministères et des agences étatiques.

Le gouvernement lui-même, a prévenu la communauté juive que toute connivence avec le sionisme serait sévèrement punie.

LORS D'UNE BREVE ESCALE A PARIS, SAMEDI, DE GAULLE ? ALUERA KOSSYGUINE

PARIS — Le général De Gaulle s'entretiendra samedi prochain dans le courant de la matinée, avec M. Alexis Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, confirmait-on officiellement hier soir à l'Elysée.

Cet entretien aura lieu au cours d'une brève escale que M. Kossyguine fera à Paris lors de son voyage de retour à Moscou.

CONFERENCE DE PRESSE IMPROVISEE DU PRESIDENT ESKHOL

« Tant que nos voisins prépareront une guerre nous n'évacuerons aucun des territoires conquis »

JERUSALEM. — « Tant que nos voisins prépareront des plans visant à notre destruction, nous n'évacuerons aucun des territoires se trouvant sous notre contrôle et qui sont nécessaires à notre sécurité », a déclaré mardi à Jérusalem, le président du Conseil, M. Levy Eshkol, au cours d'une conférence de presse improvisée avec les journalistes étrangers.

EN DISCUTANT LA PAIX NOUS POUVONS RESOUDRE TOUS LES PROBLEMES

Le Premier ministre a ajouté : « Si nos voisins acceptent de discuter de la paix avec nous et abandonnent leurs projets belliqueux, il n'existe pas de problème que nous ne puissions résoudre pour le bénéfice de tous. Les chances de négociations directes avec Israël et ses voisins sont aujourd'hui plus fortes qu'elles n'ont jamais été au cours des vingt dernières années. La paix mettra fin une fois pour toutes à l'exploitation des réfugiés en tant qu'instrument d'une politique d'hostilité. »

Le Premier ministre a indiqué qu'il y avait à son avis des signes permettant de croire « qu'au moins une partie des dirigeants arabes se rend comp-

te de l'impossibilité de revenir aux conditions intolérables qui ont existé dans cette région pendant si longtemps. Il appartient à présent à d'autres nations d'utiliser toute leur influence afin d'appuyer l'idée de négociations directes, pouvant seules assurer une véritable paix. »

« L'expérience a montré que les armistices et les négociations par intermédiaire ne mènent à rien. La communauté internationale et Israël pourraient réussir à formuler une solution juste du problème des réfugiés. »

LE BON EXEMPLE DES ARABES D'ISRAEL ET LE COURAGE DES DRUZES

Le Premier ministre a conclu en déclarant que juifs et Arabes pourraient vivre en harmonie comme l'ont prouvé d'ailleurs les derniers événements. « En effet, les Arabes d'Israël ont montré durant le récent conflit qu'ils étaient de loyaux citoyens d'Israël, et ils ont même offert leur service à l'Etat. Quant aux Druzes ils se sont montrés d'actifs et courageux combattants » a-t-il dit.

RETABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS FERROVIAIRES DANS LE SINAI

TEL AVIV — La direction des chemins de fer israéliens a annoncé hier que les lignes El Arish - El Kantara et El Kantara - Port Tewfik ont recommencé à fonctionner normalement.

M. Johnson recevra le roi Hussein aujourd'hui

WASHINGTON — La Maison Blanche a fait savoir, mardi, que le président Johnson recevrait, mercredi, le roi Hussein de Jordanie.

Aide américaine au Moyen-Orient : plus de 5 millions de dollars

WASHINGTON. — Le président Johnson a annoncé mardi que les Etats-Unis affecteraient une somme de cinq millions de dollars à l'aide aux populations civiles du Moyen-Orient. La première étape de cette aide concernera le secteur alimentaire et médical. En outre, la Croix-Rouge recevra des Etats-Unis une somme de 100.000 dollars, pour les victimes de la guerre au Moyen-Orient. Enfin, le président Johnson a lancé un appel en faveur du règlement du problème des réfugiés palestiniens.

Rien de transcendant à l'ONU

NEW-YORK — Premier orateur de la séance de mardi à l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Ahmed Balafrej, ministre représentant personnel du roi du Maroc, a approuvé la proposition soviétique, comme le ministre des Affaires étrangères de l'Irak, M. Adnan Pachachi.

LES « SIX POINTS » DE LA NIGERIA

Le commissaire fédéral pour l'Information de la Nigeria, le chef Anthony Enharo propose un « plan de paix en six points » prévoyant, après le retrait préalable des forces israéliennes des territoires qu'elles occupent, des zones-tampons le long des frontières où serait placée une force de l'ONU, et la création d'une commission internationale pour les Lieux saints. En outre, selon le chef Enharo, le secrétaire général de l'ONU devrait envoyer sur place un représentant chargé d'étudier les modalités d'une paix permanente et de soumettre des recommandations.

En RAU : priorité aux céréales... et aux militaires

LE CAIRE. — Les responsables égyptiens de l'économie ont décidé de donner la priorité aux importations de céréales et de denrées alimentaires suivies d'importations de médicaments et des matières premières nécessaires aux productions militaires.

D'autre part, tous les voyages touristiques à l'étranger ont été supprimés et les dépenses des bureaux égyptiens situés hors d'Egypte réduites.

APRÈS L'AERODROME, FERMETURE DU PORT D'ALEXANDRIE DURANT QUATRE HEURES

LE CAIRE. — Le port d'Alexandrie a été fermé à la navigation de 6 heures à 10 heures GMT.

Aucune explication n'a été donnée sur cette mesure. Un certain nombre de bateaux attendaient au large la réouverture.

L'ARGENTINE :

« AVANT LE RETRAIT DES TROUPES, IL FAUT LA CESSATION DE L'ÉTAT DE GUERRE »

Pour le ministre des Affaires étrangères de la République Argentine, M. Nicanor Costa Mendez, le retrait des forces israéliennes ne suffira pas à ramener la paix au Proche-Orient. Ce retrait devrait coïncider avec la cessation de l'état de belligérance, de façon que les parties, soustraites à toute pression, puissent chercher elles-mêmes les solutions à la crise.

LA FINLANDE CONTRE L'USAGE DE LA FORCE

Enfin, le représentant de la Finlande, M. Max Jakobson, a estimé que l'ONU a un rôle essentiel à jouer tant que le problème du Moyen-Orient n'aura pas été résolu. La Finlande ne reconnaît pas la légalité des changements territoriaux obtenus par la force et rejette tout usage de la force pour résoudre des problèmes politiques.

LA ZAMBIE POUR LES RUSSES MAIS CONTRE TOUTE « BALKANISATION » !!!

Le représentant de la Somalie, M. Abdulrahim Farah, se déclare entièrement solidaire des pays arabes et appuie la résolution soviétique comme M. J.B. Mwemba, représentant de la Zambie.

M. Mwemba presse pourtant Israël « de ne pas adopter la politique colonialiste consistant à balkaniser les terres arabes en créant de prétendus nouveaux régimes, en particulier en Jordanie occidentale et dans la péninsule du Sinaï. »

SIX POINTS DE COLOMBIE

Le représentant de la Colombie, M. Julio Cesar Turbay Ayala, après avoir souligné la neutralité de son pays à l'égard des parties au conflit, énonce lui aussi six facteurs qui devraient aboutir à la paix. Ce sont approximativement les mêmes que ceux de la Nigeria.

Après avoir entendu les représentants d'Israël, de la Syrie et de l'Arabie séoudite exercer leurs droits de réponse, l'Assemblée s'est ajournée à mercredi 14 h 30 (GMT).

Sont inscrits pour prendre la parole mercredi matin, l'Equateur, les Pays-Bas, l'Espagne et le Liban.

Sanglante attaque de banque

CHESTERTON (Indiana) — Une attaque a été commise lundi contre la « Northern Indiana Bank and trust Company », à Chesterton, dans l'Etat américain d'Indiana. Les bandits ont contraint le directeur de la banque et son assistant à se coucher par terre et les ont abattus à coups de feu. Un autre employé a été blessé. Quand la police est arrivée, elle se heurta à la résistance des bandits. Un policier a été tué.

L'arrivée à Paris du président de la Turquie Cette fois De Gaulle met dans le même panier Washington, Moscou et Pékin...!?!

PARIS. — La Turquie et la France « tiennent pour nécessaire que le droit de chaque peuple à disposer entièrement de lui-même s'impose comme le critérium des problèmes et la règle des actions », a déclaré mardi le général De Gaulle dans le toast qu'il a prononcé à l'issue du dîner offert à l'Elysée en l'honneur de M. Cevdet Sunay, président de la Turquie, arrivé mardi à Paris pour une visite officielle de trois jours.

« Or, n'est-ce pas là la seule façon de régler la tragédie du Vietnam où sévit l'intervention étrangère, a poursuivi le général De Gaulle, la question de Chypre où rien ne doit empêcher ceux qui sont Turcs de rester des Turcs et ceux qui sont Grecs de demeurer des Grecs, le conflit du Moyen-Orient qui rend insolubles à la fois la menace de destruction qui pèse sur Israël, l'occupation des territoires et l'expul-

sion de populations arabes par la conquête militaire, enfin les passions qui sont soulevées sur place par les ambitions dominatrices et opposées de Washington, Moscou et Pékin. »

IL AIMERAIT BIEN QUE LA TURQUIE LACHE AUSSI WASHINGTON ET L'OCCIDENT

Evoquant « l'actuelle situation du monde, où deux très grandes puissances ont formé autour d'elles deux blocs qui épousent leur rivalité », le président de la République française a dit : « Mais si la France a voulu se dégager du système, tandis que la Turquie juge préférable de maintenir encore les liens qui l'attachent à l'une des organisations, les deux pays sont n'était-il pas vrai, d'accord pour penser que l'avenir du progrès et de la paix est compromis par ce constant et dangereux affrontement. »

De Gaulle, qui avait prêté sa « Caravelle » au président Sunay, l'attendait avec tout son Etat-Major

PARIS — Hôte officiel de la France jusqu'à vendredi, le président de la République de Turquie, le général Cevdet Sunay est arrivé hier après-midi à l'aéroport d'Orly venant d'Ankara via Nice.

C'est le premier président depuis l'institution de la République en Turquie (1923) à venir en France.

Le président de la République qui était accompagné de Mme De Gaulle et qu'entouraient notamment MM. Georges Pompidou, premier ministre,

et Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères était venu à l'aéroport accueillir le président turc qui avait voyagé à bord de la « Caravelle » présidentielle mise à sa disposition par le général De Gaulle.

New York : rencontre des deux chefs d'Etat ennemis : Hussein - Atassi

NEW YORK — Le roi Hussein de Jordanie et le président de la Syrie, M. Nureddin Al Atassi se sont rencontrés mardi, au cours d'un déjeuner, avec le ministre des Affaires étrangères d'Algérie, M. Abdelaziz Bouteflika.

Le déjeuner a eu lieu à la résidence privée du représentant permanent de l'Algérie à l'ONU, M. Tewfik Boutatura.

M. Bouteflika a amené M. Atassi. Le premier ministre du Soudan, M. Ahmed Mahgoub, qui a assisté aussi à cette rencontre, a amené le roi Hussein.

C'est la première fois qu'un « sommet arabe » entre les deux chefs d'Etat a été réuni. L'entretien des deux chefs d'Etat traditionnellement opposés est considéré comme étant de la plus grande importance dans les milieux arabes.